

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
De la réunion du jeudi 24 septembre 2015

Président

Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire

Monsieur Rémy BECUWE

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/06/15

II **DELIBERATIONS**

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Délibération du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 18 septembre 2015

FINANCES

2. Décision modificative n°2

3. Etat complémentaire des subventions

4. Ajustement Opérations pluriannuelles d'Investissement - Autorisations de programmes

5. Admissions en non-valeur

ACTION FONCIÈRE

6. Dunkerque - Echange sans soulte entre la ville et la communauté urbaine de Dunkerque de l'emprise du nouveau crématorium en contrepartie de l'ancien crématorium

7. Dunkerque - 8-10 rue Jean Bart - désaffectation, déclassement du domaine public et cession de deux lots de copropriété

8. Dunkerque - Petite-Synthe - Foyer Louis Mathys- Servitude de passage de réseau ERDF

ACTION PETITE ENFANCE

9. Augmentation du coût horaire des 5 places réservées au sein de la crèche Collective de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote

10. Suppression de la réservation de places pour l'EPSM dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

ACTION SOCIALE

11. Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

ACTION SPORTIVE

12. Convention de partenariat entre Dunkerque et Cappelle la Grande

PERSONNEL

13. Attribution d'une aide sociale spécifique à Mme Marie-Christine MAERTENS, agent municipal placé en invalidité totale et définitive

14. Mutualisation de la fonction Ressources humaines entre la ville de Dunkerque et le CCAS

15. Tarif de prestations des pigistes à la direction de la Communication - Revalorisation

16. Rémunération des intervenants dans le cadre des ateliers éducatifs

17. Tableau des effectifs - Ajustement

APPEL D'OFFRES

Action culturelle

18. Réalisation d'une bibliothèque dans le musée des Beaux Arts situé Place du Général de Gaulle - Désignation des membres du jury

Action sportive

19. Passation d'un marché d'assurance dommages ouvrage concernant la construction de la piscine intercommunale Dunkerque /Saint Pol sur Mer

Aménagement urbain

20. Aménagement d'espaces de proximité - mobiliers urbains et jeux

Propriétés communales

21. Contrôle des accès aux équipements de la ville

Fonctionnement des services

22. Acquisition de boissons
23. Prestations d'impressions :
a) lot 1 : impression des magazines municipaux - avenant
b) lots 2 et 3 : impression et façonnage - attribution
24. Renouvellement de véhicules techniques - 2ème phase

Personnel

25. Formation
26. Fourniture de titres restaurants - groupement de commandes

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

27. Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la Ville de Dunkerque, du CCAS et de l'ADUGES - avenant n°4 au lot 6 Aduges
28. Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire à la piscine Paul Asseman - avenant n°2 au marché conclu avec la société DALKIA
29. Acquisition de matériaux de construction - avenant n°1 au lot 3 bois et contreplaqués
30. Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire pour les avenants aux marchés
31. Délégation de service public - Rapports des délégataires
32. Dénomination de voiries

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

M. le Maire :

Mesdames et messieurs bonjour, il est 18heures 15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal et je donne la parole à monsieur Rémy BECUWE pour l'appel.

**VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 18/09/15
Pour la séance du jeudi 24 septembre 2015**

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Madame Karima BENARAB	1ère Adjointe au Maire
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe de quartier
Monsieur Yves PANNEQUIN	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Michel TOMASEK	Adjoint au Maire
Madame Monique BONIN	Adjointe au Maire
Monsieur Guillaume FLORENT	Adjoint au Maire
Madame Nadia FARISSI	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Yves FREMONT	Adjoint au Maire
Monsieur Jérôme SOISSONS	Adjoint au Maire
Madame Diana DEQUIDT	Adjointe au Maire
Monsieur Bernard MONTET	Adjoint au Maire
Madame Marjorie VOITURIEZ	Adjointe au Maire
Monsieur Etienne DUQUENNOY	Adjoint au Maire
Monsieur Pascal LEQUIEN	Adjoint au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-délégué
Monsieur Guy LECLUSE	Conseiller municipal
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Régis DOULLIET	Conseiller municipal
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Madame Martine COUDEVYLLE	Conseillère municipale
Monsieur Gérard GOURVIL	Conseiller municipal
Madame Annette DISSELKAMP	Conseillère municipale
Madame Catherine DAMMAN	Conseillère municipale
Monsieur Guy SAINT-MARTIN	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale
Monsieur Frédéric VANHILLE	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Madame Stéphanie PEEREN	Conseillère municipale
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Djoumoi SAID	Conseiller municipal
Madame Olivia HENDERYCKX	Conseillère municipale
Monsieur Davy LEMAIRE	Conseiller municipal
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale

Madame Laura EVRARD	Conseillère municipale
Monsieur Benjamin PRINCE	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Roméo RAGAZZO	Maire-délégué
Madame Joëlle CROCKEY	Conseillère municipale
Madame Claudine DUCELLIER	Conseillère municipale
Madame Delphine CASTELLI	Conseillère municipale
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Madame Angélique VERBECKE	Conseillère municipale
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal

ABSENT(S) :

Monsieur Michel DELEBARRE	Conseiller municipal
---------------------------	----------------------

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Madame Martine ARLABOSSE à Monsieur Guy LECLUSE, Madame Alice VARET à Madame Nadia FARISSI, Monsieur Alain SIMON à Monsieur Jérôme SOISSONS, Monsieur Alain VANWAEFELGHEM à Monsieur Roméo RAGAZZO, Monsieur Christian HUTIN à Monsieur Patrice VERGRIETE, Madame Martine FORTUIT à Monsieur Philippe EYMERY.

M. le Maire :

Merci monsieur BECUWE, le quorum étant atteint nous pouvons délibérer.

Depuis notre dernier conseil plusieurs événements ont marqué l'actualité de notre ville, tout d'abord nous avons appris avec tristesse le décès de monsieur Louardi BOUGHEDADA et de monsieur Jacky DEBOES tous deux anciens adjoints au maire ainsi que celui de madame Sabine VIZZARRO hôtesse d'accueil en mairie centrale. En votre nom à tous je tiens à exprimer nos plus sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

Le 12 juillet dernier le local des archers réunis de l'alliance dunkerquoise a été inauguré dans le cadre d'une manifestation qui a rendu hommage à monsieur Pierre MOREAU. Ce local qui se trouve sur le site du fort de Petite-Synthe portera donc le nom de leur ancien président, un homme chaleureux, très apprécié dans le monde du tir à l'arc à la perche verticale.

L'actualité sportive a aussi été marquée par de nombreuses manifestations populaires qui ont connu un grand succès. Un tour avant le tour a rassemblé 1500 amoureux du vélo, « Dunkerque en Survêt » a accueilli 12 000 visiteurs au Kursaal et 5000 personnes ont participé aux boucles dunkerquoises dimanche passé. Par ailleurs, le 5 septembre, le nouveau terrain synthétique de la Licorne a été inauguré, il est désormais pleinement opérationnel à la plus grande joie des licenciés du football club de Malo.

Ces dernières semaines ont aussi été une période propice aux bons résultats sportifs pour n'en citer que quelques-uns : rappelons la médaille d'or obtenue par Alexandra Nouchet en natation, au jeu paralympique de la jeunesse, le titre de championne de France U18 obtenu par Léna Imbert et Axel Merle en beach-volley au mois d'août sur la plage de Malo, ici même, les titres de champion du monde de handball pour Tom Pelayo en U19 et pour Florian Billant, Nicolas Niéto et Julien Gardenat en U21. La qualification de Louise Vanhille au championnat du monde de gymnastique qui aura lieu à Glasgow fin octobre et enfin la performance du club athlétique de Rosendaël qui a su se hisser au second rang des clubs français.

L'été a aussi été marqué par le grand succès de notre saison balnéaire avec un carré plage et des terrasses sur le sable qui ont été fortement appréciées mais aussi des grands événements sportifs et des animations qui ont accueilli un public nombreux. Très clairement la dynamique que nous avons souhaitée insuffler sur la plus belle plage du Nord s'est fortement ressentie et même au-delà du dunkerquois.

La rentrée a aussi été un moment riche en nouveautés puisque depuis le début du mois de septembre le bus est devenu gratuit le week-end à l'échelle de toute notre agglomération, ce qui est déjà une révolution en terme de transport collectif avant la gratuité totale en 2018.

À l'école, nos enfants ont aussi découvert les nouvelles activités périscolaires mises en place par la municipalité et l'organisation de la semaine a respecté scrupuleusement le résultat du vote des parents qui a eu lieu en janvier dernier.

À l'occasion de son 170e anniversaire la statue de Jean Bart s'est offerte une cure de jouvence qui nous a permis de découvrir la qualité de l'œuvre de David d'Angers, la place était noire de monde pour la cérémonie de dévoilement. Encore un grand merci à tous ceux qui ont contribué à cet événement.

Dans un registre plus grave notre agglomération s'est retrouvée au cours de ces dernières semaines au cœur de la problématique des réfugiés qui fuient les guerres du Moyen-Orient.

L'afflux de ces réfugiés, conjugué aux mesures de renforcement des contrôles aux frontières mises en place à Calais, a eu pour conséquence sur notre territoire une forte augmentation du nombre de personnes en quête d'un passage en Angleterre. Près de 1200 hommes, femmes et enfants, originaires majoritairement de Syrie et d'Irak, se retrouvent aujourd'hui dans les campements d'urgence humanitaire de Tétéghem et de Grande-Synthe.

Ce sujet est pour moi une préoccupation quotidienne et tous les acteurs impliqués travaillent en lien étroit, je pense notamment aux maires les plus concernés Franck DHERSIN et Damien CAREME, aux services de l'État et aux associations.

Dans ce cadre, deux mots guident mon action politique : humanisme et pragmatisme.

Humanisme tout d'abord car je n'accepterai jamais à l'instar de l'ensemble de mes collègues maires de l'agglomération qu'un être humain puisse mourir sur le territoire dunkerquois en raison du froid ou des conditions sanitaires et ce quelque soit sa nationalité ou son statut.

C'est la raison pour laquelle la communauté urbaine accompagne les communes dans la gestion logistique des campements d'urgence humanitaire et tous les citoyens dunkerquois qui souhaitent contribuer à cette action d'aide peuvent se rapprocher des associations.

Pragmatisme ensuite car il faut affronter la réalité telle qu'elle est et non telle qu'on voudrait qu'elle soit. En l'occurrence trois éléments de contexte doivent être connus pour agir efficacement ce qui est mon leitmotiv.

Le premier c'est que la quasi-totalité des personnes présentes dans le dunkerquois ne souhaite pas demander l'asile en France, elles veulent passer en Angleterre. J'ai donc demandé au représentant de l'État un renforcement des campagnes d'information sur le droit d'asile dans notre pays car la plupart pourrait en bénéficier.

Monsieur le sous-préfet a réussi à mettre en place une action avec l'OFII la semaine passée ce qui a permis à quelques familles de sortir du campement de Tétéghem vendredi et d'intégrer des conditions d'hébergement plus digne dans le cadre légal du programme national d'accueil.

Le deuxième élément de contexte à prendre en compte découle directement de cet état de fait puisque 1200 réfugiés se trouvent déjà sur notre territoire, le dunkerquois n'a pas vocation à accueillir d'autres familles dans le programme national d'accueil.

Enfin le troisième point à ne pas ignorer c'est le rôle des passeurs, véritables exploités de la misère humaine. Nul ne peut nier leur présence et leur rôle dans le dunkerquois. À cet égard je reconnais la forte volonté

des acteurs locaux de la justice et de la police à prendre à bras le corps cet enjeu. Ils sont mobilisés avec tous les moyens humains et juridiques dont ils disposent.

Ces trois éléments de contexte étant posés force est de constater cependant que les moyens mobilisés par l'État à l'échelle locale ne sont plus à la hauteur de l'enjeu. J'en appelle aujourd'hui au premier ministre et au ministre de l'intérieur pour leur rappeler que nous accueillons déjà de nombreux réfugiés en France en l'occurrence sur la côte d'opale et que la priorité nationale de la politique d'accueil devrait commencer ici. Plus de moyens de police et de justice pour lutter contre les passeurs et assurer la sécurité des populations et des réfugiés, plus de moyens d'information sur les demandes d'asile dans notre pays, une position plus ferme vis-à-vis de la Grande-Bretagne qui n'assume pas ses responsabilités et enfin une aide aux collectivités qui assurent seules avec les bénévoles l'urgence humanitaire. Voilà ce que nous demandons concrètement.

Je rencontrerai le ministre de l'intérieur mercredi et ce sera ma position. Je vous proposerai par ailleurs en fin de conseil de voter une motion reprenant ces demandes et destinée au premier ministre.

J'en viens maintenant à notre ordre du jour.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/06/15

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 juin, avez-vous des observations ?

Madame DUCELLIER.

Mme DUCELLIER :

Oui monsieur le maire, je n'ai pas vu retranscrit mes propos lors de la délibération numéro 26 sur l'aménagement du Fort de Petite-Synthe et la politique de l'arbre dans la ville, sur la délibération 27 le GEMAPI et la délibération 39 la bibliothèque. Voilà, c'est peut-être une erreur, je ne sais pas !

M. le Maire :

On va vérifier.

Y a-t-il d'autres observations ?

Donc on vérifiera, on repassera au vote à la prochaine séance.

(Le procès-verbal a été approuvé à l'issue des débats de la délibération n°1)

Première délibération sur le conseil consultatif de Saint-Pol-Sur-Mer.

En raison de l'absence de monsieur HUTIN et à sa demande je présenterai cette délibération qui reprend les points évoqués au dernier conseil consultatif de Saint-Pol-Sur-Mer et donc déjà largement débattue.

Le point principal à l'ordre du jour du conseil consultatif de Saint-Pol-Sur-Mer du 18 septembre était la délibération sur la délégation de service public de la restauration municipale. En l'occurrence la commune associée de Saint-Pol-Sur-Mer a jugé très satisfaisante la délégation de service public qui s'achève le 31 décembre puisqu'elle est maintenant propriétaire des locaux et de l'ensemble du matériel de la restauration. Ces locaux et ce matériel ont été jugés bien entretenus et les provisions dégagées par le concessionnaire vont permettre d'une part de réaliser avant la fin de l'année quelques travaux nécessaires pour un parfait état de fonctionnement de l'équipement et d'autre part d'informatiser les inscriptions au restaurant municipal et de permettre aux enfants des centres aérés l'été de déjeuner sur place. Voilà c'était le principal point du conseil consultatif de Saint-Pol-Sur-Mer. Les autres délibérations évoquées n'appellent pas de remarques particulières.

II DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1.- Délibération du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 18 septembre 2015

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie

dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 18 septembre 2015.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 voix pour les 2 amendements : liste « Défi Dunkerquois »

(voir positions de vote pour les délibérations sur intervention)

Adopté

M. le Maire :*

*Y a-t-il des observations ?
Monsieur NAVE.*

M. NAVE :

Oui monsieur le maire, mes chers collègues. Deux points sur la forme et sur le fond, sur la forme tout d'abord : regretter que la commission des finances de Saint-Pol-sur-Mer et la commission des finances de Dunkerque se sont tenues le même jour soit le jeudi 17 donc un jour avant le conseil consultatif de Saint-Pol. Voilà c'était déjà une de nos demandes ; que ces commissions puissent être décalées et qu'on ait un temps assez important, cinq jours c'est ce qui est convenu souvent pour pouvoir poser nos questions et derrière avoir une réponse avant le conseil.

Sur le fond : vous noterez d'abord une abstention sur le compte rendu des décisions, la délibération numéro 1 du conseil consultatif de Saint-Pol avec plusieurs remarques qui ont été faites lors de ce conseil consultatif notamment sur les prix de certaines décisions. Ça me donne l'occasion de féliciter les associations locales qui utilisent des bénévoles et quand ils arrivent sur certaines manifestations ont un coût très modique, par exemple sur deux jours ça va revenir à 150 voire 200 € par jour alors qu'on a dans des décisions d'autres organismes qui interviennent pour par exemple 1000 € par jour. Voilà c'était la comparaison qu'on a faite.

Sur la délégation de service public : donc la restauration municipale, un vote contre parce qu'on a été assez surpris lors de la commission finances qu'un orateur nous a dit : « on a reçu les offres et une offre était au-dessus au niveau prix donc on a passé un coup de téléphone pour dire attention il faut baisser les prix » c'est pas terrible en termes, je pense, sur les marchés. Derrière d'ailleurs cette association c'est elle qui remporte, enfin cette entreprise, qui remporte le contrat donc ça nous a semblé assez anormal.

Sur les subventions aux associations, la délibération 5 et la délibération 6 comme pour la commission sports de Dunkerque nous avons demandé à la municipalité d'orienter ces deux demandes de subventions vers le conseil régional, c'est ce qui a été fait par exemple pour la subvention à Dunkerque littoral escale, nous on a demandé que pour la subvention à l'4L TROPHY et pour une aide exceptionnelle suivant les résultats que ce soit dirigé vers le conseil régional qui, à mon avis, peut prendre en charge ces demandes de subventions exceptionnelles.

Une abstention sur la désignation d'un représentant de la commune au sein de Villenvie. On avait proposé la candidature de Monsieur Bruno LEMAIRE qui est élu au conseil consultatif de Saint-Pol. Il faut rappeler que cette association Villenvie a quand même un budget de fonctionnement qui dépasse les 1 500 000 €, de mémoire ça doit être 1 600 000 €, c'est énorme, on y est exclu, c'est assez anormal surtout vu le budget, c'est conséquent, donc abstention étant donné que notre représentant...

M. le Maire :

Monsieur NAVE, je rappelle qu'il y a déjà eu un conseil consultatif et donc vos interventions doivent être courtes, puisqu'il y a déjà eu tout un conseil consultatif, on ne va pas refaire le conseil consultatif ici. Donc vos interventions doivent être courtes s'il vous plaît. Je vous en remercie.

M. NAVE :

Je vous invite à prendre...

M. le Maire :

Invitez-moi, invitez-moi, moi aussi je vous invite,

M. NAVE :

...la synthèse du conseil municipal de Dunkerque qui dit : il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal de Dunkerque.

Puisque c'est un conseil consultatif, il y a un échange entre les élus du conseil consultatif de Saint-Pol qui débattent des points qui sont soumis à l'ordre du jour et c'est le conseil municipal de Dunkerque qui est chargé de valider ces points...

M. le Maire :

Avancez monsieur NAVE, vous êtes long, vous êtes trop long !

M. NAVE :

... donc il y a lieu d'examiner et c'est ce que je fais !

M. le Maire :

Vous êtes beaucoup trop long monsieur, avancez plus vite.

M. EYMERY :

Vous êtes l'arbitre de l'élégance ou quoi ?

M. le Maire :

Absolument, l'arbitre du temps !

M. EYMERY :

Pas du tout !

M. NAVE :

Enfin sur la dernière, il n'y avait pas de vote, c'était le compte rendu technique et financier du concessionnaire qui reviendra sur le conseil municipal de Dunkerque dans l'ordre du jour.

Une motion également déposée lors de ce conseil municipal par rapport à la piscine intercommunale qui est en construction et dont le chantier vient de commencer. On a demandé à ce que les entreprises qui interviendront sur ce chantier favorisent les personnes âgées par notamment le projet qui a été mis en place : l'ambition emploi senior, pour permettre à nos anciens qui sont proches de la retraite et qui n'ont pas d'emploi d'intervenir avec toute l'expérience qu'ils apportent sur ce chantier. Vigilance également sur les travailleurs détachés qui pourraient y venir, on a tous en mémoire le terminal méthanier où longtemps on a alerté sur les travailleurs détachés, personne ne nous a écoutés et là aujourd'hui nombreux sont les élus qui viennent pleurer à chaudes larmes sur les emplois perdus, donc vigilance sur ce chantier !

Et enfin deux amendements que je vais vous présenter à la suite de mon intervention

Le premier amendement est sur la délibération numéro 1 : compte rendu des décisions prises par le maire.

Cet amendement demande :

Objet : la pratique d'un achat public responsable.

(1^{er}) Amendement :

Il est ajouté, après le paragraphe d'introduction sur les décisions, l'article unique suivant :

« Dans le choix des prestataires, le maire accorde une préférence aux entreprises qui dynamisent l'économie locale. À chaque fois que c'est possible, le maire sélectionne une entreprise dont le bilan carbone et social est le meilleur. »

Exposé des motifs :

Il est de la responsabilité des politiques et de l'acheteur public d'utiliser tous les moyens à disposition pour satisfaire les besoins de la collectivité en dynamisant l'économie locale. Cet amendement a pour but de permettre à la ville de pratiquer un achat public responsable.

Enfin, deuxième amendement sur la restauration municipale, délibération numéro 2.

Objet : agir en faveur des producteurs locaux.

(2^{ème}) Amendement :

Il est ajouté l'article unique suivant :

« La municipalité favorise la mise en place d'un circuit court d'approvisionnement de légumes et de crudités pour alimenter sa restauration scolaire. L'objectif est de faire travailler les producteurs locaux et de permettre aux enfants d'apprendre à bien se nourrir. »

Exposé des motifs :

Depuis 2012, la municipalité de Loon-Plage a mis en place un circuit court d'approvisionnement de pommes de terre pour alimenter sa restauration scolaire. La viande servie dans les cantines de cette commune est également produite localement.

La commune doit être vigilante sur la provenance des aliments en insistant sur les produits régionaux. Le groupe Défi Dunkerquois demande que les légumes et crudités qui seront servis à la cantine proviennent de producteurs locaux. Cela permettra de garantir la qualité des produits servis.

Dans le même esprit de qualité des produits, la ville s'assurera que la viande servie dans les cantines scolaires n'est pas une viande issue d'abattoir halal qui pratique un abattage rituel engendrant une souffrance animale.

Merci.

M. le Maire :

Tout ça a déjà été examiné en conseil consultatif, on ne va pas relever, en plus les circuits courts on a déjà évoqué les choses dans le cadre des états généraux d'emploi local, c'est une litanie !

Très bien.

Je vous propose de passer au vote.

Il n'y a pas d'interventions

Sur l'amendement numéro 1 de monsieur NAVE, qui est pour ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont contre.

Je vous en remercie.

Amendement numéro 2 de monsieur NAVE, qui est pour ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Qui s'abstient ?

Les autres sont contre.

Je vous en remercie.

Sur la délibération numéro 1, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(En s'adressant au groupe défi dunkerquois) vous ferez passer vos votes précisément.

Tous les autres sont pour ?

Je vous en remercie.

Madame DUCCELLIER, j'ai la réponse à votre question sur le compte rendu, monsieur JANSSEN a eu la gentillesse de me passer la réponse, il semblerait que vos interventions sont regroupées en fait à la fin des trois délibérations pages 60 et 61.

C'est bon ?

Du coup on peut voter le procès-verbal ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

Je passe donc la parole à monsieur Pascal LEQUIEN pour les délibérations numéros 2 à 5.

FINANCES

2.- Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 votes contre : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

3.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint

et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Dunkerque : Michel TOMASEK, Martine COUDEVILLE, **au CCAS** : Patrice VERGRIETE, Catherine SERET, Elisabeth LONGUET, Alain SIMON, Anne-Marie FATOU, Séverine WICKE, Monique BONIN, Alain VANWAEFELGHEM.

4 voix contre l'attribution d'une subvention au syndicat CFDT des communaux et OPHLM NORD, au syndicat CGT fonctionnaires territoriaux ville de Dunkerque, au syndicat FORCE OUVRIERE Ville de Dunkerque, au syndicat section SUD mairie de Dunkerque, au syndicat FSU/DSU territoriaux grand Dunkerque, abstentions aux 2 subventions attribuées au CCAS, à l'AFEV, au GROUPE A COOPERATIVE, à ARTS SCENIQUES ROCKS : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

4.- Ajustement Opérations pluriannuelles d'Investissement - Autorisations de programmes

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Il vous est proposé de réajuster les autorisations de programmes suivantes :

Opérations ANRU – Secteur du Jeu de mail / Carré de la Vieille (dont la Maison des Services Publics)

Autorisation de Programme	20 752 760 €	<i>Réalisé antérieur</i>	8 005 332 €
		Réalisé 2012+2013	2 949 892 €
		Réalisé 2014	4 557 966 €
		Crédits 2015	521 000 €
		RP 2015	604 974 €
		A partir de 2016	4 113 596 €
		TOTAL	20 752 760 €

PROGRAMME D'ACQUISITIONS FONCIERES (Dont le Centre d'Agglomération)

Autorisation de Programme	6.600.000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	948 250 €
		réalisé 2012	522 054€
		Réalisé 2013	712 197€
		Réalisé 2014	1 353 864€
		Crédits 2015	703 000€
		RP 2015	87 728€
		A partir de 2016	2 272 907€
		TOTAL	6.600.000 €

Les crédits de paiements relatifs à ces opérations seront inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 20, 21 et 23. Ils seront financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 voix pour l'amendement : liste "Défi Dunkerquois"
4 voix contre la délibération : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

5.- Admissions en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Après avoir pris connaissance des motifs d'irrecouvrabilité évoqués par Monsieur le Receveur Percepteur Municipal en vue des admissions en non-valeur des créances,

Considérant que ces créances ne paraissent pas susceptibles de recouvrement,

Le Conseil Municipal propose de mettre en non-valeur les sommes désignées dans l'état annexé à la présente délibération,

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le Maire :

Merci monsieur LEQUIEN.

Des interventions ?

Monsieur EYMERY, madame CROCKEY.

Monsieur EYMERY vous en profitez pour présenter également votre amendement sur la délibération numéro 4.

Et monsieur FREMONT ? D'accord très bien.

M. EYMERY :

Oui, vous redire monsieur le maire notre demande que lorsqu'il y a un certain nombre de délibérations et des délibérations aussi importantes que la décision modificative ou les attributions de subventions, pour la bonne compréhension de tous y compris du public, il serait peut-être mieux de les traiter une à une puisqu'ensuite le vote se fera délibération par délibération.

Sur la décision modificative numéro 2, nous voulons marquer notre étonnement à propos de la section de fonctionnement et du détail des dépenses. Il y a un article 6417 - rémunération des apprentis qui au budget primitif de l'exercice est à hauteur de 160 000 € en rémunération à comparer par exemple aux 2 080 000 € des emplois d'avenir et aux 2 038 000 € des autres emplois d'insertion. Vous savez certainement qu'au mois de mai de cette année le gouvernement a lancé un grand plan en faveur de l'apprentissage puisque le gouvernement considère, je pense à juste titre, que l'apprentissage est souvent la voie royale pour intégrer un emploi, de nombreux apprentis lorsqu'ils terminent, s'ils sont en niveau 5, leur CAP ou bien un bac pro, trouvent, s'il y a de l'activité, un emploi chez leur employeur. Je crois qu'il y a un taux d'embauche de 80 %. Le gouvernement, le premier ministre avait exprimé, comment dire, sa déception que dans la fonction publique il y ait si peu d'apprentissage et nous espérons, je me demande d'ailleurs si l'apprentissage n'a pas été repris dans une des

nombreuses fiches des états généraux de l'emploi local, comme étant, je dirais, une voie à encourager. Et nous sommes maintenant à la deuxième décision modificative, nous attendons pour savoir ce que fera la ville, si elle s'engagera sur cette voie de l'apprentissage et malheureusement alors qu'ils ne représentent que 160 000 € sur plus de 4 millions pour les emplois d'insertion ou d'avenir à propos desquels d'ailleurs mon collègue Adrien NAVE a eu l'occasion de dire que souvent ils arrivaient dans une impasse ou une voie de garage. Voilà, nous sommes étonnés, déçus et nous vous demandons quelles mesures vous comptez prendre pour favoriser, engager des mesures en faveur de l'apprentissage ?

Vous dire, mais ça je pense que nous y reviendrons, je pense qu'il n'est pas inintéressant que le public sache que les dégradations de la maison des services publics au Jeu de Mail c'est quand même au jour d'aujourd'hui une addition de 521 000 € couverte en partie par l'assurance mais on verra bien s'il y a une augmentation de la prime en 2016 parce que quand un assureur se retrouve avec un sinistre à près de 500 000 € en général l'année suivante il ne nous fait pas de cadeau.

Donc ça c'est sur la décision modificative numéro 2 et la délibération correspondante. J'ai posé en commission des finances, donc je crois que c'était le 17 septembre, 17 et 7 : 24, il y a une semaine des demandes sur les imputations des investissements, je pensais que nous pourrions obtenir réponse et hélas nous n'avons pas à ce jour reçu de réponses à nos questions posées en commission des finances.

Sur la délibération numéro 4 - état complémentaire des subventions. Là encore nous avons eu un échange en commission des finances mais je pense, monsieur l'adjoint, qu'il vous a été rapporté, nous demandons depuis le début du mandat, donc depuis avril 2014, nous demandons que quand il est présenté un état de subventions alors il faut peut-être que le public, que tout le monde sache, que quand on nous envoie un état de subventions c'est ça (présentation de la feuille récapitulative) c'est une feuille A4 format à l'italienne sur laquelle il y a une succession de lignes, syndicat CFDT des communaux 1 500 €, CCAS 398 000 €, club despinn payout 700 € et nous nous demandons parce que les services en disposent, parce que toute association qui fait une demande de subvention dépose un dossier de demande de subvention, joint son budget prévisionnel, en général elle joint le budget de l'année précédente et elle joint son rapport d'activités et il est normal effectivement que la puissance publique ait connaissance, ait des éléments pour s'assurer de la pertinence de donner une subvention. Or dans le fonctionnement de cette municipalité, je crois que le mot transparence et il faudrait je ne sais pas en combien de langues vous le traduire, peut-être en espéranto puisque c'est la langue de l'espérance, il n'y a pas moyen, depuis un an, que face à l'administration qui dispose de tous les éléments, face à la majorité dont les adjoints peuvent regarder les éléments pour motiver une décision, les élus de l'opposition sont complètement démunis. Ils ont une ligne, vous votez ou vous ne votez pas. Nous les services on a considéré que c'était bon. Voilà ! Donc face à cela nous avons malheureusement été contraints de saisir un organisme qui dépend du premier ministre, la commission d'accès aux documents administratifs qui nous a répondu : vous avez saisi la commission en date du 15 mai, vous voyez notre patience, plus d'un an que nous avons attendu, plus d'un an pour sans arrêt demander et vous avez demandé les documents relatifs à chaque association subventionnée : la demande de subvention, le compte d'exploitation, le rapport d'activité, ce que je viens de dire ici...

M. le Maire :

Vous allez vers la fin de votre intervention, monsieur EYMERY ?

M. EYMERY :

... ce que nous répond la commission d'accès, la commission dit que ces documents sont communicables et doivent nous être communiqués. Nous espérons que suite à cet avis de la commission de fin juillet, avis du 30 juillet, nous aurions eu des éléments, nous n'avons toujours pas eu les éléments. Donc je vous refais, aujourd'hui, monsieur le maire, une demande solennelle et publique de donner des instructions pour que les élus d'opposition, les élus minoritaires aient le même niveau d'information que les services...

M. le Maire :

Allez à votre conclusion monsieur EYMERY !

M. EYMERY :

... aient le même niveau d'information que les services concernant les subventions demandées par les associations. C'est une condition nécessaire pour que nous puissions exprimer un vote sauf bien entendu lorsque notre vote peut être motivé par des questions d'ordre politique ou d'ordre de principe qui nous permettent de nous prononcer sans qu'il soit forcément nécessaire de disposer du rapport d'activités ou du compte d'exploitation.

Et sur la délibération numéro 4 - ajustement d'opérations pluriannuelles d'investissement. Nous avons donc la première opération : opération ANRU - agence nationale pour la rénovation urbaine, secteur du Jeu de Mail - Carré de la Vieille dont la maison des services publics, la pauvre maison qui a subi un outrage à 500 000 €. Il y a quand même une autorisation de programme de 20 752 760 €. Cela veut dire que sur ces deux quartiers de la ville de Dunkerque l'argent public, dans le cadre de l'opération ANRU, c'est plus de 20 millions d'euros, près de 21 millions d'euros, vous vous rendez compte si tous les quartiers pouvaient bénéficier de la même sollicitude et le résultat n'est pas à la hauteur, je ne sais pas si je dois dire qu'il n'est pas à la hauteur des espérances, en tout cas il n'est pas à la hauteur de l'argent investi parce qu'à l'évidence on juge un arbre à ses fruits, on juge une politique à ses résultats et les résultats sont bien piètres.

Et donc c'est la raison pour laquelle nous avons proposé un amendement parce que nous ne trouvons pas normal que d'autres habitants des quartiers de Dunkerque aient à subir le coût de ce sinistre. L'amendement est ainsi rédigé :

Objet : Maison des services publics au Jeu de Mail.

Amendement :

Sur la délibération numéro 4, il est ajouté l'article unique suivant :

« Le coût de la réparation du sinistre de la maison des services publics au Jeu de Mail est imputé sur le programme opération ANRU »

Exposé des motifs :

Les quartiers dits prioritaires bénéficient déjà d'une allocation de moyens publics supérieurs aux autres quartiers.

Cette dépense, même indemnisée par l'assurance, doit être supportée par l'opération ANRU.

Et ma foi 500 000 € ou 521 000 € sur 20 752 760 €, vous voyez bien qu'il n'y a pas un grand impact sur cette autorisation de programme.

Voilà la présentation de l'amendement que vous mettez bien entendu au vote et voilà les interventions que nous voulions faire et nous sommes en attente de réponses.

M. le Maire :

Merci.

Madame CROCKEY, s'il vous plaît, vous avez la parole.

Mme CROCKEY :

Oui monsieur le maire, une simple question que j'ai posée en commission des finances dans la partie investissement chapitre 23. Il y a une ligne qui est intitulée : relocalisation salle de danse pour un montant de 15 000 €. Donc j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de l'aménagement de la salle de danse qui avait été posée provisoirement à l'école Jacquard mais à quoi correspondent ces 15 000 € ? Y a-t-il déjà quelque chose de prévu où va-t-on relocaliser cette partie danse et que va-t-on faire de l'école Jacquard ?

M. le Maire :

Monsieur FREMONT ?

(Finalement monsieur FREMONT ne souhaite pas intervenir)

Non ; très bien.

Monsieur LEQUIEN vous voulez dire un mot ?

M. LEQUIEN :

Pour répondre à la première partie, je passerai ensuite la parole à Étienne DUQUENNOY.

M. le Maire :

Très bien.

M. LEQUIEN :

Je vais revenir sur le dernier point qui a été évoqué par le représentant du Front National concernant l'ajustement de l'opération pluriannuelle. Il convient de faire un petit rappel sur la réglementation : les opérations ANRU ce sont des opérations de programmes, ce ne sont pas des opérations de fonctionnement. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que la maison des services publics c'est un bâtiment qui est propriété de la ville. La participation de l'ANRU a été contractualisée en son temps, le seul but de la participation de l'ANRU c'était pour financer la construction non pas le fonctionnement. Donc si on devait suivre ce qui a été déposé ça voudrait dire qu'on ferait supporter à l'ANRU les remboursements alors que c'est la ville qui en est propriétaire. En plus s'il fallait suivre ce raisonnement on serait remboursé deux fois. Une fois par l'assurance et la deuxième fois ça serait pris en charge par l'ANRU donc vous pensez bien, c'est une évidence pour tout le monde, on ne peut pas se faire rembourser deux fois mais surtout il ne faut pas méconnaître la réglementation. L'ANRU, je répète, c'est uniquement un mode de financement pour des opérations structurantes.

Ensuite je reviens sur le déroulement de la commission des finances : quand j'entends dire que toutes les réponses n'ont pas été apportées, je ne peux pas cautionner ce qui a été dit. Vous avez posé des questions sur toutes les lignes qui figuraient sur les documents et toutes les réponses vous ont été apportées ligne par ligne. Quand vous dites que vous n'avez pas les éléments supplémentaires pour décider du bien-fondé ou non des subventions, là encore je ne peux pas cautionner ce qui est dit pour deux raisons. Premièrement je répète que la commission des finances a pour but de valider, budgétiser ce qui a été décidé dans les commissions thématiques donc cela a déjà été fait une première fois, ensuite vous avez demandé à avoir l'intégralité des dossiers de demandes de subvention déposés, par lesdites associations, ça représente des dizaines et des dizaines de pages à photocopier, ça représente des heures de travail supportées par les fonctionnaires municipaux. Je répète, ça vous a été dit à plusieurs reprises que les documents sont à votre disposition, vous avez tout loisir pour venir les consulter sur place. Ils sont à votre disposition, il est hors de question que j'engage

des dépenses de dizaines et des dizaines de feuilles de photocopies et de temps passé pour un simple confort d'un élu qui estime que tout lui est dû. Je répète une dernière fois, ça vous a été proposé et je vous le repropose que les documents sont à votre disposition, il vous suffit de prendre contact avec les services des finances.

Je passe maintenant la parole à Étienne DUQUENNOY sur l'autre partie.

M. le Maire :

Allez y monsieur DUQUENNOY.

M. DUQUENNOY :

Merci. Je souhaite répondre sur la question de la ligne concernant la rémunération des apprentis. En fait on a quand même une politique globalement cohérente sur le soutien à la formation des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des gens du dunkerquois. Donc on a trois niveaux, trois volets, le premier concerne les emplois d'avenir, le second les CDDI et le troisième les contrats d'apprentissage. Alors la différence, je suppose que vous la connaissez, c'est très clairement les emplois d'avenir c'est pour une qualification des jeunes de moins de 25 ans sur des emplois qui sont à la ville ou qui sont à l'extérieur ça dépend du parcours de formation qui sont choisis et négociés avec les jeunes, vous avez les CDDI pour les personnes qui ont besoin de renouer le contact avec la vie professionnelle et vous avez les contrats d'apprentissage qui, pour moi, devraient même être plutôt développés que supprimés simplement pour faire des économies monsieur le représentant du Front National.

M. le Maire :

Très bien, je vous remercie.

(Monsieur EYMERY souhaite reprendre la parole)

Vous avez déjà eu la parole, monsieur EYMERY, sur ces délibérations.

M. EYMERY :

Ce sont des mises en cause personnelles !

M. le Maire :

Absolument pas !

M. EYMERY :

Pour mon simple confort d'un élu qui estime que tout lui est dû!

M. le Maire :

Mais c'est tout à fait vrai !

Vous n'avez pas la parole monsieur EYMERY, on vous a écouté, si vous continuez vous allez sortir monsieur EYMERY.

Vous n'avez pas la parole, il n'y a pas d'attaques personnelles

M. EYMERY :

Arrêtez vos attaques personnelles ! Merci.

M. le Maire :

Il n'y a donc pas eu d'attaques personnelles

M. EYMERY :

Il y a eu des attaques personnelles !

M. le Maire :

Ce qu'a dit monsieur LEQUIEN est parfaitement juste, ce qui vous a été dit par les services c'est qu'au regard du nombre de photocopies que vous demandiez il était possible de venir consulter les dossiers en mairie, vous ne l'avez pas souhaité. Quand il y a une demande mesurée de photocopies...

M. EYMERY :

Faux !

M. le Maire :

Vous n'avez pas la parole monsieur EYMERY.

Quand il y a une demande mesurée de photocopies, celles-ci vous parviennent, quand il y a une demande démesurée de photocopies, vous devez venir consulter en mairie. Donc c'est parfaitement juste.

Je voudrais revenir sur deux, trois points parce que c'est important dans votre discours de bien faire comprendre à la population les manipulations qui sont dans vos propos. Quand vous dites par exemple 21 millions € investis sur 2 quartiers, c'est important de comprendre que là-dedans on mélange tout, les choux et les carottes, c'est un coût total d'opérations et donc parmi ces 21 millions il y a des sommes qui sont amorties par les loyers et vous faites croire en filigrane que c'est le coût net pour le contribuable : mensonge, bien entendu, ce n'est pas le coût net pour le contribuable, vous comparez encore une fois des choux et des carottes mais pour tromper, vous cherchez systématiquement à tromper, systématiquement !

M. EYMERY :

Attaque personnelle de nouveau !

M. le Maire :

*Oh non, ce n'est pas une attaque personnelle, c'est juste la vérité et un constat !
Madame CROCKEY donc effectivement par rapport à la relocalisation de la salle de danse pour l'instant la décision est prise de la relocaliser donc de la sortir de l'école Jacquard, nous n'avons pas encore pris la décision et ça reste soumis à réflexion et à discussion de sa nouvelle implantation mais c'est clair qu'elle sera relocalisée. Elle ne sera pas supprimée donc nous sommes en pleine réflexion à ce sujet.*

Je vous propose donc de passer au vote.

Sur la délibération numéro 2.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Sur la 3, qui est contre ?

(Monsieur EYMERY fait remarquer qu'il y a un vote en division du groupe Défi Dunkerquois)

Vote en division, très bien, vous nous le ferez parvenir.

Qui s'abstient ?

(Monsieur EYMERY veut donner une explication de vote)

Vous nous les ferez parvenir !

Expliquez alors sommairement ! La parole à monsieur EYMERY.

M. EYMERY :

Je tiens à dire que nous demandons depuis mars 2014 au fil de l'eau, commission par commission à chaque fois qu'il nous est demandé de nous prononcer sur une subvention de nous donner les rapports d'activités. Si cela avait été fait...

M. le Maire :

Merci pour votre explication de vote.

Monsieur EYMERY vous n'avez plus la parole, couper le micro à monsieur EYMERY.

Donc délibération 3, vous avez donné vos explications de vote monsieur EYMERY, je vous en remercie.

Tous les autres sont pour ?

Je vous en remercie.

Délibération numéro 4.

Je mets au vote l'amendement de monsieur EYMERY.

Qui est pour ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres contre.

Je vous en remercie

Délibération numéro 4.

Qui est contre ?

Qui s'abstient

Tous les autres sont pour.

Vote en division du groupe Défi Dunkerquois.

Vote en division vous nous le ferez parvenir.

(Monsieur EYMERY souhaite expliquer le vote en division pour la délibération 4)

Vous nous expliquez alors votre vote en division, allez-y.

M. EYMERY :

Je fais un vote en division et je ne mélange pas les choux et les carottes. Il y a 20 752 000 € d'argent public qui a été investi sur ces quartiers, c'est marqué, c'est la vérité, il y a des mandats qui ont été faits par le trésor donc ne dites pas que je mélange les choux et les carottes c'est vous qui vous vous mélangez les pinceaux !

M. le Maire :

Absolument pas !

M. EYMERY :

Donc vote contre le secteur du Jeu de Mail puisqu'il y a refus de l'amendement et vote contre le programme d'acquisition foncière dans le centre de l'agglomération au motif que vous avez souhaité complètement reconfigurer ce qu'avait fait l'ancienne municipalité et que nous ne voyons pas pourquoi vous laissez en jachère 6,6 millions d'euros.

M. le Maire :

Je maintiens votre volonté de manipuler les chiffres. Aucun problème !

Donc sur la délibération 4, tous les autres sont pour.

Délibération numéro 5

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Très bien.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Monsieur SIMON étant absent, monsieur SOISSONS vous avez la parole pour les délibérations 6 à 8.

M. SOISSONS :

Les 2 délibérations qui viennent s'inscrire dans le cadre fixé par notre municipalité consistent à rationaliser notre parc immobilier et mieux le gérer. La première des deux concerne, vous avez suivi l'actualité notamment l'inauguration du nouveau crématorium. Le nouveau crématorium a eu pour effet de libérer les locaux de l'ancien crématorium, donc la délibération porte en fait sur un échange sans soulte entre la ville de Dunkerque et la communauté urbaine de l'emprise du nouveau crématorium en contrepartie de l'ancien crématorium.

Le souhait de notre municipalité est d'utiliser ces locaux qui viennent de se libérer, qui ne sont pas très anciens, ils ont moins de 30 ans, en vue d'une rationalisation des usages et notamment la création d'un nouveau, plus exactement de regrouper l'ensemble des équipes administratives et techniques du cimetière de Dunkerque dans ces locaux qui seraient réaffectés.

(Diapo) L'image que vous avez, en haut à gauche, vous avez l'ancien crématorium qui serait donc cédé à la ville de Dunkerque et à droite vous avez le nouveau crématorium qui est entré en fonction en cette année.

La seconde délibération qui porte sur la rationalisation de notre parc immobilier concerne une partie d'un immeuble qui se situe 8 - 10 rue Jean Bart, c'est derrière l'église Saint Éloi, la désaffectation, le déclassement du domaine public et la cession de deux lots de copropriété.

(Suite de l'énoncé de la délibération)

La délibération suivante, la numéro 8, illustre en fait les effets d'une densification douce du tissu urbain. C'est-à-dire qu'en fait dans une opération qui se situe au coeur de Petite-Synthe, la densification consiste à créer trois logements qui se situent en coeur d'îlots. Donc c'est plutôt une délibération technique qui consiste à autoriser le passage de réseau EDF sur la parcelle dont nous sommes propriétaires pour desservir trois logements qui sont créés c'est-à-dire, par rapport à la photo que vous avez sous les yeux (diapo) ce sont trois logements qui vont d'ailleurs être créés derrière le bouquet d'arbres qui est dans le milieu de la photo entre la résidence et cet immeuble neuf qui est visible depuis la route de Petite-Synthe celle qui donne sur le canal.

ACTION FONCIÈRE**6.- Dunkerque - Echange sans soulte entre la ville et la communauté urbaine de Dunkerque de l'emprise du nouveau crématorium en contrepartie de l'ancien crématorium**

Rapporteur : Monsieur Jérôme SOISSONS, Adjoint au Maire

Du fait de modifications réglementaires relatives à de nouvelles normes auxquelles les établissements funéraires seront assujettis, et étant donné le fait que l'équipement alors existant était à reconsidérer tant en termes d'accueil du public qu'en termes de capacité, la communauté urbaine de Dunkerque a décidé la construction d'un nouveau crématorium.

Pour ce faire, en date du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une parcelle de terrain cadastrée AL 109 pour partie, moyennant un euro symbolique, au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque, pour la construction d'un nouveau crématorium, avec conditions à charge pour l'acquéreur :

- de prendre à sa charge les frais afférents à cette cession, en ce compris notamment les frais de géomètre et les frais afférents à l'acte de cession ;
- de replanter les arbres éventuellement abattus ;
- de procéder aux régularisations foncières liées aux voiries et trottoirs (la parcelle dans sa totalité comprenant actuellement des équipements à vocation communautaire) ;
- de réaménager des voiries et parkings éventuellement impactés par le projet.

Or l'ancien bâtiment du crématorium, libéré de tout équipement, cadastré AL 108 et 111, pourrait intéresser la Ville afin d'y réaliser un pôle funéraire et regrouper l'ensemble des équipes administratives et techniques du cimetière de Dunkerque.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser l'échange entre la ville de Dunkerque et la Communauté Urbaine de Dunkerque, le bien échangé au profit de la communauté urbaine étant un immeuble à extraire de la parcelle cadastrée AL109 d'une superficie approximative de 4.820m² (tel que défini au plan ci-joint, la superficie exacte devant être déterminée par géomètre), et le bien échangé au profit de la ville étant un immeuble cadastré AL 108 et 111 non bâti et bâti (crématorium libéré de tout équipement) pour une surface parcellaire selon cadastre de 6 813m²;
- Au vu de l'avis des domaines, dire que cet échange aura lieu sans soulte, avec maintien des charges particulières ci-dessus énoncées lors du conseil municipal du 18 mars 2013, la ville prenant cependant en charge la moitié des frais d'acte administratif d'échange ;
- Dire que les immeubles échangés faisant partie du domaine public, ils ne feront pas l'objet d'une désaffectation et déclassement, mais seront transférés en tant que tel comme étant destinés à le rester ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à signer l'acte d'échange, de même que tout autre document concernant le présent échange.
- Dire que cet échange bénéficiera de l'exonération fiscale au titre de l'article 1042 du code général des impôts.

Avis favorable en date du 01/09/15 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité.

7.- Dunkerque - 8-10 rue Jean Bart - désaffectation, déclassement du domaine public et cession de deux lots de copropriété

Rapporteur : Monsieur Jérôme SOISSONS, Adjoint au Maire

La ville est propriétaire d'un bien composé de deux lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier (ce dernier d'une superficie de 142m²) sis à Dunkerque, 8-10 rue Jean-Bart cadastré XT 100, consistant en un appartement (lot n°10) d'une superficie approximative de 50 mètres carrés habitables, et d'une cave (lot n°2).

Sous réserve des modifications de règlement de copropriété ayant eu lieu depuis l'acquisition desdits lots il est précisé que:

- cet ensemble immobilier participe pour 5598/100000 à la propriété du sol de la cour commune de l'îlot XXXVII objet de la parcelle numéro 20, cadastrée XT105 d'une contenance globale de 2.600m².
 - le lot n°2 consiste en une cave et les 193/10000 de la propriété du sol de la parcelle 8, et les 108/100000 de la propriété du sol de la parcelle 20 (cour commune).
 - le lot n°10 consiste en un appartement et les 11 59/10000 de la propriété du sol de la parcelle 8, et les 649/100000 de la propriété du sol de la parcelle 20 (cour commune).
- Ces lots sont libres d'occupation.

Aussi, dans un souci d'optimisation du parc immobilier municipal, il vous est demandé de bien vouloir :

- Constater la désaffectation du bien sus désigné du domaine public communal, et décider son déclassement du domaine public ;
- Autoriser la cession dudit bien au profit de Monsieur ou Monsieur et Madame Jacques Camerlynck ;
- Au vu de l'avis des domaines, dire que cette cession aura lieu au prix de cinquante-trois mille euros (53.000,00€) ;
- Dire que l'acte de vente et tout acte afférent à cette affaire, dont l'avant-contrat, seront rédigés par Maître Farthouat ; notaire à Dunkerque, les frais afférents à cette vente, en ce compris les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire à signer l'avant-contrat, l'acte de vente, ainsi que tout acte afférent à cette cession.

Avis favorable en date du 01/09/15 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité.

8.- Dunkerque - Petite-Synthe - Foyer Louis Mathys- Servitude de passage de réseau ERDF

Rapporteur : Monsieur Jérôme SOISSONS, Adjoint au Maire

Par bail emphytéotique en date du 03 novembre 2014, la Ville de Dunkerque a confié à Habitat 62/59 S.A. un ensemble immobilier situé à DUNKERQUE (PETITE-SYNTHÉ) sis 1945 avenue de Petite-Synthe, comprenant entre autre la parcelle 460 AN 1189.

Habitat 62/59 S.A. doit y réaliser la construction de logements sociaux afin d'accroître l'offre et la diversité de l'habitat au sein du foyer pour personnes âgées limitrophe (résidence Louis Mathys dont il est déjà propriétaire).

Ces aménagements et notamment la réalisation de 3 logements au centre de la parcelle nécessitent d'amener les réseaux électriques nécessaires à l'alimentation des logements (tel que repris au plan ci-joint).

ERDF et Habitat 62/59 S.A. ont conclu, en ce sens, une convention de servitude sous seing privé en date des 8 et 12 décembre 2014 qu'il convient de réitérer par acte authentique.

Le bail consenti à Habitat 62/59 S.A. étant limité à une durée de 55 ans, délai au-delà duquel la Ville pourra retrouver la propriété pleine et entière de la parcelle, il convient que la Ville de Dunkerque soit partie prenante à l'acte authentique.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser la création de la servitude de réseau ERDF sur la parcelle 460 AN 1189,
- consentir la présente servitude à titre gracieux, au vu de l'avis des Domaines, car elle est nécessaire à la construction des logements tel que prévu par le bail emphytéotique et qui deviendront pleine propriété de la Ville à la fin de celui-ci,
- dire que Maître LAGACHE-LIBESSART notaire à Béthune, mandatée par ERDF, sera chargée de la rédaction de cet acte, les frais afférents à cet acte en ce compris notamment les frais de notaires seront à la charge des demandeurs,
- autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette servitude, et en cas de besoin autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint à donner mandat de signature à tout clerc de l'office sus-dénommé aux fins de signer l'acte de servitude.

Avis favorable en date du 01/09/15 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Merci Monsieur SOISSONS.

Des interventions ?

Pas d'intervention, je vous propose donc que de passer au vote.

Délibérations numéros 6, 7 et 8.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

Merci monsieur SOISSONS.

Madame Stéphanie PEEREN et monsieur Yves PANNEQUIN vous avez souhaité revenir sur deux points d'actualité éducation en marge de la délibération de madame WICKE. Je vous passe donc la parole.

Madame PEEREN vous avez la parole.

Mme PEEREN :

Merci. L'académie d'été, une première en France est un point du programme municipal que nous avons aujourd'hui mis en oeuvre. Ce fut une belle aventure pour les enfants qui y ont pris part avec des résultats très encourageants.

Notre objectif était de concevoir un dispositif innovant qui permette aux jeunes de retrouver le goût d'apprendre et de reprendre confiance en leurs aptitudes.

Je vous invite à visionner un petit film qui a été réalisé par l'un des groupes d'enfants de l'académie d'été, les cinéastes dont la mission était sur la quinzaine de filmer, de réaliser un court-métrage sur les thématiques des autres enfants c'est-à-dire : la photographie, l'environnement et la découverte du patrimoine dunkerquois à travers une enquête policière.

(Diffusion du film)

Faire découvrir leur environnement local, valoriser les potentiels, développer la confiance en soi et le goût d'apprendre, la citoyenneté, l'engagement par le projet, tels étaient les objectifs que nous nous étions fixés pour construire cette première académie d'été de façon tout à fait complémentaire à ce qui est proposé par l'éducation nationale.

Pour ce faire, nous avons tissé, durant de longs mois précédant cette première session, des partenariats avec certaines structures culturelles et associations du dunkerquois comme le Château Coquelle qui nous a accueilli pour cette première session qui était à la fois expert d'une thématique : la photographie, la Maison De l'Environnement et le CPIE pour le groupe reporters sur la thématique environnementale, le réseau de bibliothèques pour l'enquête policière et la découverte du patrimoine et le studio 43 pour le cinéma puisqu'un groupe d'enfants à réaliser cette vidéo avec une vidéaste professionnelle.

Nous avons aussi réussi à collaborer avec l'éducation nationale et ainsi donc durant ces 15 jours du mois de juillet ce sont 27 enfants de l'éducation prioritaire des quartiers de Dunkerque centre, Petite-Synthe et Saint-Pol-Sur-Mer qui ont pu s'engager sur des parcours thématiques à la découverte de leur environnement depuis la base arrière du Château Coquelle. Ils ont aussi pu bénéficier de moments collectifs en grands groupes avec les ateliers créatifs : le cahier créatif et la relaxation.

Au-delà du fait que ces enfants ont vécu d'intenses moments d'échange ils ont tous adoré participer à cette aventure humaine et nous avons même, chez certains d'entre eux, un vrai engouement, la découverte d'une réelle passion qui s'est faite à travers l'académie d'été.

Comment ne pas parler de ce garçon qui veut devenir ingénieur du son aujourd'hui ou de cette petite fille qui se passionne pour la photo qui s'est vue offrir un appareil photo et qui joue les guides avec ses parents aujourd'hui à Dunkerque.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase évaluative de cette action, phase importante pour nous en collaboration encore plus étroite avec l'éducation nationale pour déterminer la plus-value que cette académie a pu générer chez les enfants notamment au regard de l'aspect scolaire.

Cette évaluation plus aboutie sera évidemment communiquée en commission. Cette action ne saurait être un succès sans le concours aussi des quatre animateurs expérimentés et diplômés auxquels nous avons fait appel et des intervenants des structures culturelles que j'ai précédemment citées. Je les remercie toutes et tous pour la qualité de leur travail et la bienveillance qu'ils ont eue envers les enfants. Un vrai travail d'équipe a pu se mettre en place autour des enfants pour faire émerger chez chacun d'entre eux les réussites et leur potentiel.

Nous nous attachons à faire évoluer ce dispositif aujourd'hui et à l'améliorer et enfin pour information en tant que premiers acteurs de cette expérience, les enfants de l'académie d'été et les intervenants vous invitent à l'exposition de leurs travaux, leurs productions dont ils seront aussi les présentateurs, exposition qu'ils inaugureront le samedi 17 octobre à 17 H à la halle aux sucres. Ce sera une occasion encore une fois pour eux de se remettre en scène et de valoriser leurs compétences. Merci.

M. le Maire :

Merci madame PERREN.

Monsieur PANNEQUIN.

M. PANNEQUIN :

Oui, merci monsieur le maire.

Voilà trois semaines que la rentrée scolaire a eu lieu il nous est donc permis d'en faire un premier bilan.

La grande nouveauté de cette rentrée c'est la mise en place des ateliers éducatifs dans le cadre des après-midi libérés. Rappelons que cette mise en place des ateliers éducatifs résulte d'une démarche qui a associé les parents notamment par le biais des Fabriques d'Initiative Locale, les parents mais aussi les enseignants et les enfants dans le cadre du conseil municipal des enfants. Il y a une période de débats qui s'est étalé sur environ quatre mois qui s'est terminée par un vote le 30 janvier où on demandait aux parents de se prononcer sur le choix de la demi-journée libérée et sur son organisation. C'est ce choix fait par les parents qui a été retenu comme nous nous étions engagés. Cette démarche de démocratie participative directe sur la réforme des rythmes scolaires n'a pas eu d'équivalent tant sur le plan régional que sur le plan national. Depuis le 15 septembre dans toutes les écoles de Dunkerque des ateliers éducatifs ont été mis en place, il y en a 235 au total avec des thématiques diverses : culturelles, sportives, artistiques, développement durable, développement personnel, la communication, la citoyenneté et j'en passe..

Ces ateliers sont animés par des professionnels il y en a environ une centaine, des professionnels qui viennent soit de la ville, soit du monde associatif, soit des enseignants et aussi des auto-entrepreneurs.

Parmi ces ateliers un accent particulier a été mis sur la découverte des langues, l'anglais, le néerlandais, l'allemand. Ces ateliers linguistiques sont une première étape pour le développement de l'apprentissage des langues vivantes, une initiative qui devrait s'étendre à toute l'agglomération comme cela avait été décidé lors des états généraux pour l'emploi. On sait combien la maîtrise de l'anglais, du néerlandais notamment sera décisive dans les années qui viennent. Cette question était au coeur des engagements de notre équipe municipale : donner à nos enfants de vraies chances pour l'avenir.

Rappelons que ces ateliers éducatifs ne doivent pas être de l'école après l'école. Ceci est bien précisé dans les textes qui régissent la réforme des rythmes scolaires, le soutien scolaire n'y a donc pas sa place, c'était aussi le souhait des parents exprimé lors des réunions publiques.

Dans ce bilan de rentrée n'oublions pas les kits de fournitures scolaires distribués aux enfants de l'école élémentaire environ 2800 kits distribués et les enfants de maternelle recevaient un sac en toile avec un cahier. Près de 2000 enfants étaient concernés par cette distribution.

Les ateliers éducatifs sont gratuits pour les familles. La distribution de kits aux écoliers doit permettre aux parents de se dispenser de certains achats. Cela illustre notre volonté de faciliter pour tous nos enfants l'accès au savoir, à la culture et de leur donner la possibilité de devenir de véritables citoyens. C'est une mission de l'école à laquelle nous devons nous associer. La ville et ses partenaires assument plus que jamais leur rôle au coeur du projet éducatif.

M. le Maire :

Merci madame PEEREN et monsieur PANNEQUIN pour ce point éducatif toujours très intéressant. Pour clore ce chapitre éducatif madame WICKE je vous cède la parole pour les délibérations 9 et 10 concernant plus particulièrement la petite enfance.

Mme WICKE :

La ville de Dunkerque est soucieuse d'offrir aux familles dunkerquoises un large panel de modes de garde pour leurs enfants comme par exemple le multi accueil, les assistantes maternelles, les crèches familiales et cela afin que chaque famille quelle que soit sa situation professionnelle, sa composition, son mode de vie puisse trouver le mode de garde qui lui convient le mieux.

ACTION PETITE ENFANCE

9.- Augmentation du coût horaire des 5 places réservées au sein de la crèche Collective de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote

Rapporteur : Madame Séverine WICKE, Conseillère municipale

Afin de permettre à la ville d'élargir son offre d'accueil en collectif pour répondre aux besoins des parents d'un accueil régulier, la ville de Dunkerque a signé en 2004, une convention avec l'hôpital maritime de Zuydcoote, pour la réservation de 5 places au sein de la crèche collective « l'île aux câlins » pour les familles dunkerquoises, correspondant à 5 temps pleins, équivalent à 1 125 journées par an. (225 journées x 5 places)

La réservation de ces places de crèche représentait pour la collectivité un moindre coût, les investissements étant réalisés et les frais de fonctionnement assurés, s'agissant d'une structure déjà existante.

Ces places, utilisées à près de 100 %, bénéficient d'un financement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du CEJ et de la prestation de service ordinaire.

A ce jour, l'hôpital Maritime de Zuydcoote sollicite de la ville de Dunkerque une augmentation de sa participation par enfant, la différence entre le prix de revient par jour de fonctionnement de la crèche et les diverses prestations perçues ayant évolué depuis la signature de la convention en 2004. En effet, le coût de l'heure a sensiblement évolué depuis la signature de la convention, augmentation estimée à environ 1 € correspondant à l'évolution de la masse salariale et du coût de la vie en général.

Pour précisions :

En 2004, 1 heure de crèche coûtait 6,60 €. La CAF versait 3,59 € à la ville, dont la part s'élevait à 3,01 €.

En 2014, 1 heure de crèche coûtait 7,70 €. La CAF versait 4,69 € à la ville, dont la part s'élevait à 1,91 €. Il restait donc à la charge de l'hôpital maritime 1,10 €.

Avec l'augmentation demandée, 1 heure de crèche coûte 7,76 €. La CAF verse 4,69 € à la ville, dont la part s'élèvera à 3,07 €.

La participation financière de la ville s'inscrit dans le cadre d'un état du nombre d'heures de présence facturées, transmis par l'hôpital et réglée en fin d'exercice. Elle s'élèvera pour l'année 2016 à un montant prévisionnel de 16 200 € au lieu de 9 000 € pour 2015.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention qui prendra effet en septembre 2015.

Avis favorable en date du 07/09/15 de la commission Education jeunesse et sport

Adopté à l'unanimité.

10.- Suppression de la réservation de places pour l'EPSM dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse

Rapporteur : Madame Séverine WICKE, Conseillère municipale

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2007/2011, la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'Etablissement Public de Santé Mentale et la ville de Dunkerque ont établi et signé en partenariat avec l'Aduges, une convention de mise à disposition et de réservation de places de crèche pour les bébés de leurs salariés.

Le principe était de réserver des places de crèche aux employés de ces trois structures, au sein des crèches collectives, de la crèche familiale et des multi accueils de l'Aduges, soit 24 places au total. Ces places ont été inscrites au Contrat Enfance/Jeunesse la ville, la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales faisant l'objet d'un reversement direct aux employeurs.

Les places par employeur se répartissent comme tel :

- EPSM : 3 places : 2 en crèche familiale et 1 au multi accueil du Banc Vert.
- Ville de Dunkerque : 5 places : 3 en crèche collective et 2 en multi accueil (Tout Petits, Banc Vert et Tente Verte)
- CUD : 16 places : 10 en crèche collective, 4 en multi accueil et 2 en crèche familiale (Tout Petits, Banc Vert et Tente Verte)

La participation financière pour les parents est calculée en fonction des revenus et de la composition familiale, selon le barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, quelque soit le lieu d'habitation.

Les employeurs remboursent à l'Aduges la part restante à leur charge, évaluée à 7 500 euros pour une place à temps plein par année civile.

Lors de son dernier comité de direction, le 29 juin dernier, l'EPSM a décidé de ne pas renouveler la convention de réservation des trois places, leur occupation n'étant pas optimale.

De ce fait, les places de l'EPSM seront transférées à l'Aduges pour les familles dunkerquoises.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à transférer les places de l'EPSM à l'Aduges et ainsi d'augmenter la participation financière de la ville.

Avis favorable en date du 07/09/15 de la commission Education jeunesse et sport

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Merci madame WICKE.
 Des interventions sur les délibérations 9 et 10 ?
 Non, je vous propose de passer au vote.
 Délibérations numéro 9 et numéro 10,
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?
 Tout le monde est pour.
 Je vous en remercie.
 Madame SERET vous avez une délibération, numéro 11.

Mme SERET :

Bonsoir monsieur le maire.
 Reprendre la main sur le quotidien, accorder toute l'importance qu'ils méritent au quotidien des dunkerquois et notamment de tous ceux qui rencontrent des difficultés particulières pour vivre et se déplacer en ville. Cet engagement est au coeur des politiques municipales que nous portons. Ces derniers mois nous avons ainsi demandé aux services de la ville d'être particulièrement attentifs aux obstacles sur les trottoirs susceptibles de gêner le passage des parents avec des poussettes ou des personnes à mobilité réduite. Un effort particulier a été mené pour lutter contre le stationnement gênant, de même l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et les actions de sensibilisation et d'intervention directe mises en place par la ville contribuent à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap et à rendre la ville accessible à tous.

Cet accessibilité concerne toutes les formes de déficience temporaire ou définitive, à tout moment nous risquons d'être en situation de handicap. La personne âgée qui a du mal à se mouvoir, les parents qui doivent manipuler une poussette pour rentrer dans un établissement, le jeune homme qui s'est cassé la jambe ou la personne qui est en fauteuil roulant ou qui est déficiente visuelle. Sensible à cet état, la ville a permis à des agents de se former au langage des signes pour permettre un meilleur accueil des personnes malentendantes. Une permanence avec un traducteur est aussi assurée pour faciliter leurs démarches administratives. Concernant le taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap de la ville celui-ci est en constante hausse et supérieur au taux légal.

La loi de février 2005 avait prévu un délai pour se mettre en conformité en matière d'accessibilité - janvier 2015. Force est de constater que certains propriétaires de bâtiments n'ont pas été en mesure de satisfaire à cette obligation, c'est la raison pour laquelle l'Ad'AP est mis en place. Il vise à préciser la stratégie de mise en accessibilité des équipements recevant du public et à l'accompagner d'une programmation budgétaire sur une certaine durée. La durée maximum d'un Ad'AP est de trois ans. Les communes associées de Dunkerque, Saint-Pol-Sur-Mer et de Fort-Mardyck concernées par ces mesures ont élaboré une programmation commune pour un dépôt de l'Ad'AP au préfet avant le 27 septembre 2015 après avis favorable de la commission communale d'accessibilité.

ACTION SOCIALE**11.- Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)**

Rapporteur : Madame Catherine SERET, Adjointe au Maire

La loi dite « Handicap » du 11 février 2005 fixe au 1^{er} janvier 2015, la limite de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des transports collectifs en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Tous les ERP sont et restent soumis à cette obligation.

Cependant, il a été constaté que cette mise en accessibilité avec les mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social ne pourra être effective à cette date.

Pour satisfaire aux obligations de la loi, l'ordonnance n°2014/10920 du 26 septembre 2014 fixe les modalités d'application de la loi n° 2014/789 du 10 juillet 2014 sur la création des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP).

L'Ad'AP vise à préciser la stratégie de mise en accessibilité des équipements recevant du public, et à l'accompagner d'une programmation budgétaire sur une certaine durée.

L'Ad'AP est un outil d'exception. Il a pour effet de suspendre la sanction pénale maximale de 45 000 € pour une personne physique et de 225 000 € pour une personne morale en cas de non-respect des règles d'accessibilité.

L'Ad'AP correspond à un engagement à réaliser les travaux pour respecter les règles d'accessibilité dans un délai déterminé et programmer leur financement.

Les dossiers de l'Ad'AP doivent être déposés avant le 27 septembre 2015.

La durée maximum d'un Ad'AP est de trois ans. Un point de situation annuel, un bilan des travaux à mi-parcours et un bilan d'achèvement doivent être réalisés et transmis au Préfet.

L'arrêté du 27 avril 2015 permet de demander une prorogation de l'exécution de l'Ad'AP à neuf ans, le nombre de bâtiments municipaux concernés étant supérieur à 50.

Les communes associées de Dunkerque, Fort Mardyck et Saint Pol sur Mer sont donc soumises à ces obligations et ont élaboré une programmation sur la base des dispositions énoncées, après avis de la commission communale d'accessibilité réunie en juin dernier

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée à déposer auprès des services préfectoraux l'Ad'AP des communes associées de Dunkerque, Fort Mardyck et Saint Pol sur Mer conformément à la loi n°2014/789 du 10 juillet 2014, au plus tard le 27 septembre 2015,

- autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe déléguée à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment pour l'établissement du point de situation annuel, le bilan des travaux à mi-parcours et le bilan d'achèvement à la Commission Communale d'Accessibilité, au Conseil Municipal et au Préfet.

Avis favorable en date du 10/09/15 de la commission Affaires sociales, insertion, santé, égalité des chances

Adopté à l'unanimité.

M le maire :

Merci.

Des interventions sur la délibération numéro 11 ?

Madame DUCELLIER.

Mme DUCELLIER :

40 ans après la première loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, 10 ans après la loi du 11 février 2005 et 9 ans après la signature de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées le constat est affligeant. Seraient accessibles seuls 15 % des établissements recevant du public, moins de 6 écoles primaires sur 10, 40 % des collèges, 20 % seulement des lycées quant au transport, maillon essentiel, si l'on regarde uniquement les bus seules 42 % des lignes de bus seraient accessibles aux handicapés moteurs. Pourtant rappelons-le l'accessibilité universelle doit être une priorité, il en va de l'égalité dans l'accès à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Il en va de l'égalité réelle entre les citoyens, principe absolu pour une démocratie soucieuse de l'intérêt général et d'un vivre ensemble qui fait tant défaut aujourd'hui. Si le délai de 10 ans fixé par la loi du 11 février 2005 pour rendre accessibles les administrations, les commerces, les écoles, les habitations, les transports et la voirie, si ce délai n'a pas été suffisant, c'est bien le volontarisme des uns et des autres qu'il faut interroger. Aujourd'hui nous avons donc la responsabilité de faire mieux et surtout de faire en sorte que cette accessibilité universelle devienne réalité. Des outils tels que l'Ad'AP doivent permettre d'aboutir enfin à cette accessibilité universelle pour que nos différences soient vues et vécues comme une force et non comme un obstacle pour que chacun trouve sa place dans notre société, commençons par rendre notre société réellement accessible à tous.

Donc c'est vrai qu'on ne peut être que favorable mais quelle lenteur encore une fois !

Au-delà de cette délibération il reste cependant une interrogation sur le choix du patrimoine engagé dans cette démarche.... (Excusez-moi, je n'ai pas pris la bonne feuille)

Je voulais juste poser la question sur les bâtiments qui ne sont pas inclus dans cette liste, ma question est la suivante : sont-ils destinés à être vendus ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Bien sûr favorable à la délibération.

M. le Maire :

Très bien.

D'autres interventions ?

Je vous rassure, tout le patrimoine municipal n'a pas vocation à être vendu. Vous souhaitez ajouter quelque chose madame SERET ?

Non, merci d'avoir rappelé les grands principes.

Monsieur FREMONT vous voulez ajouter un mot ?

M. FREMONT :

Je souhaiterais sur ce sujet ajouter quelque chose parce que nous avons eu dans le cadre de la commission - affaire santé - notamment une discussion très intéressante sur le sujet, madame DUCELLIER qui n'a pas eu la possibilité de nous rejoindre à cette réunion aurait certainement appris des choses très intéressantes sur la façon dont se fait cette programmation et de la façon dont les bâtiments sont pris en compte et ça lui aurait sans doute épargné cette question sur le fait de savoir si nous allions sacrifier les bâtiments qui n'étaient pas inscrits là-dedans puisque la réponse a été donnée et de vous renvoyer aux attendus de cette commission pour en savoir un peu plus

M. le Maire :

Très bien, madame DUCELLIER vous viendrez donc à la prochaine commission.

Délibération numéro 11.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

Monsieur FLORENT vous avez une délibération la 12.

ACTION SPORTIVE

12.- Convention de partenariat entre Dunkerque et Cappelle la Grande

Rapporteur : Monsieur Guillaume FLORENT, Adjoint au Maire

Pour des raisons de sécurité, la commune de Cappelle la Grande a été dans l'obligation de fermer sa piscine municipale.

Elle s'est rapprochée de la commune de Dunkerque pour conclure un partenariat permettant aux enfants scolarisés sur son territoire et aux adhérents du club de plongée de Cappelle la Grande de bénéficier de l'accès aux piscines de Dunkerque. Le coût total fixé à 90 800 € comprend 203 séances pour les écoles et 162 heures pour le club de plongée.

De son côté, la commune de Dunkerque a besoin d'un renfort en maîtres-nageurs sauveteurs pour garantir la sécurité des usagers de la piscine Paul Asseman et souhaite bénéficier de la mise à disposition des maîtres-nageurs sauveteurs de la piscine de Cappelle la Grande pendant sa fermeture au public. Les trois agents concernés seront mis à disposition par la commune de Cappelle la Grande pour un coût fixé à 90 829 €.

Il est donc proposé de conclure une convention de partenariat entre les deux communes leur permettant de faire face à leur besoin respectif.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter ces dispositions,
- autoriser le maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution.

Avis favorable en date du 07/09/15 de la commission Education jeunesse et sport

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Un bon exemple de coopération intercommunale !

Y a-t-il des interventions ?

Madame CROCKEY, monsieur NAVE.

Mme CROCKEY :

Oui monsieur le maire, une précision puisque dans le préambule de la convention on parle d'un accès aux piscines de Dunkerque, au pluriel. J'avais posé la question en commission, il me semble qu'on m'avait répondu que c'était uniquement un accès à la piscine Paul Asseman. Donc voilà est-ce que ce n'est que la piscine Paul Asseman ou est-ce qu'effectivement c'est un accès à toutes les piscines ? Et deuxième chose, j'en profite puisque on est sur le sport, je suis étonnée que vous n'ayez pas évoqué, monsieur le maire, en préambule les excellents résultats du club d'aviron ?

M. le Maire :

*J'ai dit quelques-uns ! Pour tout vous dire sur cet été, je crois j'ai eu une liste, j'ai eu deux pages de résultats sportifs et le choix a été compliqué. Alors je rajouterai l'aviron !
Monsieur NAVE.*

M. NAVE :

Oui, sur cette délibération une suggestion plutôt que de diriger vers la piscine Paul Asseman d'envoyer peut-être les enfants de Capelle sur la commune associée, fusionnée de Mardyck qui est une piscine de Dunkerque ce qui permettrait en même temps de permettre une ouverture toute l'année et de la faire fonctionner puisque beaucoup se plaignent qu'elle ne tourne pas assez. Voilà une petite suggestion.

M. le Maire :

Monsieur FLORENT ?

M. FLORENT :

Oui, bien sûr, une réponse, écouter madame CROCKEY oui, d'ailleurs pourquoi que l'aviron effectivement nous avons les résultats du Sporting dunkerquois, donc la médaille de bronze aux championnats de France minimes : Léna Bechikr, Flavie Jaouen, Mathilde Bailleux, Joséphine Goetghebeur et Zoé Questier, en quatre de couple féminin avec barreur et effectivement comme l'évoquait monsieur VERGRIETE : 2 pages, je vais en citer que quelques titres supplémentaires, les titres de champions de France de para triathlon pour Sébastien Declerck qui fait partie du club de triathlon Littoral 59, je vous épargnerai les 7 ou 8 titres et médailles du triathlon Littoral 59, Dunkerque Littoral cyclisme 2^{ème} du championnat de France Junior contre la montre pour Alexys Brunel et donc si vous le souhaitez on vous fera parvenir la liste de l'ensemble des titres parce que...

M. le Maire :

Dunkerque ville sportive !

M. FLORENT :

Dunkerque se porte bien au niveau sport, je vous remercie !

Concernant l'accueil des scolaires Cappellois et du club de plongée donc effectivement la convention parle de toutes les piscines maintenant ça sera principalement dirigé vers la piscine Paul Asseman, une contrainte logistique, malheureusement une fermeture temporaire ce qui ne devrait plus arriver étant donné les mesures qui ont été prises mais la convention laisse la possibilité d'accueillir dans une autre piscine si un cas de force majeure se présentait.

M. le Maire :

Très bien.

Je vous propose de passer au vote.

Sur la délibération numéro 12 qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

Monsieur DUQUENNOY pour les délibérations 13 à 17.

M. DUQUENNOY :

(Explication concernant la délibération numéro 13)

Merci monsieur le maire. Attribution d'une aide sociale spécifique à un agent municipal placé en invalidité totale et définitive. Vous savez que le changement de régime d'assurance invalidité décès n'a pas permis à tous les agents de bénéficier de la nouvelle garantie et donc à titre exceptionnel nous vous demandons de bien vouloir lui accorder une aide de même type que celle que vous avez déjà acceptée lors d'un précédent conseil.

(Précision sur la délibération numéro 15)

Je précise qu'il ne s'agit ce soir de ne revoir que le taux de rémunération des photographes, les autres taux restant identiques.

(Précision sur la délibération numéro 16)

Je ne reviens pas sur le dispositif qui a été rappelé par mon collègue Yves PANNEQUIN.

(Précisions sur la délibération numéro 17)

Suite aux dernières évolutions des services de la ville et après consultation du CTP (comité technique paritaire) sur ces dossiers il est proposé un ajustement au niveau des effectifs pour tenir compte de l'évolution de

l'effectif des services techniques notamment urbanisme, là c'est en moins, et la mutualisation des ressources humaines avec le CCAS, là c'est en plus. Par ailleurs il est proposé de créer un poste d'adulte relais dans le domaine de la médiation sociale subventionné par l'État. Je dirais même plus précisément « médiation civique » que médiation sociale.

PERSONNEL

13.- Attribution d'une aide sociale spécifique à Mme Marie-Christine MAERTENS, agent municipal placé en invalidité totale et définitive

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Placée en disponibilité d'office depuis le 19 mars 2014, Mme Marie-Christine MAERTENS n'a pas été en mesure d'adhérer au contrat collectif de participation qui subordonne l'adhésion à la reprise du travail pendant 30 jours consécutifs.

Dès lors, elle n'a jamais été en mesure de souscrire à la garantie invalidité proposée par la Ville.

L'intéressée a été reconnue par le comité médical en invalidité totale et définitive au taux de 83 % avec une majoration pour tierce personne.

Compte tenu de sa situation personnelle, il est proposé de lui verser une aide de 45 000 €.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter ces dispositions,
- autoriser le versement de la somme de 45 000 € à Madame Marie-Christine MAERTENS

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

14.- Mutualisation de la fonction Ressources humaines entre la ville de Dunkerque et le CCAS

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Dunkerque est un établissement public administratif de la ville de Dunkerque. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, conformément aux articles L. 123-4 et s. du Code de l'action sociale et des familles.

Une démarche de mutualisation des services fonctionnels (également appelés services supports) peut être engagée avec le C.C.A.S., et ce dans le respect de l'autonomie de ce dernier.

Il apparaît effectivement de bonne administration que la ville de Dunkerque et son C.C.A.S. s'engagent dans une démarche de rapprochement afin de mutualiser leurs services fonctionnels (ressources humaines, finances, etc.), laquelle s'inscrit dans une culture du partage de pratiques initiée de longue date.

Ce processus contribuera à atteindre plusieurs objectifs : mutualiser des savoir-faire et expertises, générer des économies de moyens, développer des pratiques communes, créer une meilleure homogénéité de fonctionnement des organisations.

Ce processus peut d'ores et déjà être engagé pour la gestion des ressources humaines. Celle-ci s'entend comme

l'ensemble des missions concourant notamment à la gestion individuelle des agents, à la prospective, au recrutement, aux relations sociales, au développement des compétences, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'emploi et à la mobilité.

Les effets de la mutualisation en matière de gestion des ressources humaines seront formalisés dans le cadre d'une convention (projet ci-joint) aux termes de laquelle :

- Les missions relatives à la gestion des ressources humaines du C.C.A.S. seraient ainsi exécutées par les services municipaux assumant une fonction R.H. centrale et déconcentrée (le C.C.A.S. conservant son autonomie en matière de décision) ;
- Les 5 fonctionnaires du C.C.A.S. qui remplissent en totalité leurs fonctions dans le cadre de la gestion des ressources humaines seront transférés de plein droit à la ville de Dunkerque, par voie de mutation, les instances paritaires ayant été consultées.
- Le coût de gestion des ressources humaines du C.C.A.S., évalué à 205.000€ en année pleine, sera remboursé par le C.C.A.S. à la commune.

Le Comité technique a été consulté le 15 septembre 2015 et a émis un avis favorable à la mutualisation de la fonction « Ressources humaines » entre le C.C.A.S. et la commune.

Aussi, au regard de ces éléments, il vous est proposé :

- d'approuver la mutualisation de la fonction « Ressources humaines » entre la ville de Dunkerque et le C.C.A.S. de Dunkerque ;
- d'approuver la convention définissant les modalités de ladite mutualisation et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

15.- Tarif de prestations des pigistes à la direction de la Communication - Revalorisation

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Depuis 1995, dans le cadre de ses différentes publications et produits d'édition la ville de Dunkerque a nécessité de recourir à des personnels vacataires qui assurent en complément des équipes de la Ville des prestations journalistiques ou d'illustrations.

La grille tarifaire fixant les montants versés pour chaque prestation date du 19 novembre 2013

Il y a lieu aujourd'hui de revaloriser ces tarifs pour tenir compte de l'évolution des droits de propriété artistiques et intellectuels ainsi que l'extension des supports de communication notamment sur les réseaux sociaux. (voir annexe)

Il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

16.- Rémunération des intervenants dans le cadre des ateliers éducatifs

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

A compter de la rentrée 2015/2016, la Ville de Dunkerque met en place des ateliers éducatifs au sein de chaque école dans le cadre des après-midi libérés.

Le personnel intervenant dans le cadre de ces ateliers éducatifs est recruté sur présentation d'un projet pédagogique et rémunéré à terme échu, sur la base du nombre de vacations effectuées dans le mois.

Chaque vacation équivaut à 1h30.

Il est proposé de fixer le taux de rémunération à 15,63 € brut de l'heure, soit 23,45 € brut par vacaton, auquel s'ajoute l'indemnité de congés payés de 10% (pour le personnel non titulaire).

Le personnel intervenant dans le cadre de ces ateliers appartenant aux corps de métiers de l'Education Nationale est rémunéré sur ce même taux horaire.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- accepter ces dispositions,
- autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

17.- Tableau des effectifs - Ajustement

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Compte tenu des dernières évolutions d'organisation des services, il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs selon les modalités suivantes :

Création de postes :

- Rédacteur principal de 1^{ère} classe :2
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 2
- Attaché : 1
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1
- Cadre d'emplois des médecins territoriaux : 1 (poste qui pourra être ouvert à la voie contractuelle)
- Médiateur en adulte relais : il est précisé que ce poste peut être subventionné par l'Etat, il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou adjoint délégué à solliciter lesdites subventions et à signer tout acte à intervenir.

Suppression de postes :

- Directeur : 1
- Attaché principal : 1
- Technicien principal de 1^{ère} classe : 2
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 1
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 1
- Chargé de projet du développement social : 1

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 voix pour l'amendement : liste "Défi Dunkerquois"
4 votes contre la délibération : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le Maire :

Merci monsieur DUQUENNOY.

Des interventions sur ces délibérations ?

Non.

Monsieur EYMERY vous présentez votre amendement sur la 17.

M. EYMERY :

Oui cette délibération numéro 17 est la délibération relative au tableau des effectifs. Quand on la lit d'une manière, je dirais, rapide un peu comme elle nous a été présentée dans un premier temps en commission des finances on voit que d'une manière arithmétique il y a sept créations de postes et huit suppressions de postes. Donc on essaie d'aller un peu plus loin, on pose les questions et là nous apprenons que sur les huit suppressions de postes et il y en a sept qui concernent le transfert des postes du service urbanisme qui désormais sont pris en charge par la communauté urbaine dans le cadre de la mutualisation. Donc on comprend bien qu'effectivement il y a huit fonctionnaires territoriaux de la ville dont le poste est supprimé qui deviennent fonctionnaires territoriaux de la communauté urbaine. Et donc il y a sept créations de postes alors là nous avons de la difficulté à comprendre parce que cela va faire bientôt un an qu'on nous dit qu'il y a une baisse des dotations de l'État, que c'est difficile. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes était un peu accablant sur l'envolée depuis la fusion des charges de personnel à rebours de toutes les promesses ou les engagements qui avaient été pris en disant : il y a fusion donc il y aura mutualisation donc finalement le coût va baisser puis non, le coût a explosé ! Vous-même vous vous êtes fait un peu des gorges chaudes de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui mettait en cause l'ancienne mandature enfin sauf sur les 18 collaborateurs de cabinet, là il y a une vraie complicité ! Et voilà que la nouvelle majorité, badaboum, elle nous met sept postes en plus, alors je ne sais pas la Chambre Régionale des Comptes estimait un équivalent temps plein à un coût de 70 000 €, sept postes à 70 000 € c'est quand même une, allez j'oserai cette familiarité, une prune de près de 500 000 €. Alors on a déjà eu la maison des services publics à 521 000 € et puis quelques délibérations après on a encore 500 000 € en plus et en même temps : mais non, mais non on n'en peut plus, les dotations baissent, il faut aller manifester, c'est pas possible ! Alors là nous avons vraiment de la peine à comprendre !

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement :

Amendement :

Il est ajouté l'article unique suivant :

« La création de sept postes supplémentaires est annulée. »

Exposé des motifs :

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a pointé l'importance excessive de la masse salariale. Je crois d'ailleurs qu'il a été approuvé.

En ces temps de crise, il n'est pas envisageable d'augmenter le poste rémunération.

Je crois qu'il y a assez de monde au sein de cette municipalité, des gens compétents à qui on peut faire confiance pour trouver les moyens par une organisation, un management moderne, je dirais, de ne pas créer de postes.

Puis il y a également dans les délibérations qui ont été portées là par le rapporteur la délibération numéro 15. Direction de la communication, tarifs des pigistes. Alors, il faut que tout le monde sache comment ça se passe en commission, on nous donne un document et puis on nous dit, voilà, ça c'est les tarifs après le 24 septembre 2015. Alors je dis : donnez-nous les tarifs de novembre 2013 pour qu'on comprenne en quoi il y a eu une modification, ce n'est pas dur de mettre une deuxième colonne : avant – après, pour qu'on comprenne ce qu'on vote. Donc finalement il m'a été dit que ça concernait seulement les photographies prises par les pigistes mais depuis le 17 septembre on a toujours pas le tarif qui était le tarif de 2013. Sept jours pour une petite information comme ça c'est beaucoup. Je vais en profiter pour vous faire une demande, monsieur le maire, quand les pigistes prennent des photographies, eh bien que dans le bulletin municipal quand les élus du Défi Dunkerquois où les élus Front National vous les appelleraient comme vous voudrez, qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse...

M. le Maire :

Ah, les masques tombent !

M. EYMERY :

... eh bien qu'on soit au moins sur la photo, que les pigistes servent quand même à toute la population dunkerquoise et qu'il n'y est pas à chaque fois, un peu vous savez comme au temps de Staline, on enlevait de la photo les gens dont on ne voulait pas qu'on les voit. Alors voilà ce qui se passe dans cette municipalité. Alors voilà une petite demande, j'ai envie de dire une pratique conforme à l'éthique généreuse de Dunkerque en mouvement !

(Monsieur EYMERY se retourne vers l'affiche accrochée au fond de la salle et s'exclame)

A oui ! Il y a : « Je suis Charlie » à c'est ici « je suis Charlie » Ah mais pas Charlie pour tout le monde ! C'est plutôt Charlot parfois !

M. le Maire :

Comique !

Monsieur DUQUENNOY je vous cède la parole.

M. DUQUENNOY :

Je n'ai pas envie de rire quand on fait une allusion aux personnes qui sont décédées lors des attentats de Charlie hebdo monsieur le représentant du Front National !

Pour ce qui concerne le tarif des prestations c'est une augmentation de 15 %, ça ne concerne, je l'ai déjà dit, que les photographes dont les photos ont vocation de plus en plus à se retrouver sur Internet et c'est pour ça qu'on prend en considération cette évolution des outils de diffusion.

Pour ce qui concerne le tableau des effectifs, monsieur le représentant du Front National...

M. EYMERY :

Du Défi Dunkerquois !

M. DUQUENNOY :

... monsieur le représentant du Front National, je continue, vous auriez pu éviter des effets de manche, écoutez vous avez réussi à avoir l'information concernant les moins c'est-à-dire la suppression des emplois consécutive au transfert de l'instruction des droits des sols à la communauté urbaine, si vous aviez demandé peut-être un peu plus de renseignements vous auriez su que dans le cadre de la délibération que nous proposons ce soir sur la mutualisation RH – CCAS ville il va convenir de rajouter au tableau des effectifs de la ville les postes qui sont transférés ou qui vont être transférés après le vote de la délibération et à ma connaissance il y aura prochainement au CCAS un moins concernant ces emplois.

M. le Maire :

Eh oui, gros problème avec les chiffres monsieur EYMERY ce soir, très mauvais gestionnaire, très, très mauvais gestionnaire, on compte les moins mais pas les plus et on mélange les choux et les carottes et on manipule, ce soir c'est fort monsieur EYMERY. Vous avez du mal avec les chiffres ! Vous avez du mal, du mal, du mal !

Allez, on va passer au vote !

Délibérations numéros 13 – 14 – 15 - 16

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

Amendement sur la 17.

Qui est pour ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont contre.

Vote sur la 17.

Qui est contre ?

Le groupe défi dunkerquois lève la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Monsieur GOURVIL délibérations 18 à 31.

M. GOURVIL :

Merci monsieur le maire, chers collègues, mesdames, messieurs, ça bouge à Dunkerque, l'amélioration de notre cadre de vie c'est l'une des priorités de la municipalité après la rénovation de la statue de notre Jean Bart, Dunkerque est toujours en mouvement avec la transformation du musée des Beaux-Arts en médiathèque.

APPEL D'OFFRES

Action culturelle

18.- Réalisation d'une bibliothèque dans le musée des Beaux Arts situé Place du Général de Gaulle - Désignation des membres du jury

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibérations en date du 09 avril et 25 juin 2015, le conseil municipal a approuvé le projet de transformation du bâtiment du musée des Beaux Arts sis Place du Général de Gaulle à Dunkerque afin d'y accueillir la future bibliothèque de centre ville.

La présente délibération a pour objet de désigner les membres du jury constitué dans le cadre de cette opération, afin de sélectionner les trois équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir dans le cadre d'une procédure de marché négocié spécifique.

Membres titulaires :

M Patrice Vergriete, Maire Président du jury ou son représentant M Gérard Gourvil, Conseiller municipal délégué

Mme Karima Benarab, 1ère Adjointe

M Michel Tomasek, Adjoint

M Jérôme Soissons, Adjoint

Mme Diana Dequidt, Adjointe

Mme Joëlle Crockey, Conseillère municipale

Membres suppléants :

M Pascal Lequien, Adjoint

M Yves Pannequin, Adjoint

M Djoumoi Saïd, Conseiller Municipal délégué

M Davy Lemaire, Conseiller Municipal délégué

Mme Claudine Ducellier, Conseillère Municipale

Il est précisé, par ailleurs, que le jury sera composé de trois personnalités qualifiées (au maximum) et de trois maîtres d'œuvre désignés par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Les autres dispositions des délibérations susvisées non modifiées par la présente délibération demeurent applicables

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,

- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 08/09/15 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. GOURVIL :

Et ça continue, les premiers coups de pioche ont été donnés pour la nouvelle piscine de Dunkerque/Saint-Pol-Sur-Mer.

Action sportive

19.- Passation d'un marché d'assurance dommages ouvrage concernant la construction de la piscine intercommunale Dunkerque /Saint Pol sur Mer

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Dans le cadre des travaux de construction de la piscine intercommunale de Dunkerque/Saint Pol sur Mer, il y a lieu de souscrire une assurance dommages ouvrage et de proposer en option, dans le cahier des charges qui sera rédigé par la Ville, la souscription d'un contrat collectif de responsabilité décennale.

Le coût de l'assurance sera fonction du coût définitif de la construction.

Le marché sera conclu pour une période allant de sa notification à l'issue d'une durée de dix ans à compter de la réception des travaux.

Compte tenu du cout estimé de la dépense, le marché sera traité par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33.3, 57 à 59 du code des marchés publics.

Aussi il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer le marché à conclure avec le candidat classé n°1 par la Commission d'appel d'offres, ou à défaut, le suivant dans le classement, ainsi que tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

Aménagement urbain

20.- Aménagement d'espaces de proximité - mobiliers urbains et jeux

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Le marché relatif au programme annuel d'aménagement d'espaces de proximité dans les quartiers de Dunkerque Centre, Petite-Synthe, Malo, Rosendaël et les communes associées de Mardyck, de Saint Pol sur Mer et de Fort Mardyck - lot : fourniture et pose de mobiliers urbains et jeux - arrive prochainement à échéance. Il y a donc lieu de le renouveler.

Le marché sera traité sous forme de marché à bons de commandes pour un montant maximum de 400 000 € HT. Il sera conclu pour une durée de 24 mois.

Le marché sera traité par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33.3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer le marché à conclure ainsi que tout acte à intervenir avec le candidat classé n°1 par les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ou à défaut, le suivant dans le classement,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer tout acte à intervenir dans le cadre de ce marché.

Avis favorable en date du 01/09/15 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. GOURVIL :

Améliorer la gestion et l'accès des équipements de la ville, des salles de sport passe par un contrôle d'accès électronique des équipements.

Propriétés communales

21.- Contrôle des accès aux équipements de la ville

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Afin d'améliorer la gestion et la sécurité des accès aux différents bâtiments de la ville de Dunkerque et de ses communes associées, il est envisagé de lancer une consultation pour l'achat, la mise en service, la maintenance et les prestations associées s'y rapportant, d'un système de contrôle d'accès électronique de ces équipements. L'objectif de la mise en place de ce système est d'assouplir, voire élargir les plages d'accès de ces équipements.

La première année, 3 équipements sportifs seront équipés. Les années suivantes, l'opération sera poursuivie sur d'autres équipements.

En ce qui concerne les équipements sportifs, la mise en oeuvre de cette solution sera interfacée avec la solution de gestion des plannings d'occupation des salles de sports "Planitech" de la société éditrice Logitud.

Le contrat sera traité sous forme d'accord cadre mono attributaire pour une durée initiale d'un an renouvelable tacitement sans toutefois que la durée globale n'excède 4 ans.

L'accord cadre sera conclu pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT.

Il sera traité par voie d'appel d'offres ouvert en lot unique conformément aux dispositions des articles 33.3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer l'accord cadre à conclure ainsi que les marchés subséquents qui s'y rapportent et tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

Fonctionnement des services

22.- Acquisition de boissons

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibération en date du 25 septembre 2014, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition de boissons pour les besoins de la ville de Dunkerque et des communes associées de Saint Pol sur Mer et Fort Mardyck. Il y a lieu à présent d'ajouter un lot supplémentaire concernant l'achat d'apéritifs.

Le marché sera passé sous forme de marché à bons de commandes pour un montant minimum annuel de 2 000 € HT et maximum annuel de 11 000 € HT.

Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an renouvelable tacitement pour des périodes égales sans toutefois que la durée globale n'excède trois ans.

Compte tenu du coût global tous lots confondus, ce marché sera traité par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33.3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer le marché à conclure ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 votes contre : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. GOURVIL :

Afin d'améliorer l'ouverture des marchés aux entreprises petites ou grandes c'est pour cela qu'on a scindé certains marchés comme celui de l'impression.

23.- Prestations d'impressions :

- a) lot 1 : impression des magazines municipaux - avenant**
- b) lots 2 et 3 : impression et façonnage - attribution**

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibération en date du 27 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de renouveler les marchés à bons de commandes suivants :

- lot 1 : impression des magazines municipaux
- lots 2 et 3 : impression et façonnage.

a) lot 1 : impression des magazines municipaux

A l'issue de la procédure de consultation, le marché a été attribué à la Société MORDACQ. Le marché a été conclu sous forme de marché à bons de commandes pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT.

Le présent avenant a pour objet de rectifier l'indice de révision. En effet, l'indice repris au marché n'existe pas. Celui ci est donc remplacé par l'indice "pâte à papier, papier et carton" : 165 23 70, publié au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement.

- b) lot 2 : impression et façonnage - moins de 5000 exemplaires
- lot 3 : impression et façonnage - à partir de 5000 exemplaires

A l'issue de la procédure de consultation engagée le 01 juillet 2015, les membres de la commission d'appel

d'offres ont décidé de classer les offres comme suit :

lot 2 :

- 1 - Reprocolor
- 2 - Ediprim
- 3- Pacaud
- 4 – Landay
- 5 - SIB
- 6 - L'Artésienne
- 7 – Becquart

lot 3 :

- 1 - Pacaud
- 2 - l'Artésienne
- 3 - Nordimprim
- 4 - Landay
- 5 - Becquart
- 6 - SIB

et d'attribuer :

- le lot 2 aux entreprises Reprocolor, Ediprim et Pacaud classées n°1, 2 et 3 ;
- le lot 3 aux entreprises Pacaud, l'Artésienne et Nordimprim classées n°1, 2 et 3.

Les autres dispositions de la délibération du 27 novembre 2014 demeurent applicables.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer l'avenant à conclure pour le lot 1 ainsi que tout acte à intervenir,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer les marchés à conclure pour les lots 2 et 3 ainsi que tout acte à intervenir,

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. GOURVIL :

L'amélioration des conditions de travail du personnel passe par la qualité du matériel et c'est en cela que la délibération numéro 24 nous fait renouveler les véhicules techniques.

24.- Renouvellement de véhicules techniques - 2ème phase

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibération en date du 25 juin 2015, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de son programme 2015, de renouveler des véhicules techniques destinés au fonctionnement des services.

Il y a lieu, à présent, compte tenu du budget alloué, de procéder à l'achat de véhicules et matériels complémentaires destinés au renouvellement du parc.

Les marchés à conclure seront traités en lots séparés, décomposés comme suit :

lot 4 : balai rotatif

Ce balai est adaptable sur les camions pour le désensablement de la Digue de Mer. Il est destiné au service propreté.

lot 5 : bennes pour Ampliroll

Ce lot comprend l'achat de 4 bennes destinées aux véhicules Ampliroll du service propreté.

lot 6 : véhicule technique électrique (multi usages).

Ce véhicule est destiné au ramassage des corbeilles de propreté sur le site du Fort Vallières.

La dépense globale est estimée à 58 000 € TTC.

Ces marchés seront traités par voie d'appel d'offres ouvert en lots séparés conformément aux dispositions des articles 33.3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer les marchés à conclure avec les candidats désignés par les membres de la Commission d'Appel d'Offres,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 01/09/15 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. GOURVIL :

L'amélioration de la compétence du personnel par une formation adaptée c'est la délibération numéro 25.

Personnel

25.- Formation

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Dans le cadre de son programme de formation, la ville envisage de mettre en oeuvre plusieurs actions de formation continue dans divers domaines. Les lots définis ci-après intègrent les besoins des communes associées de Fort Mardyck et de Saint Pol sur Mer.

Les marchés à passer seront traités en lots séparés sous forme de marchés à bons de commandes multi attributaires.

Leur décomposition s'établit comme suit :

- lot 1 : formation PSE1 - PSE 2 - minimum 40 stagiaires maximum 320 stagiaires
- lot 2 : CACES - minimum 15 stagiaires maximum 250 stagiaires
- lot 3 : permis (EB - C - EC) - minimum 4 stagiaires maximum 45 stagiaires
- lot 4 : habilitations électriques - minimum 20 stagiaires maximum 250 stagiaires
- lot 5 : BAFA BAFD - minimum 3 stagiaires maximum 70 stagiaires
- lot 6 : Coaching professionnel - minimum 1 stagiaire maximum 20 stagiaires
- lot 7 : maîtrise des savoirs de base - minimum 1 stagiaire maximum 30 stagiaires

- lot 8 : formation prévention des risques liés à l'amiante - minimum 10 stagiaires maximum 140 stagiaires.

Ces minimum et maximum s'entendent pour la durée globale du marché fixée à trois (3) ans

A titre indicatif la dépense globale est estimée à 42 000 € HT minimum et 624 000 € HT maximum pour la durée des marchés.

Les marchés seront traités sous forme de procédure adaptée en application des dispositions prévues aux articles 26 III, 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer les marchés à conclure avec les candidats les mieux classés ou à défaut, les suivants dans le classement ainsi que tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

26.- Fourniture de titres restaurants - groupement de commandes

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Le marché relatif à la fourniture de titres restaurants destinés au personnel municipal (Dunkerque et Fort Mardyck) ou autres catégories d'agents en emplois aidés arrive prochainement à échéance.

Dans le cadre de son renouvellement, il est envisagé de constituer un groupement de commandes avec le CCAS de Dunkerque et le CAS de Fort Mardyck.

La ville de Dunkerque assurera la fonction de coordonnateur du groupement. A cette fin, elle assurera la gestion de la procédure de consultation, l'attribution du marché, la signature et la notification du marché, la passation éventuelle des avenants et marchés complémentaires. Chaque membre du groupement assurera, pour ce qui le concerne, la gestion du marché.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement et les conditions de passation du marché sont définies, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 du Code des Marchés Publics, dans une convention constitutive du groupement de commandes.

A titre indicatif, le nombre de titres restaurants est estimé, par période d'exécution, à 250 000 minimum et 400 000 maximum pour la ville de Dunkerque et la commune associée de Fort Mardyck, à 34 000 minimum et 45 000 maximum pour le CCAS de Dunkerque et 400 minimum et 1 000 maximum pour le CAS de Fort Mardyck.

La valeur faciale du titre est de 5 € avec une participation de l'agent arrêtée à 2 € jusque l'indice majoré 352 inclus et 2,50 € à partir de l'indice majoré 353.

Le marché sera conclu pour une période initiale d'un an renouvelable par reconduction tacite sans toutefois que la durée globale n'excède 4 ans.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,

- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer la convention constitutive du groupement de commandes,
- autoriser le lancement de la procédure de consultation,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer le marché à conclure avec le candidat classé n°1 par les membres de la Commission d'Appel d'Offres ou, à défaut, le suivant dans le classement ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de ce marché,

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

27.- Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la Ville de Dunkerque, du CCAS et de l'ADUGES - avenant n°4 au lot 6 Aduges

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la Ville de Dunkerque, du CCAS et de l'ADUGES, la société TPF Utilities s'est vue attribuer le lot 6 : Equipements de l'Aduges (marché 14335).

Conformément aux termes du marché en cas d'évolution des installations ou des prestations, il y a lieu de modifier par voie d'avenant les cibles NB (quantité contractuelle de combustible théoriquement nécessaire pour le chauffage des locaux, dans les conditions climatiques moyenne pendant la période contractuelle de chauffage)

A l'issue d'une première année d'exploitation, il y a lieu d'ajuster les cibles NB pour les équipements suivants :

Sites	NB contractuel MWH	Nouvel NB MWH
Maison de quartier du Pont Loby	200	160
Maison de quartier de la Tente Verte	325	300
Maison de quartier des Glacis	240	24
Maison de quartier de Rosendaël	200	130
Centre socio culturel du Méridien	380	345
Crèche des Glacis	280	182
Crèche des Tout Petits	280	196
Centre Pasteur	175	162
Maison de quartier du Banc Vert	237	118
Maison de quartier du Carré de la Vieille	37	370
Maison de quartier de la Basse Ville	72	100
siège 12 rue de la Maurienne	ANNEE PROBATOIRE	230
Crèche Petite Enfance Neptune	ANNEE PROBATOIRE	13
Maison de quartier du Grand Large	ANNEE PROBATOIRE	10 (m3 de bois pellets)

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer l'avenant à conclure

ainsi que tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

28.- Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire à la piscine Paul Asseman - avenant n°2 au marché con clu avec la société DALKIA

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire à la piscine Paul Asseman à Dunkerque a été conclu avec la société Dalkia pour un montant initial de 112 325,01 € HT.

Il a été notifié le 16 mai 2014.

Un avenant n°1 a été conclu en 2014 afin de préciser les régulations de températures en fonction des périodes et des types d'occupation.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter la redevance P3 (garantie totale et renouvellement des matériels - gros entretien-). En effet, il convient d'intégrer au marché la gestion des installations thermiques et de traitement des eaux du grand bassin pour un montant annuel de 13 535,96 € HT.

Après ajustement, le montant du marché initial est porté par le présent avenant à 125 860,97 € HT.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable des membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis en séance le 29 juillet 2015.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer l'avenant à conclure ainsi que tout acte à intervenir

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

29.- Acquisition de matériaux de construction - avenant n°1 au lot 3 bois et contreplaqués

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Suite à l'appel d'offres dont la procédure a été engagée en 2014, la société DMBP enseigne DISPANO, représentée par son agence sise CS 90325 59810 Lesquin, s'est vue attribuer le lot n°3 : bois et contre plaqués pour un montant minimum annuel de 24 000 € HT et maximum annuel de 96 000 € HT, principalement à l'usage de la direction des Bâtiments.

Le présent avenant a pour objet d'introduire au bordereau des prix unitaires un prix supplémentaire concernant la

découpe de panneaux bruts. Ce poste sera rémunéré selon un prix au ml de 1.02 € HT.

Cet ajout n'a aucune incidence sur les minimum et maximum du marché.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter ces dispositions,
- autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer l'avenant à conclure ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

30.- Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire pour les avenants aux marchés

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibération en date du 22 avril 2014, le conseil municipal a donné, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant "la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et leurs marchés subséquents, de fournitures courantes, services travaux, y compris les marchés de maîtrises d'oeuvre, quelle que soit la procédure retenue, dès lors que leur montant n'excède pas 207 000 € HT pour les fournitures ou services et 5 186 000 € HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants et le transfert de marché, quel que soit son montant (dans les limites précitées), dès lors que ce transfert fait suite à un rachat de société ou à une fusion absorption et dès lors que les crédits sont inscrits au budget".

Il convient, par la présente délibération, d'étendre cette délégation, aux avenants pour tous les marchés, les accords cadres, les marchés subséquents, quel que soit le montant de ceux-ci, dès lors que ces avenants n'ont pas pour objet de modifier leur montant initial.

Les autres dispositions de la délibération du conseil municipal du 22 avril 2014, non complétées par la présente délibération demeurent applicables.

Les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par le maire, un maire délégué membre du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire doit en rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 votes contre : liste "Défi Dunkerquois"

Adopté

31.- Délégation de service public - Rapports des délégataires

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

L'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année

avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux est invitée chaque année à examiner les comptes des délégataires, à donner un avis sur leur gestion et sur la création de nouveaux services en délégation.

Pour l'année 2014, plusieurs rapports de délégataires ont été mis à la disposition du conseil municipal. Il s'agit des rapports relatifs à la gestion :

- du palais des Congrès « Le Kursaal »
 - du stationnement en voirie parc Jean Bart et cour François Bart
 - du casino de Dunkerque
 - de la chambre funéraire municipale
 - du bowling
- de la restauration scolaire de Saint-Pol-sur-Mer

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

Avis favorable en date du 17/09/15 de la commission Finances et budget, Administration Générale

M. le Maire :

Merci monsieur GOURVIL.

Y a-t-il des interventions sur ces délibérations ?

Monsieur EYMERY, madame CASTELLI.

M. EYMERY :

Oui simplement rafraîchir la mémoire de monsieur DUQUENNOY sur la délibération 14, dans le cadre de la mutualisation il est créé 5 postes et pas 7...

M. le Maire :

Non, non ça suffit !

M. EYMERY :

... 5 et pas 7 alors qui est-ce qui se mélange les pinceaux avec les chiffres ? Qui est-ce qui annonce qu'il a 7 postes pour le CCAS alors qu'il y en a 5 ?

M. le Maire :

Ça suffit, monsieur EYMERY vous perdez votre calme !

M. EYMERY :

Non, je ne perds pas mon calme, pas du tout !

M. le Maire :

Mais si, vous êtes agité ce soir ! Vous êtes terriblement agité.

Délibérations 18 à 31 !

Un élu :

Et vous nous faites perdre notre temps aussi !

M. EYMERY :

Pas du tout, simplement, monsieur le maire, je rétablis...

M. le Maire :

Restez digne !

M. EYMERY :

Je rétablis la vérité par rapport aux mensonges proférés par monsieur DUQUENNOY qui sont d'ailleurs enregistrés sur le DVD...

M. le Maire :

Il n'y a aucun mensonge de monsieur DUQUENNOY.

M. EYMERY :

... qui nous a dit qu'il y avait 7 créations de postes pour la mutualisation.

M. le Maire :

Délibérations numéros 18 à 31, nous vous écoutons. Calmement !

M. EYMERY :

Ces choses ayant été mises au point, en espérant que vous retrouviez vous aussi votre calme et que vous arrêtez de proférer des énormités, le ton de la voix n'a rien à voir avec le calme ! On peut avoir un calme intérieur et une voix forte, une voix faible et puis un énervement intérieur. Vous devriez apprendre un peu cela !

M. le Maire :

Ça ne se voit pas chez vous !

M. EYMERY :

Vous manquez de psychologie mon cher monsieur !

M. le Maire :

Donc allez y.

M. EYMERY :

Délibération numéro 22, celle-là nous met vraiment en colère et on va vous le dire calmement : Acquisition de boissons. On était dans le budget primitif à plus d'un million et puis après ça a baissé, c'était toujours supérieur et puis voilà qu'on nous en remet de 2000 € à 11 000 € en plus. Eh bien voilà, les temps sont durs, la crise est là, les dotations baissent mais peut-être qu'on va prendre un petit apéro pour oublier la misère !

Prestations d'impression : impression des magazines municipaux, donc nous voyons apparaître l'Artésienne alors l'autre jour monsieur GOURVIL en commission des finances m'a dit : « mais voyez monsieur EYMERY tous ceux qui sont tributaires sont des entreprises locales, vous voyez qu'on peut bien faire jouer la préférence locale » j'ai dit : « vous voyez que quand on veut on arrange le coup en commission d'appel d'offres et on fait travailler... »

M. le Maire :

Non non pas d'insinuation !

M. EYMERY :

Ça vous gêne ?

M. le Maire :

Des insinuations toujours !

M. EYMERY :

Vous attendez calmement que je termine et vous mettez les choses au point et vous ne m'interrompez pas s'il vous plaît !

M. le Maire :

Moi je ne vous interromps jamais !

M. EYMERY :

Allez, allez restons zen, si vous voulez bien !

Bien, alors on est allé regarder l'Artésienne et puis à moins qu'il y ait plusieurs Artésiennes elle est au RCS, elle est à Liévin. L'Artésienne est connue pour être l'imprimerie du parti socialiste alors mais peut-être qu'il y a 2 Artésiennes, des fois il y a plus d'un âne qui s'appelle Martin, il y a peut-être plus d'une imprimerie qui s'appelle l'Artésienne ! Donc il faudrait nous donner un peu d'informations sur le sujet.

Voilà ce que nous voulions vous dire et puis on a un souci avec la délibération 25, la formation du personnel. Par exemple la formation CACES : c'est minimum 15 stagiaires maximum 250. Ça veut dire que quand même de 15 à 250 on est en train de multiplier par 16. L'autre c'est minimum 40 maximum 320 il y a quand même normalement dans toute organisation ce qu'on appelle une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il y a, je ne suis pas très expert là dedans puisqu'on n'y siège pas, un comité technique paritaire, je suppose, et je vois ici des syndicalistes dans la salle, qu'on regarde le plan de formation. On dit on va faire tant de CACES, on va faire tant d'habilitation électrique mais un minimum de 15 stagiaires et un maximum de 250 ce

n'est pas possible ! Donc on a un vrai questionnement sur cette délibération relative à la formation parce que pour nous ça pose un questionnement sur le management du personnel.

Et puis sur la 31, délégations de service public. Voilà que nous sommes arrivés le 18 septembre, aller il doit peut-être y en avoir pour un millier de pages, oui un bon millier de pages, les rapports des délégataires, rapports des délégataires qui ne sont pas tous arrivés à la ville le 16 septembre ou le 17 septembre juste avant l'envoi du conseil municipal. Donc une demande qu'on vous fait monsieur le maire, vous recevez les rapports des délégataires, la loi vous fait obligation de présenter les rapports des délégataires en conseil municipal, eh bien assurez peut-être une information au fil de l'eau, ne faites pas des goulots d'étranglement, montrez un peu, si ça ne vous dérange pas trop, que vous respectez les élus d'opposition, que quand vous recevez par exemple le rapport du délégataire du Kursaal courant juin vous dites : aller je vais aussitôt le transférer et puis on aura le temps de le regarder pour septembre et puis on aura le temps d'avoir un débat constructif. Franchement cette manière de faire ne vous honore pas et puis sur le palais des congrès du Kursaal vous nous demandez benoîtement de prendre acte de ces rapports. Je crois que c'est la Chambre Régionale des Comptes qui avait pointé un taux de remplissage de 32 % du palais des congrès le Kursaal, c'est-à-dire pourquoi à l'époque nous on avait proposé de mettre l'Aréna dans le Kursaal avec une extension sur le parvis de la digue. On aurait quand même aimé vous entendre, voilà un palais des congrès qui nous coûte je crois que c'est une subvention d'équilibre ça se fait toujours à coup de 500 000 ou 600 000€, cette fois-ci au conseil, on pourrait se dire la municipalité qui a des soucis d'argent va nous proposer quelque chose, non on nous propose de prendre acte de ces rapports sans nous donner le temps vraiment d'en débattre. Alors une demande formelle : à la réception des rapports, transmettez les, s'il vous plaît, aux élus d'opposition, aux vôtres aussi s'ils veulent le lire, on pense que c'est bien que tout le monde ait connaissance et puis vous dire que, prendre acte, on n'aime pas se prêter à ce type de mascarade.

Mme CASTELLI :

Bonsoir monsieur le maire. Une question tout d'abord sur la délibération numéro 18 concernant la désignation des membres du jury pour la bibliothèque. Au conseil municipal de juin on avait déjà délibéré, c'était la délibération la numéro 39, sur le même sujet. Donc est-ce que c'est le même jury dont on a modifié la composition ou c'est un jury différent par rapport à la délibération de juin ?

Et ensuite je souhaitais intervenir sur la numéro 31, sur les délégations de service public. J'avoue que je n'ai pas eu le temps de tout lire en détail, je me suis penchée un petit peu plus précisément sur celui de Vinci : le stationnement en voirie. Vous avez mis en place les transports gratuits le week-end, on va avoir la gratuité totale en 2018, nous les communistes on s'en félicite parce que c'est quelque chose pour laquelle on milite depuis longtemps, alors la question du stationnement nous intéresse fortement également. Là avec cette délégation de service public, j'ai vu qu'on était pris jusqu'en 2034 sur le contrat et pourtant le stationnement payant permet à Vinci de privatiser une partie de l'espace public et de faire d'importants bénéfices parce que je voyais que sur la voirie c'était 2386 places disponibles qui ont permis des recettes de plus d'un million d'euros. Après lorsqu'on regarde le bénéfice, le résultat net il faut nuancer ces résultats parce qu'on voit que sur les parcs fermés et les souterrains ce n'est pas du tout la même chose mais pourtant ça reste quelque chose de très cher pour les riverains qui n'ont quelquefois pas d'autre solution que de prendre un abonnement pour stationner leur voiture à proximité de chez eux et donc est-ce qu'on ne peut pas réfléchir dans le même état d'esprit de ce qui a été fait sur les transports en commun sur le stationnement en centre-ville au moins pour les riverains, il y a peut-être une solution à trouver. Peut-être aussi la création de zones bleues dans certains endroits. Voilà les réflexions que je souhaitais mettre en débat.

M. le Maire :

Merci madame CASTELLI.

Monsieur NAVE et madame DUCELLIER vous souhaitez prendre la parole également ?

Donc monsieur NAVE, madame DUCELLIER.

M. NAVE :

Oui sur la 18 et la 24. Sur la 18, regretter que le groupe Défi Dunkerquois soit exclu de toutes les représentations et donc là des membres du jury pourtant on constate que des anciens élus, vous savez que l'ancienne majorité dont vous avez fait partie, donc vos anciens collègues, y sont intégrés donc malheureusement pas nous, c'est comme les commissions d'appel d'offres, voilà on est systématiquement exclu, je ne parle pas de Saint-Pol-Sur-Mer et de Fort-Mardyck puisque c'est la grande ville de Dunkerque. À Dunkerque on n'y est pas, à la communauté urbaine là vous êtes hors-la-loi puisque vous faites un simulacre en nous mettant suppléant et sans nous envoyer les convocations et les dossiers donc on est exclu de la commission d'appel d'offres. Donc regretter cette manière de faire, il y a un dicton qui dit « la confiance n'exclut pas le contrôle » mauvais dicton puisque nous on n'a pas confiance et on aimerait bien contrôler mais on ne peut pas.

Sur la 24 une question a été posée en commission sur les véhicules puisqu'on nous a informés que ces véhicules étaient choisis dans un catalogue, on a demandé d'avoir copie des pages du catalogue sur ces véhicules, on n'a pas reçu malheureusement l'information, on a la preuve que ce n'est pas le nombre de pages qui vous empêche d'envoyer l'information mais c'est bien une rétention d'informations de votre part. Merci.

Mme DUCELLIER :

Oui Monsieur le maire, je ne mets pas en cause la désignation sur la bibliothèque mais juste une réserve quant à la procédure de consultation adoptée : en effet il est notifié que le candidat doit avoir a minima

les compétences suivantes : architecte d'intérieur, acousticien, bureau d'étude spécialisé en électricité et structure... Encore une fois je m'inquiète sur l'étude de la gestion des flux et des énergies sur ce bâtiment. Pour moi c'est un point plutôt capital dans le sens où les factures énergétiques ne feront qu'augmenter dans les années à venir et je pense qu'il est capital que dans ce cahier des charges on ait cette prise en compte cette dimension.

Je vais juste faire une petite digression rapidement, vous l'avez fait en début du conseil, je vous en remercie monsieur le maire, c'était pour rendre hommage à mon ancien collègue écologiste et humaniste Louardi BOUGHEDADA qui a œuvré dans le sens des énergies que ça soit à la ville ou à la communauté urbaine et qui a apporté donc énormément sur nos deux collectivités. Voilà je tenais aussi à lui rendre hommage au travers de cette délibération et en accord avec la famille.

Concernant la 20, l'aménagement des espaces de proximité, les mobiliers urbains et les jeux. Je voulais rappeler que les enfants jouent pour s'amuser, pour apprendre, pour grandir. Or, la ville est plus un territoire de danger que de confort pour les enfants, elle n'est pas conçue pour eux. Les enfants sont-ils les oubliés de la ville qui est toujours construite par les adultes pour les adultes ?

Ce n'est pas de moi ce que je viens de lire, ça vient du programme de la Halle au sucre et du learning center. Tout ça pour vous dire qu'il y a un véritable déséquilibre sur le territoire dans ce domaine. D'une part, certains quartiers à densité de population importante ont des équipements minimalistes alors que d'autres à densité de population plus faible ont des supra structures. D'autre part, la qualité des jeux est peu innovante et n'est pas vraiment tournée vers le développement durable ou l'imaginaire des enfants. Il est donc possible d'envoyer certains techniciens au learning center de la Halle au sucre pour parfaire leur culture dans ce domaine-là. Cette exposition est très belle, à voir, ça s'appelle l'exposition « la ville récréative » et est ouverte jusqu'en décembre. Vous pouvez tous y aller !

Sur la 24, le renouvellement des véhicules techniques. J'ai été fort surprise, monsieur le maire, d'apprendre que cet été le ramassage des déchets sur la plage a dû être externalisé faute de personnel compétent à la conduite de machines. Parmi les agents municipaux nombreux où les 140 jeunes embauchés en emploi d'avenir à la ville certains auraient pu bénéficier peut-être d'une formation adéquate. Aussi dès qu'une difficulté de personnel pointe à l'horizon, on externalise. Le mot anticipation est-il devenu un gros mot ou y a-t-il une volonté délibérée de déléguer un maximum d'activités ? On l'a vu par la fermeture du service menuiserie. Je pense qu'il faudra faire les comptes à la fin. Externaliser à tout-va est-ce bien judicieux ? Cela fait peut-être baisser la masse salariale un temps, mais combien ça coûte et quel est le service à la population rendu ?

Monsieur EYMERY parle sans micro : inaudible.

Je ne demande pas votre avis monsieur le représentant du Front National, excusez moi je ne suis pas en photo moi non plus, je suis l'opposition je ne suis pas en photo comme vous le souhaitez. Faites un peu de vélo ça vous rendra aimable !

Sur la 27 je voulais juste faire un petit rappel...

Excusez-moi mais le Front National dans les communes qui sont tenues par ce groupe Front National, l'opposition n'a jamais le droit de parole voire même l'opposition se fait exclure. Regardez les images du dernier conseil municipal mené par monsieur Ménard à Béziers, les forces de l'ordre sont intervenues pour mettre dehors le public entre autres mais aussi des gens qui faisaient partie du conseil municipal et ça je pense que c'est grave ! Vous qui vous faites le chantre de la démocratie vous êtes mal barré !

On reprend, aller !

Revenons à nos moutons, la 27 : exploitation des installations de chauffage, un petit rappel sur la COP21 ça vous rafraîchira les neurones !

La France va accueillir et présider la 21^{ème} Conférence de Paris dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies, du 30 novembre au 11 décembre 2015. C'est une échéance cruciale puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat applicable à tous les pays dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. La France va donc jouer un rôle de premier ordre, les collectivités locales auront donc le devoir de s'engager dans cette démarche. Qu'en est-il de Dunkerque ? Quel est son engagement concret pour diminuer son empreinte carbone ? Où en est-on dans l'agenda 21 ? Je ne vous demande pas de répondre forcément ce soir, mais voilà, c'est une préoccupation importante en ce moment.

Sur la 31 : rapport des délégataires. J'ai les mêmes interrogations que ma collègue communiste concernant la cohérence de la mobilité et le stationnement fait partie aussi de cette mobilité et du grand projet DK+ mobilité. Donc voilà, est-ce qu'il y a encore une utilité à ce stationnement et on a combattu Vinci il y a quelque temps me semble-t-il, est-ce que les délégataires ont encore leur place sur les questions de stationnement ?

Sur la restauration scolaire j'ai juste une interrogation : pourquoi n'avons nous pas mutualisé avec Dunkerque sur ces questions-là. Je pense que là aussi l'État nous demande de mutualiser un maximum les activités, voilà, est-ce qu'il n'y a pas une réflexion à mener dans ce domaine ? Mais aussi une réflexion à mener sur la qualité des produits, alors je veux bien des carottes et des choux mais je veux qu'ils soient bio si possible ! Voilà, il suffirait d'exploiter des filières bio par le biais de plates-formes collectives pour répondre à la demande des collectivités. Rappelons la condamnation de Monsanto qui appelle à tirer des leçons sur la dangerosité des pesticides qui peuvent se trouver dans nos assiettes. On parle aujourd'hui même de la salade contaminée. Il devient donc urgent de proposer dans nos cantines des produits bio. Voilà, je vous remercie monsieur le maire.

M. le Maire :

Monsieur FREMONT vous avez demandé la parole.

M. FREMONT :

Merci monsieur le maire. Je souhaiterais faire une intervention sur la délibération numéro 23, ça sera l'occasion de rappeler quelques éléments. Monsieur NAVE nous a dit tout à l'heure que nous étions hors-la-loi sur la commission d'appel d'offres, je n'ai pas très bien compris ce truc-là, mais ce que je trouve intéressant quand même c'est de nous signaler qu'on est parfois hors-la-loi et de nous faire des recommandations qui elles sont très borderline parce que nous faire des recommandations systématiquement en début de conseil municipal ou en cours de conseil municipal pour nous rappeler que nous devrions jouer la préférence locale dans les appels d'offres c'est interdit tout simplement ! Alors ça c'est interdit et puis il s'agit de le faire de façon efficace ce travail, alors je voudrais rappeler quand même la façon dont justement cette délibération 23 illustre la façon dont nous fonctionnons. La question de savoir si on utilise les bilans carbone etc. mais pensez-vous nous apprendre quelque chose sur ces techniques là ? Le bilan carbone est quelque chose qui sert à quelque chose monsieur, ce n'est pas simplement quelque chose que l'on utilise comme ça et qu'on agite pour pouvoir affirmer des positions. Alors le bilan carbone ça s'utilise effectivement dans les marchés pour pouvoir vérifier si des entreprises qui vont travailler loin et à distance vont faire efficacement leur travail et rendre quelque chose de positif. Il y a aussi l'autre technique qui est présentée dans cette délibération qui consiste à préparer les lots de telles manières que ces lots soient accessibles aux entreprises et parfaitement adaptés à leur taille et à leur métier. Alors je tiens à saluer le travail qui a été fait en l'occurrence sur cette partie parce que ce n'est pas toujours facile mais en l'occurrence ça été très bien fait. Voilà

M. le Maire :

Très bien monsieur FREMONT, très bonne réponse.
Monsieur GOURVIL vous voulez compléter?

M. GOURVIL :

Effectivement il y a pas mal de choses à dire, de points qui ont été soulevés. Je commencerai par la 18 puisqu'effectivement il y a eu quelques changements au niveau de l'attribution, je vous ai donné la liste tout à l'heure. Monsieur NAVE, madame CROCKEY fait partie de l'opposition aujourd'hui...

M. NAVE : inaudible

M. GOURVIL :

Je ne veux pas le savoir, non, non, monsieur NAVE laissez tomber, elle fait partie de notre opposition aujourd'hui, nous on est sans étiquette, essayez de réviser un peu vos classiques.

M. le Maire :

Monsieur NAVE, restez calme, vous n'êtes pas interrompu quand vous parlez, vous êtes tout le temps en train d'interrompre les auditeurs, monsieur EYMERY ou monsieur NAVE, mais qu'est-ce que vous avez ce soir ? Vous êtes agités, c'est absolument incroyable, mais respectez la parole des autres, la vôtre est respectée.

Monsieur GOURVIL vous avez la parole, ne vous laissez pas distraire !

M. GOURVIL :

Non, je ne me laisserai pas distraire.

Sur la 18, sur l'énergie madame DUCELLIER sachez bien, je vous l'avais déjà dit précédemment, que nous allons faire le nécessaire pour faire attention à la facture énergétique sur ce bâtiment.

Sur la 20, concernant le mobilier urbain, c'est améliorer le cadre de vie, c'est améliorer le mobilier urbain, c'est aussi rajouté des jeux pour les enfants donc ça c'est tout un ensemble qui contribue à améliorer l'ensemble du cadre de vie et le mobilier urbain en fait parti.

Dans la 22 nous parlions des boissons, oui, il faut bien que les services fonctionnent, il faut bien acquérir quelques boissons pour faire des réceptions. Oui ça vous fait peut-être marrer mais il faut bien...

M. EYMERY :

Pour consulter les documents on aura un petit coup à boire ???

M. GOURVIL :

Non, nous on ne boit pas ! Moi je parle des réceptions qu'on fait quand ce sont des personnalités, quand il y a des cocktails par rapport à des personnalités qui viennent et qui sont reçues, ou des assemblées générales comme le dit maître LECLUSE à mes côtés.

Sur la 23, Jean-Yves FREMONT en a bien parlé et vous a expliqué clairement, je ne reviendrai pas là-dessus, ça serait redoublé une parole qui a été bien expliquée. Mais je crois que vous n'avez toujours pas compris et que dans 10 ans vous n'aurez toujours pas compris.

Sur la 25 la formation, il faut bien faire des formations pour notre personnel et dire qu'on limite le nombre de formations à 50 ou 100 c'est se mettre une barrière haute qui nous empêcherait éventuellement de former notre personnel comme il le faut. Donc l'ouverture aux formations c'est bien permettre au personnel qui

aujourd'hui est en place de pouvoir progresser dans son statut, de pouvoir accéder à des formations qui vont lui permettre une meilleure qualité de travail.

Et sur la 24, le renouvellement des véhicules, me semble-t-il que nous en avons parlé. Le coût est fait au mieux puisque ce sont pour certains véhicules uniquement le véhicule en lui-même qui est acheté et des châssis qui sont fabriqués et qui vont venir sur divers véhicules. C'est pour une meilleure optimisation du matériel technique.

Concernant la 31 la commission de délégation de service public s'est tenue le 22 septembre. Cette commission de délégation de service public a pour objet d'en informer les représentants ainsi que les représentants des associations, les gens présents ont donc pu consulter les dossiers comme vous l'avez fait. C'est bien ! Sur Vinci, nous prenons en note votre proposition de zone bleue, on verra ça dans le futur. Faut-il encore que ce soit possible par rapport aux contrats qui sont en place aujourd'hui qui sont quand même assez sévères. Voilà, je crois que tous les points ont été retenus et soulevés.

La 27 quand même, je voudrais rajouter une petite chose quand on parle de l'exploitation des installations de chauffage, vous nous parlez effectivement d'une réunion qui va se faire mais ça intéresse surtout le monde. Nous sommes au niveau local ici dans une petite commune : Dunkerque, nous allons faire le maximum pour effectivement avoir des résultats et des économies sur le chauffage mais ce n'est pas nous qui allons révolutionner le monde.

M. le Maire :

Petite commune, petite commune monsieur GOURVIL !

M. GOURVIL :

Par rapport au monde !

M. le Maire :

Madame CROCKEY, vous souhaitez dire un petit mot, allez-y je vous donne la parole.

Mme CROCKEY :

Oui, monsieur le maire, si vous permettez par rapport à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres, alors c'est sans doute, sans prétention aucune, mon expérience de présidente de la commission d'appel d'offres à la région qui a dû vous guider monsieur le maire à me proposer de siéger dans celle de la ville. Ça ne risque pas de vous arriver, je m'adresse donc aux élus du Front National, puisqu'à la région en l'occurrence vous avez refusé d'y siéger. Alors c'est vrai que c'est beaucoup plus facile de critiquer quand on est à l'extérieure !

M. le Maire :

Merci madame CROCKEY pour ce rappel important ...

M. EYMERY : (inaudible)

M. le Maire :

... monsieur EYMERY vous n'avez pas la parole.

Juste quelques points pour revenir d'abord me féliciter madame DUCELLIER de l'encouragement que vous avez apporté à l'exposition sur « la ville récréative » qui est effectivement extrêmement intéressante et j'invite vraiment toutes les familles à y aller. On y apprend plein de choses alors juste pour vous livrer une réflexion sur les normes en France, vous savez que les jeux qui sont à l'entrée de l'exposition, parce que vous avez dit : on n'est pas assez conceptuel en France, on ne favorise pas l'imaginaire de l'enfant et je vous rejoins, tous les jeux qui sont à l'entrée de l'exposition et qui sont dans toutes les villes du monde sont interdits en France c'est-à-dire à cause du principe de normes, du principe de précaution, nous ne pouvons plus rien installer carrément et plus rien imaginer comme jeux pour les enfants à part ce qui est complètement formaté et c'est étonnant de voir l'ensemble des pays du monde finalement privilégier une forme d'imaginaire de l'enfant et le développement à une absolue sécurité physique en oubliant finalement que le parent l'accompagne en général et que ce parent reste responsable de la sécurité de l'enfant. Les pays ont choisi une autre voie, les autres pays du monde ont choisi une autre voie en assumant le rôle du parent, en France on veut absolument se protéger de tout et on a tué les imaginaires. Donc je trouve qu'effectivement « la ville récréative » le montre très, très bien.

Je voudrais par contre vous alerter sur à chaque fois ce qui est évoqué sur ce qu'on ferait ou on ne ferait pas et qui relève parfois du niveau de la rumeur. Alors nous sommes polis à chaque fois et on vous laisse développer, comme ça, des thèses, on l'a eue tout à l'heure avec monsieur EYMERY etc. et là pareil : on aurait externalisé des..., je ne sais pas, il faut faire attention parce que c'est faux, bien entendu que c'est faux, rien n'a changé, c'est faux qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. Dans ces cas-là je pense que le mieux c'est d'interroger même les services et vous aurez une réponse par rapport à ça. Donc faites attention à ce qui peut être dit en ce conseil municipal, les gens qui nous regardent, pensent que c'est fondé ce que vous dites alors que tout est faux.

Sur le stationnement, une réflexion est en cours, je l'ai déjà dit, j'ai déjà exprimé la vision de la municipalité pour faire évoluer les problématiques de stationnement et de mobilité d'une manière générale. On aura l'occasion sans doute d'y revenir mais bien entendu qu'il y a une réflexion par rapport à ça.

Sur la question de la restauration scolaire, les circuits courts, le bio dans les cantines je rappelle que c'est l'un des axes des états généraux pour l'emploi local et c'est à l'échelle de l'agglomération et de la communauté urbaine que nous sommes en train de lancer cette réflexion aujourd'hui pour effectivement avancer petit à petit vers les circuits courts et vers une filière bio locale. C'est la communauté urbaine aujourd'hui qui porte pour l'ensemble des communes cette réflexion et nous avançons en la matière. Voilà je voulais le rappeler, je voulais rappeler cette mesure des états généraux de l'emploi local qui est progressivement mis en oeuvre.

Je vous propose donc de passer au vote.

Sur la délibération numéro 18, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération 19.

Contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour.

Délibérations 20.

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Les autres sont pour.

Délibération 21.

Contre ? Abstentions ? Tout le monde pour.

Délibération 22

Contre ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Abstentions ?

Les autres sont pour.

Délibérations, 23, 24, 25

Abstentions ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Tous les autres sont pour.

Délibération 26.

Contre ? Abstentions ? Tout le monde est pour.

Délibérations 27, 28, 29.

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main

Tous les autres sont pour.

Délibération 30.

Contre ?

Le groupe Défi Dunkerquois lève la main.

Abstentions ?

Tous les autres sont pour.

Pour la 31 il n'y a pas de vote.

Monsieur TOMASEK vous avez la parole pour la délibération 32.

M. TOMASEK :

Merci monsieur le maire. La délibération numéro 32 porte sur la dénomination de cinq éléments de voirie. Alors en préambule je voudrais simplement remarquer que cette démarche de dénomination de voirie contribue à un véritable marquage dans une ville. C'est une manière de lui donner bien plus qu'un simple système de repérage géographique mais une véritable identité collective un petit peu, pour prendre une comparaison comme le choix des prénoms dans une famille. Nous avons tous l'expérience de la visite d'une ville inconnue et de la découverte de ses noms de rues. L'histoire y a déposé des strates, des noms médiévaux dans les quartiers patrimoniaux, des noms de militaires et de politiques après 1918, nous en avons un certain nombre à Dunkerque, les orientations politiques des municipalités, c'est pas indifférent qu'il y ait une rue Gagarine quelque part etc. parfois même ça peut aller jusqu'à l'indigence des édiles qui s'expriment dans la juxtaposition pour prendre un exemple : de la rue des fraisiers et celle des groseilliers. Les choix de la commission de voirie attestent donc d'une volonté de laisser dans la mémoire le nom de ceux qui dans leur domaine ont marqué la vie locale et éventuellement nationale ou internationale mais aussi la trace de spécificité liée à notre ville, notre port.

Ainsi nous vous proposons de dénommer le nouveau pont qui relie, dans le quartier de Dunkerque centre, les quartiers du Jeu de Mail et de la Basse Ville, on vous propose comme dénomination le « pont Louis Legrand ». Ce Louis Legrand vous en avez eu la biographie dans vos notes. C'est un instituteur qui après la guerre 14-18 a créé la coopérative d'Honschoote qui est devenue une quinzaine d'années après les coopérateurs de Flandres et d'Artois qui était une institution que vous avez peut-être connue si vous avez un certain âge et que vos parents ont en tous les cas bien connue.

Ensuite dans le quartier de Malo les bains, il y a une opération intitulée « les terrasses de la mer » c'est situé avenue de la mer, vous savez là où se trouvait l'ISCID auparavant. La S3D nous a demandé, nous a sollicités pour dénommer une rue, un parc urbain et un parvis. Alors pour la rue, c'est une rue intérieure au

lotissement mais c'est une rue qui est destinée à devenir ouverte à tous publics ensuite. Nous proposons le nom « d'André Devynck », alors ceux qui connaissent un petit peu Dunkerque et sa culture connaissent André Devynck qui est l'un des deux poètes, on va dire, importants du XXe siècle à Dunkerque, l'autre est encore vivant donc nous avons préféré donner à celui qui était décédé le nom de la rue. Vous avez donc sa biographie, un bon ouvrage est sorti d'ailleurs récemment à propos de ce poète. Le choix du nom du poète comme celui qui va suivre pour le parvis, on vous propose de nommer le parvis : « parvis des écrivains », a été dicté en grande partie par le fait que dans les rues adjacentes il y avait déjà des noms d'écrivains : Verhaeren, Van Der Mersch etc. et donc nous avons voulu introduire une dimension locale dans cet ensemble de noms de rues d'écrivains et le parvis on vous propose donc, je le répète, de l'appeler « parvis des écrivains ».

Et pour le parc urbain situé donc dans la même zone puisque l'opération s'appelle « les terrasses de la mer » on a voulu vous proposer un nom qui rappelle la thématique de la mer et on vous propose le « parc de l'estran ». Alors pour ceux qui savent, bien sur vous tous, ce qu'est l'estran il n'y a pas de problème, pour ceux qui ne le savent pas ça sera une bonne occasion de l'apprendre. De toute façon pour ceux qui vont prétendre que l'estran ne se trouve pas là, c'est une évidence, mais comme il s'agit d'une terre qui est sortie de la mer, qui est émergée, il est évident qu'un moment ou un autre l'estran était à cet endroit-là. Je ne vous préciserai pas la date par ce que là je prendrai des risques !

Et enfin pour terminer dans le quartier de Rosendaël il y a une rue qui s'appelle la rue Dubois, c'est une rue très bien fréquentée mais le nom de Dubois prête à confusion, très souvent on croit que c'est le bois, le coin du bois, voilà, que c'est une appellation sylvestre et en fait il s'agit tout simplement du nom du propriétaire des terrains lorsqu'on a commencé à l'allotir et ce brave monsieur Dubois se prénommaient Napoléon, on ne pouvait pas rater l'occasion de vous proposer de compléter le nom de la rue par Napoléon. La rue s'appellera désormais « Napoléon Dubois ». Je vous remercie.

32.- Dénomination de voiries

Rapporteur : Monsieur Michel TOMASEK, Adjoint au Maire

Suite à la réunion du groupe de travail « Dénomination de voirie » du 18 août 2015, il vous est proposé d'adopter les nouvelles dénominations de voiries suivantes :

Quartier de Dunkerque Centre

Depuis fin août 2014 un nouveau pont relie les quartiers du Jeu de Mail et de la Basse Ville, il évite de faire de gros détours pour faire la liaison entre les deux quartiers.

Ce nouveau pont est dénommé **Pont Louis Legrand**.

Il est situé pas très loin du Centre d'affaire CREANOR qui est implanté depuis 1986 sur l'ancien Site des Coopérateurs de Flandre et d'Artois (COOP) à Coudekerque-Branche. Cet endroit était le siège social et l'un des trois entrepôts principaux des Coopérateurs de Flandre et d'Artois, un géant de la distribution fondé par Louis Legrand en 1919 (sous le nom d'Union des coopérateurs d'Hondschoote) et aujourd'hui disparu.

Louis Legrand est né en 1886 à Quesnoy-sur-Deûle. En 1903, après de brillantes études primaires, il entre à l'école normale de Douai et débute comme instituteur à Grand-Fort-Philippe, Loon-Plage et Bourbourg. On lui confie alors un poste de professeur d'agriculture à l'Ecole Primaire Supérieure d'Hondschoote. Durant la première guerre mondiale il participe à la bataille de Verdun et au Chemin des Dames, grièvement blessé en décembre 1917, il reçoit une citation.

Choqué par le dénuement de la population et par la richesse des « profiteurs de guerre » Louis Legrand quitte l'enseignement en 1919 et crée à Hondschoote une société coopérative « l'Union des coopérateurs d'Hondschoote » dont le but est d'assurer la défense des consommateurs.

De 1921 à 1935, l'union absorbe 30 sociétés coopératives de Dunkerque, Boulogne, Calais, Lille et Arras. Le principal entrepôt est édifié à Coudekerque-Branche. En 1931, la société devient « Les Coopérateurs de Flandre et d'Artois ».

En 1940, il défend avec fermeté sa coopérative contre les prétentions allemandes. Il reste à son poste pendant toutes ces années tragiques. A la libération, M. Verlomme, préfet du Nord, le sollicite pour prendre en main la municipalité de Dunkerque, mais il refuse préférant se consacrer au relèvement de sa société. Louis Legrand décède le 6 juillet 1957 à Coudekerque-Branche.

Quartier de Malo-les-Bains

Dans le cadre de l'opération « les Terrasses de la Mer » située avenue de la Mer, la S.3.D nous sollicite pour les dénominations d'une rue, d'un parc urbain et d'un parvis.

1) Pour la dénomination de la rue intérieure du lotissement

Comme il existe déjà de part et d'autre les rues Maxence Van der Meersch écrivain français né à Roubaix et Emile Verhaeren poète belge né à Saint-Amand, il vous est proposé, afin de rester dans la même thématique, pour la voie intérieure de ce lotissement le nom de :

Rue André Devynck, né le 16-11-1925 à Paris dans une famille flamande, il a deux ans lorsque ses parents reviennent vivre à Arnèke.

Après des études linguistiques, il mène toute sa carrière de professeur d'anglais au collège Albert-Samain, à Dunkerque. Mais habité par la poésie, il publie une première plaquette en 1948, *Jardin du souvenir*, aux éditions de l'Amitié par l'Art, qu'anime Jean Deconinck, le maire-poète de Fort-Mardyck. Plus d'une dizaine de recueils vont se succéder jusqu'au dernier, posthume, *Si la lumière prend parole*, en 1995 qui rassemble des inédits. Homme discret, exigeant, il est l'ami de poètes tels Norge, Pierre Dhainaut ou Jeanne Bessière mais également de nombreux plasticiens, en particulier ceux de l'école de Gravelines. Attiré également par la composition de chansons, il travaille longtemps avec Jacques Yvart. Il collabore ensuite avec Maryse Collache, alias Marieke, qui en 1980 met en musique *Mienne Flandre* et pour qui il écrit ensuite une trentaine de textes.

Il prend sa retraite à Airon-Notre-Dame, entre Berck et Montreuil-sur-Mer et décède à Berck-sur-Mer le 3 Mars 1994.

Une salle polyvalente du collège Arthur Van Hecke ainsi que la salle de la mairie de quartier de Petite-Synthe portent son nom. Son épouse, Micheline Tartare, fut, de nombreuses années, directrice de l'école primaire de la Porte d'Eau, à Dunkerque.

2) Pour le parvis

En égard aux nombreuses rues qui dans le secteur portent le nom d'un écrivain, le parvis est dénommé **Parvis des Ecrivains**.

3) Pour le parc urbain

En rapport avec la thématique de la « mer » reprise dans le nom de l'opération immobilière, ce parc urbain est dénommé, **Parc de l'Estran**.

Quartier de Rosendaël

La dénomination de la rue Dubois prête souvent à confusion car de nombreuses personnes lui confère une dimension sylvestre, en étant persuadées qu'il s'agit de la rue du bois alors qu'en réalité sa dénomination a pour origine le nom de « Napoléon DUBOIS », né à Petite-Synthe le 12 mai 1807 décédé à Dunkerque le 27 mai 1894 et qui fut conseiller municipal de Rosendaël de 1860 à 1865.

Rentier, ancien propriétaire du terrain loti, son nom a été donné à ce qui était à l'origine une impasse devenue ensuite une rue reliant l'avenue de Rosendaël au quai aux Fleurs.

Pour lever cette ambiguïté il est donc ajouté au nom DUBOIS le prénom « Napoléon ».

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire :

Merci monsieur TOMASEK.

Madame DUCELLIER vous n'aimez pas Napoléon ? et monsieur EYMERY, et madame CASTELLI.

Mme DUCELLIER :

Non, mais je fais un constat comme la dernière fois c'est que ça manque de femmes, merci la parité ! Je réitère les propositions précédentes, je ne vous refais pas le catalogue mais j'ai encore deux ou trois propositions à vous faire la rue Fernando Pereira pourquoi pas ? Nom du photographe tué dans le Rainbow-Warrior bateau de Greenpeace dont les services secrets...

M. le Maire :

Mais ce n'est pas une femme ? Ça ne va pas du tout !

Mme DUCELLIER :

Non c'est vrai ! Mais ne vous inquiétez pas je vais vous en proposer, je vais vous en donner !

Rue de l'amiante parce que ça a marqué quand même notre territoire.

Par ailleurs j'ai signalé il y a plusieurs fois aux services que des plaques d'amiante ont été déposées sauvagement à côté, à 50 m de la stèle de l'amiante. Et toujours rien, elles sont toujours là.

Rue des réfugiés, c'est l'actualité, je pense que là aussi c'est marqué même sur notre territoire et si vous voulez des femmes je vous propose, pourquoi pas ? Rue Malala nom de la jeune femme qui a été sauvagement agressée en Inde et qui lutte justement pour l'éducation des femmes.

M. le Maire :

Je dirais deux mots un jour sur l'amiante.

Monsieur EYMERY.

M. EYMERY :

Oui, nous attendions avec intérêt la réponse de monsieur GOURVIL sur...

M. le Maire :

Vous n'allez pas refaire les délibérations !

M. EYMERY :

... sur l'Artésienne, alors est-ce que c'est l'Artésienne ou l'Arlésienne ?

M. le Maire :

Monsieur FREMONT vous a répondu en plus !

M. EYMERY :

Non, non pas sur l'Artésienne, nous on a pensé que c'était...

M. le Maire :

Bon, nous sommes sur la délibération 32, monsieur EYMERY.

Pas de commentaire sur la 32 ?

Madame CASTELLI.

Mme CASTELLI :

Oui, moi alors les propositions me vont très bien et dans la suite d'idées de Claudine DUCELLIER pour les dénominations de femmes en fait j'ai une question. J'habite pas très loin de l'hôtel des ventes devant lequel il y a un rond-point. Dans ma mémoire ce rond-point s'appelle le rond-point Louise Michel et il y a des petits panneaux avec des plaques sauf que ça fait un bon moment qu'il n'y a plus les plaques avec le nom de Louise Michel dessus. Donc ce n'est pas caché par la végétation ni quoique ce soit c'est juste que les plaques ont disparu des supports en béton.

M. le Maire :

En même temps c'est vrai que nommer un rond-point ! Maintenant il y a peut-être une adresse et c'est pour ça que ça correspond mais s'il faut des plaques on remettra des plaques mais Louise Michel est un très beau nom pour le coup !

Pas d'autres interventions ?

Monsieur TOMASEK il n'y a rien à rajouter j'imagine.

Donc je propose de passer au vote.

Sur la délibération numéro 32.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Compte-rendu des décisions

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal :

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Festiv'Arts - Contrat conclu avec monsieur Lorenzo MATTOTTI

Dans le cadre du Festiv'Arts du 28 mai au 28 juin 2015 un contrat est conclu avec monsieur Lorenzo MATTOTTI , artiste, pour l'acquisition de ses droits d'auteur de l'œuvre « Nell Acqua » pour un montant de 300 € TTC.

2. Festiv'Arts - Contrat conclu avec monsieur Eric LEMAITRE

Dans le cadre du Festiv'Arts du 28 mai au 28 juin 2015, un contrat est conclu avec monsieur Eric LEMAITRE, artiste, pour la réalisation d'une fresque sur la façade de l'école des Beaux Arts pour un montant de 685 € TTC.

3. Festiv'Arts - Contrat conclu avec la SARL SICALINES

Dans le cadre du Festiv'Arts du 28 mai au 28 juin 2015 un contrat est conclu avec la SARL SICALINES pour l'organisation du spectacle « La preuve par 9 » le 30 mai 2015 dans le patio de la Médiathèque Emile Zola – centre Jean Cocteau pour un montant de 4 958,50 € TTC.

4. Festiv'Arts - Contrat conclu avec le Collectif Métalu à Chahuter

Dans le cadre du Festiv'Arts du 28 mai au 28 juin 2015, un contrat est conclu avec le Collectif Métalu à Chahuter pour deux représentations du spectacle « La Marchande des quatre chansons » de Louise Bronx le 30 mai 2015 dans le patio de la Médiathèque Emile Zola – Centre Jean Cocteau pour un montant de 1 271,80 € TTC.

5. Spectacle de magie du 26 mai 2015

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS pour une représentation d'un spectacle de magie le 26 mai 2015 pour un montant de 8 500 €.

6. Concert du 5 juin 2015

Un contrat est conclu avec HEMPIRE SCENE LOGIC, producteur, pour l'organisation d'un concert de la Chorale Rock Salt and Pepper le 5 juin 2015 à l'académie municipale de musique pour un montant de 500 € TTC.

7. Salon des Artistes du 8 au 14 juin 2015 - Confection de pochettes de tissu

Un contrat est conclu avec l'association ACL Proxipol pour la confection de 9 pochettes de tissu devant recouvrir les cimaises de la salle Jean Vilar lors de l'exposition « Salon des Artistes » du 8 au 14 juin 2015 pour un montant de 1 045 € TTC.

8. Brocante du 10 mai 2015

Un contrat est conclu avec la société OLB PRODUCTIONS afin d'assurer les animations de rues lors de la brocante du 10 mai 2015 pour un montant de 1 100 € TTC.

9. Brocante du 21 juin 2015

Dans le cadre de la brocante du 21 juin 2015 un contrat est conclu avec:

- la société OLB PRODUCTIONS pour des animations de rues pour un montant de 820 €
- l'association « Les Déjantés d'la note » pour une animation musicale pour un montant de 400 €.

10. Braderie de la Médiathèque Emile Zola

Une vente publique de documents déclassés a lieu le 30 mai 2015 salle Jean Vilar du Centre Jean Cocteau. La vente est limitée à 20 documents par personne et uniquement à des particuliers. Le tarif de vente est de de 0,30 € pour chacun des documents.

11. Réfection du revêtement de sol du gymnase Anatole France

Un marché est conclu avec l'entreprise ST TENNIS ET SOLS SAS pour un montant de 30 182,40 € TTC.

12. Réfection des 3 courts de tennis intérieurs

Un marché est conclu avec l'entreprise ST TENNIS ET SOLS SAS pour un montant de 74 328,48 € TTC.

13. Reprise béton et peinture - extérieur école Vancauwenberghe bâtiment 2

Un marché est conclu avec l'entreprise PEINDECOR pour un montant de 38 069,40 € TTC.

14. Réfection/reprise de la couverture ardoise de l'église St Benoît - avenant

Un avenant est conclu avec l'entreprise DETAM pour un montant de 9 813,68 € HT passant le montant du marché initial de 233 991,59 € HT à 243 805,27 € HT.

15. Modification de la régie pour les gratifications mariages et anniversaires de mariage

Il est maintenu une régie d'avances pour les gratifications mariages et anniversaires de mariage auprès du service Etat Civil. La régie est désormais intitulée « régie pour les gratifications mariages et anniversaires de mariage ».

16. Modification de la régie d'avance du service des Fêtes

Vu la nécessité d'intégrer le montant des bons d'achats des concours des jardins fleuris, des illuminations de Noël, des gratifications aux musiciens, ainsi que le montant des achats des chèques lire le montant de la régie d'avances du service des Fêtes est porté à 25 000 €.

17. Affaire PLAETEVOET Sport et Paysages contre la commune de Saint Pol sur Mer

La SCP Manuel GROS, Héroïse HICTER & Associés est désignée pour représenter la Ville de Dunkerque - Commune de Saint Pol sur Mer devant le Tribunal Administratif de Lille.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK**18. Convention conclue avec l'association Ville en Fête**

Une convention est conclue avec l'association Ville en Fête pour l'animation de manifestations communales. Cette convention prend effet du 15 mai au 31 décembre 2015.

19. Convention conclue avec l'association Ville en Fête

Une convention est conclue avec l'association Ville en Fête pour le prêt d'une tonnelle, à titre gracieux, pour le forum de la jeunesse le 28 juin 2015.

20. Convention conclue avec l'association Ville en Fête

Une convention est conclue avec l'association Ville en Fête pour l'organisation de l'animation du 14 juillet 2015.

21. Contrat conclu avec la société Vick Magic Show

Dans le cadre de la manifestation «Rues en Couleurs» le 16 mai 2015 un contrat est conclu avec la société Vick Magic Show pour une prestation de sculpture de ballons pour un montant de 250 €.

22. Contrat conclu avec la société Vick Magic Show

Un contrat est conclu avec la société Vick Magic Show pour un spectacle de magie, une animation "close up", une prestation d'une chanteuses et d'un show transformiste de 2 artistes le 14 juillet 2015 pour un montant de 1 800 € TTC.

23. Contrat conclu avec la société Vick Magic Show

Un contrat est conclu avec la société Vick Magic Show pour une prestation du groupe musical Road 62 lors des festivités du 14 juillet 2015 au stade Albert Benoit pour un montant de 1 000 € TTC.

24. Contrat conclu avec la société Ecurie de la Colme

Un contrat est conclu avec la société Ecurie de la Colme pour organiser des promenades en poneys lors des festivités du 14 juillet 2015 pour un montant de 400 € TTC.

25. Contrat conclu avec l'association Ces Anes

Un contrat est conclu avec l'association Ces Anes pour une prestation de 3 ânes porteurs, 1 âne et une calèche et 4 âniers lors de la fête du square le 2 août 2015 pour un montant de 470 € TTC.

26. Contrat conclu avec l'association les Chevaux de trait du Houtland

Dans le cadre de la manifestation «Rues en Couleurs» le 16 mai 2015 un contrat est conclu avec l'association les Chevaux de trait du Houtland pour la location de 2 calèches et 4 chevaux pour un montant de 800 €

27. Contrat conclu avec l'association Jazz Band 008

Dans le cadre de la manifestation «Rues en Couleurs» le 16 mai 2015 un contrat est conclu avec l'association Jazz Band 008 pour une prestation musicale pour un montant de 200 €.

28. Contrat conclu avec l'association Les Montgolfières de l'Artois

L'association Les Montgolfières de l'Artois organise un vol captif en montgolfière le 14 juillet 2015 au stade Albert Benoit pour un montant de 2 100 €.

29. Contrat conclu avec la société Pois de Senteur

Un contrat est conclu avec la société Pois de Senteur pour 2 représentations du spectacle "Le Père Noël en voit de toutes les couleurs", le 16 décembre 2015 à la salle des Fêtes pour un montant de 770 € TTC.

30. Convention conclue avec la CPIE

Une convention est conclue avec la CPIE pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'exposition itinérante "Quelle nature chez vous ? " de 14 panneaux totems d'intérieur du 20 mai au 8 juin 2015 en mairie de Fort-Mardyck.

31. Convention conclue avec l'association de Parents d'Elèves du groupe scolaire Jean Jaurès

Dans le cadre de la manifestation « Rues en couleurs» le 16 mai 2015 une convention de partenariat est conclue avec l'association de Parents d'Elèves du groupe scolaire Jean Jaurès qui prend en charge l'animation «maquillage pour enfants ».

32. Convention de mise à disposition conclue avec l'association CLIC

Une convention est conclue avec le CLIC pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium pour l'organisation d'un spectacle "Chanter est un sport" en partenariat avec le Bateau Feu le 24 avril 2015.

33. Convention de mise à disposition de parcelle communale – Monsieur LECAILLIEZ

Une convention est conclue avec monsieur Florian LECAILLIEZ pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une parcelle communale d'environ 50 mètres carrés, située dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Jaurès, pour des activités de jardinage. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année, par reconduction expresse.

34. Convention de mise à disposition de parcelle communale – Monsieur VANSTEENE

Une convention est conclue avec monsieur Dominique VANSTEENE pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une parcelle communale d'environ 50 mètres carrés, située dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Jaurès, pour des activités de jardinage. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année, par reconduction expresse.

35. Convention de mise à disposition de parcelle communale – Monsieur LE FUSTEC

Une convention est conclue avec monsieur Frédéric LE FUSTEC pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'une parcelle communale d'environ 50 mètres carrés, située dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Jaurès, pour des activités de jardinage. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2016, renouvelable d'année en année, par reconduction expresse.

36. Contrat conclu avec la société BERGER LEVRAULT

Un contrat d'assistance et de maintenance est conclu avec la société BERGER LEVRAULT afin de définir les prestations de suivi des progiciels pour lesquels la mairie a reçu une licence d'utilisation. Le contrat prend effet au 1er janvier 2015 et prend fin au 31 décembre 2017.

37. Avenant n°1 conclu avec la société Konica Minolta Business Solutions

Un avenant n°1 est conclu avec la société Konica Minolta Business Solutions ayant pour objet la prorogation du contrat d'entretien et de fourniture en consommables du copieur C552. Le marché est conclu à compter du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

ACTION JEUNESSE**38. Zoom Festival- Partenariat avec les associations**

Dans le cadre du Zoom Festival des conventions sont conclues avec les associations suivantes :

- Dream On Production pour un montant de 1 100 €
- Electro Libre pour un montant de 1 200 €
- Leçons d'Ailleurs pour un montant de 1 500 €
- Kavalk'Art pour un montant de 1 200 €
- LFK pour un montant de 1 700 €
- Le Collectif pour un montant de 500 €
- Fructôse pour un montant de 800 €
- Les bruits d'comptoir pour un montant de 800 €
- Compagnie des brumes pour un montant de 1 000 €
- Agitateurs Publics pour un montant de 1 500 €
- Born to Grill pour un montant de 800 €
- Parkours DK pour un montant de 500 €
- Sweet B Dance pour un montant de 400 €
- ASBD pour un montant de 1 500 €

39. Zoom Festival - Contrats de prestations de service

Dans le cadre du Zoom Festival des contrats sont conclus avec les deux intervenants suivants:

- Albano Fransozo pour la création d'une exposition collaborative de photographies polaroid pour un montant de 500 €
- Pierre Muy pour un reportage photo et vidéo pour un montant de 500 €

40. Contrats conclus avec 5 intervenants lors des rencontres AJT (Actions Jeunesse et Territoires)

Dans le cadre des rencontres AJT des 16 et 17 juin 2015, des contrats sont conclus avec les intervenants suivants:

- Jean Claude RICHEZ, Grand témoin, participe à la présentation des travaux et synthèses des journées pour un montant de 250€
- Yaelle AMSELLEM-MAINGUY, Sociologue, participe à la conférence «C'est quoi un jeune aujourd'hui ? » pour un montant de 250€
- Ludvine BANTIGNY, Maître de conférences en histoire contemporaine, participe à la conférence « Le mot jeune, un mot de vieux ? » pour un montant de 150€
- Yann LEROUX, Docteur en psychologie, psychanalyste, participe à l'atelier « Les jeunes et le numérique, accroc d'écrans ? » pour un montant de 266€
- Claire CALOGIROU, Ethnologue, participe à l'atelier « Les jeunes et la rue, des pratiques urbaines » pour un

montant de 250€

41. Remboursement des frais de déplacement de monsieur Olivier SERGENT

Monsieur Olivier SERGENT, Directeur du Flow - centre euro-régional des cultures urbaines (ville de Lille) intervient lors des rencontres AJT. Ses frais de déplacement lui sont remboursés sur la base d'un aller-retour, Lille-Dunkerque soit 89€.

ACTION SCOLAIRE

42. Participation familiales aux frais de restauration, de fréquentation des accueils périscolaires et des études surveillées

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2015 (voir document joint).

43. Location et entretien d'articles textiles pour le service de la restauration scolaire

Un marché est conclu avec la Société INITIAL pour des montants annuels de 5 000 € HT minimum et de 20 000 € HT maximum. La durée initiale du marché est fixée à un an, renouvelable tacitement pour des périodes égales, sans toutefois excéder la durée globale de trois ans.

44. Prélèvement et analyses microbiologiques des plats préparés ou distribués dans les restaurants scolaires

Un marché est conclu avec le laboratoire départemental d'analyses et de recherche pour les montants annuels minimum de 3 000 € HT et maximum de 12 000 € HT. Il est passé pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il se renouvellera ensuite pour des périodes égales sans toutefois que la durée globale du marché n'excède 4 ans.

ACTION SPORTIVE

45. Modification de la tarification Sport Pass

La tarification Sport Pass est applicable dès la rentrée scolaire 2015-2016 :

Quotient familial	Tarifs
T1 : 0-200	6,00 €
T2 : 201-400	9,00 €
T3 : 401-600	12,00 €
T4 : 601-800	16,00 €
T5 : 801-1000	20,00 €
T6 : 1001-1200	26,00 €
T7 : 1201-1400	32,00 €
T8 : 1401-1600	39,00 €
T9 : > 1601	40,00 €
T10 : Extérieur	70,00 €

46. Les Boucles Dunkerquoises 2015 - Convention de partenariat avec la société " Lyonnaise des Eaux"

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 4 573 €.

47. Convention de mise à disposition conclue avec l'association "SG Fitness"

Une convention est conclue avec l'association "SG Fitness" pour la mise à disposition de la salle multi activités des Stades de Flandres, à titre gracieux, les 27 avril, 29 avril, 4 mai et 6 mai 2015.

48. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Triathlon Littoral 59

Une convention est conclue avec l'association Triathlon Littoral 59 pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle multi activités du complexe de la Licorne tous les samedis de 15h15 à 17h15 du 17 janvier au 15 mars 2015.

49. Convention de mise à disposition conclue avec l'association "Stage en Nord Séb Bosquet"

Une convention est conclue avec l'association "Stage en Nord Séb Bosquet" pour la mise à disposition de la salle du Grand Large, à titre gracieux, les 27, 28, 29 et 30 avril et les 1er et 2 mai 2015

50. Convention de mise à disposition conclue avec l'association ACH Littoral Coudekerque-Branche

Une convention est conclue avec l'association ACH Littoral Coudekerque-Branche pour la mise à disposition de la salle Burnod à titre gracieux, le 21 mars 2015.

51. Convention de mise à disposition conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes

Une convention est conclue avec le collège Amis Institution Notre Dame des Dunes pour la mise à disposition de salles de sports municipales pour l'année scolaire 2014/2015, moyennant une participation financière estimée à un montant de 5 285 € correspondant aux 377 heures 30 d'occupation.

52. Convention de mise à disposition conclue avec la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins

Une convention est conclue avec la Fédération Française d'Etude et de Sports Sous-Marins pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Paul Asseman pour sa manifestation Championnat Régional de Nages avec Palmes le 5 avril 2015.

53. Convention de mise à disposition conclue avec le SMPS Judo et le collège Robespierre de Saint Pol sur Mer

Une convention tri-partite est conclue entre la ville de Dunkerque, le SMPS Judo et le collège Robespierre de Saint Pol sur Mer pour la mise à disposition du dojo Louis Dumez, à titre gracieux, tous les jeudis de 16h00 à 18h00, du 9 mars au 15 juin 2015.

54. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Le Kollektiv

Une convention est conclue avec l'association Le Kollektiv pour la mise à disposition de la salle Georges Hardy, à titre gracieux, les 12, 19 et 26 avril et les 3, 10 et 17 mai 2015.

55. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Dunkerque Natation

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Natation pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Paul Asseman pour sa manifestation Championnats de France de Natation Nationale 2 du 19 au 22 mars 2015.

56. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Dunkerque Natation

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Natation pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Paul Asseman pour sa manifestation Championnat Régional d'Eté de Natation du 11 au 14 juin 2015.

57. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Dunkerque Natation

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Natation pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine Paul Asseman pour sa manifestation "Soirée famille" le 1er juillet 2015.

58. Convention de mise à disposition conclue avec la fédération belge "GymnastiekFédératie Vlaanderen"

Une convention est conclue avec la fédération belge "GymnastiekFédératie Vlaanderen" pour la mise à disposition de la salle de sports Deleersnyder, à titre gracieux, du 12 au 17 avril 2015.

59. Remplacement du bardage translucide côté sud - salle de Sports Jean Zay

Un marché est conclu avec la Société LYS TOITURE pour un montant de 9 310 € HT.

60. Aménagement d'un terrain synthétique au Stade de la Licorne

Un marché est conclu avec la société SEVE TERENVI pour un montant de 478 834,97 € TTC.

61. Traitement de la façade nord salle de sport Angellier

un marché est conclu avec la société Les charpentiers des Flandres pour un montant forfaitaire de 137 238,68 € HT.

ACTION CULTURELLE**62. Actualisation de la grille de tarifs de l'Ecole Municipale d'Art Plastique**

A compter du 23 juin 2015, une nouvelle grille de tarifs est mise en application (voir document joint).

63. Actualisation de la grille de tarifs du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique

A compter du 23 juin 2015, une nouvelle grille de tarifs est mise en application (voir document joint).

64. Tarif des ateliers "Conserve de souvenirs"

Le tarif unitaire est fixé à 24 € pour participer aux ateliers mis en place dans le cadre de la manifestation « Conserve de souvenirs » les 8 et 9 juillet 2015 à la bibliothèque de Rosendaël.

65. Mise en vente de l'ouvrage "1940-1945. L'Esprit de Dunkerque-Dunkirk Spirit"

Le tarif de l'ouvrage est fixé à 20 € l'unité.

66. Convention de dépôt-vente de l'ouvrage "1940-1945. L'Esprit de Dunkerque-Dunkirk Spirit" avec l'association ACMAPOR

Une convention de dépôt-vente est conclue avec l'association ACMAPOR- Musée Portuaire de Dunkerque du 1er mai 2015 au 30 avril 2016. Le nombre d'ouvrages mis en dépôt est de 30. Le prix d'achat des ouvrages est fixé à 20 € l'unité.

67. Convention de dépôt-vente de l'ouvrage "1940-1945. L'Esprit de Dunkerque-Dunkirk Spirit" avec l'association Mémorial du Souvenir

Une convention de dépôt-vente est conclue avec l'association Mémorial du Souvenir du 1er mai 2015 au 30 avril 2016. Le nombre d'ouvrages mis en dépôt est de 50. Le prix d'achat des ouvrages est fixé à 20 € l'unité.

68. Convention de dépôt-vente de l'ouvrage "1940-1945. L'Esprit de Dunkerque-Dunkirk Spirit" avec l'Office de tourisme et de Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre

Une convention de dépôt-vente est conclue avec l'Office de tourisme et de Congrès de Dunkerque Dunes de Flandre. Le nombre d'ouvrages mis en vente du 1er mai 2015 au 30 avril 2016 au sein des divers points d'accueil de l'Office de tourisme, s'établit à 50. Le prix d'achat des ouvrages est fixé à 20 € l'unité.

69. Organisation du "P'tit Salon de la mini édition"

Les 6 et 7 juin 2015 est organisé le « P'tit Salon de la mini édition » à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques, en présence de collectifs d'artistes, de micro éditeurs, d'éditeurs, d'éditeurs indépendants et d'illustrateurs. Les exposants sont autorisés à mettre en vente leurs publications personnelles, petits livres d'artistes, cartes, affiches ... en remerciement de leur participation à titre gracieux.

70. Rencontre littéraire du 23 avril 2015

A l'occasion de la parution de l'ouvrage "Un élastique dans le dos" publié aux éditions Moires, madame Alice POPIEUL, auteur de ce dernier, assure une rencontre littéraire le 23 avril 2015 à la bibliothèque de Dunkerque pour un montant de 474 €.

71. Rencontre littéraire du 23 avril 2015

A l'occasion de la parution de l'ouvrage "Un élastique dans le dos" publié aux éditions Moires, la Ville de Dunkerque organise une rencontre littéraire en présence d'Alice POPIEUL, auteur de cet ouvrage, le 23 avril 2015 à la bibliothèque de Dunkerque. Dans ce cadre, le Furet du Nord est autorisé à vendre sur place les ouvrages de l'artiste Dunkerquoise et des éditions Moires.

72. Rencontre littéraire du 20 mai 2015

Dans le cadre de la participation de Madame POUCHAIN, auteur spécialisé dans le roman médiéval pour la jeunesse, à la rencontre littéraire le 20 mai 2015 à la bibliothèque de Petite-Synthe, la Ville de Dunkerque s'engage à rembourser les frais de restauration et d'hôtellerie supportés par le collège Jean Zay pour un montant total de 94,27 €.

73. Lecture de poésie le 6 juin 2015

En partenariat avec la médiathèque départementale du Nord, l'association "Blankas Poésie" organise une lecture de poésie assurée par Grégoire DAMON et Simon ALLONNEAU, deux jeunes poètes, le 6 juin 2015 à la bibliothèque de Dunkerque pour un montant total de 430,50 €.

74. Atelier de dessin du 11 avril 2015

Monsieur Bruno GHYS, dessinateur, organise un atelier de dessin sur le thème des animaux le 11 avril 2015 à la bibliothèque de Petite-Synthe pour un montant de 210,65 €.

75. Atelier de calligraphie du 10 avril 2015

En partenariat avec le collège Jean Zay, la Ville de Dunkerque sollicite l'intervention de Monsieur Rosario Lo Presti pour assurer un atelier de calligraphie sur le thème du Moyen-Age le 10 avril 2015 à la bibliothèque de Petite-Synthe pour un montant de 147 €.

76. Atelier japonais du 5 mai 2015

A l'occasion de la fête des enfants au Japon appelée "Kodomo no hi", l'association "Des Savoirs à Dunkerque" organise un atelier créatif sur la culture japonaise le 5 mai 2015 à la bibliothèque de Malo-les-Bains pour un montant de 230 € TTC.

77. Inauguration du jardin public de la bibliothèque de Petite-Synthe

A l'occasion de l'inauguration du jardin public de la bibliothèque de Petite-Synthe, l'association "Le Bal Nuizette" organise une représentation musicale le 20 juin 2015 pour un montant de 200 € TTC.

78. Bibliothèque des Sables - Animation du 17 juillet 2015

Dans le cadre de la bibliothèque des Sables, la compagnie "3 Secondes" organise une représentation du spectacle "Born to be wild" le 17 juillet 2015 pour un montant total de 1 476,50 € TTC.

79. Bibliothèque des Sables - Animation du 28 août 2015

Dans le cadre de la bibliothèque des Sables la compagnie De Lyse organise une représentation du spectacle "Des pieds et des mains" le 28 août 2015 pour un montant de 1 197,42 €.

80. Projet "Vivre la musique à Dunkerque au XIXème siècle" - Convention de partenariat

Dans le cadre du projet "Vivre la musique à Dunkerque au XIXème siècle" une convention de partenariat est conclue entre la Ville de Dunkerque, pour le Conservatoire de Musique, pour la Direction des musées, pour les Archives municipales ; la bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale, l'école supérieure d'Art Nord Pas de Calais - Tourcoing, Monsieur Christian Declerck et Monsieur Philippe Lemaire afin d'organiser une exposition au sein de la Bibliothèque de l'Université du Littoral Côte d'Opale et d'organiser des concerts par le Conservatoire de Musique du 5 au 27 juin 2015.

81. Convention jazz club 2014-2015

Dans le cadre de la convention Jazz Club 2014-2015, la ville de Dunkerque sollicite de l'association Jazz Club une résidence de l'artiste Yvan JULIEN les 9 et 10 Janvier 2015, 30 et 31 Janvier 2015 et 27 et 28 Mars 2015 et deux master-classes programmées le 29 novembre 2014 par la pianiste Andy EMLER et le 13 Juin 2015 par le saxophoniste Sylvain BEUF pour un montant global de 4 800 €.

82. Intervention de l'association POLY-SONS

Dans le cadre de la Nuit des Musées et de la Saison Bizet, l'association « POLY-SONS » organise une animation

« Chants-sons » le 16 Mai au LAAC et le 19 Mai 2015 à l'auditorium Bizet pour un montant de 2 000 €.

83. Saison Bizet - Concert du 16 Juin 2015

L'association TOUMBACK organise une animation intitulée « Ecorces Toumback » le 16 Juin 2015 à l'Auditorium Bizet pour un montant de 4 210 €.

84. Intervention de l'association TOUMBACK les 15,16 et 17 Avril 2015

L'association TOUMBACK assure une intervention auprès des professeurs et des élèves du C.M.A.D les 15,16 et 17 Avril 2015 sur le thème de « sensibilisation aux percussions corporelles » pour un montant de 1539,60 €.

85. Intervention de l'association TOUMBACK les 15, 17 et 18 Juin 2015.

L'association TOUMBACK organise une intervention auprès des professeurs du C.M.A.D, des élèves en cycle 1, 2, 3 de formation musicale orchestres à l'école, les 15, 17 et 18 Juin 2015 sur le thème « sensibilisation aux percussions corporelles » pour un montant de 770 €.

86. Bal des artistes - Association TOUMBACK

Dans le cadre du projet «TOUMBACK », l'association TOUMBACK organise une manifestation intitulée « Bal des artistes » le 19 Juin 2015 salle de la Concorde pour un montant de 1 000 €.

87. Projet PAN-G - Répétition du 11 avril 2015

L'association « Collectif LOO » organise une répétition des élèves du C.M.A.D le 11 Avril 2015 dans la perspective d'une représentation du spectacle PAN-G le 6 Juin 2015 pour un montant de 1 310 € TTC.

88. Projet PAN-G - Répétition du 30 mai 2015

L'association « Collectif LOO » organise une répétition des élèves du C.M.A.D le samedi 30 Mai 2015 dans la perspective d'une représentation du spectacle « PAN-G » le 6 Juin 2015 pour un montant de 1 248 €TTC.

89. Projet PAN-G - Contrat conclu avec l'association Collectif LOO

Dans le cadre de la Saison Bizet, un contrat est conclu avec l'association « Collectif LOO » pour l'organisation d'une représentation, suite aux répétitions des élèves du CMAD les 11 Avril et 30 Mai 2015 , le 6 Juin 2015 à l'auditorium Bizet pour un montant de 3 438 €.

90. Contrat conclu avec l'Atelier Volant

Dans le cadre de la FIL de Dessinguez / Lapin blanc, un contrat pour une prestation de service artistique est conclu avec l'Atelier Volant pour un montant de 2 050 € TTC. Des interventions dans l'espace public sont proposées sous forme d'un workshop du 21 juin au 26 juin 2015.

91. Contrat conclu avec monsieur Jérôme Giller

Dans le cadre de la FIL de Rosendaël, un contrat pour une prestation de service artistique est conclu avec l'artiste Jérôme Giller pour la conception et la réalisation de 4 performances sous forme de "marches urbaines participatives" les 13, 20 et 27 juin et le 4 juillet 2015 pour un montant de 1 800 € TTC.

92. Dancez l'été! 2015 - Contrats de prestations de service et contrats GUSO

Des contrats de prestations de services sont passés avec les associations suivantes :

- Cie MM – danse contemporaine - pour un montant de 1 150 €
- Association Het Reuzekoor -dances flamandes - pour un montant de 300 €
- Association Tango Del Mar - tango argentin - pour un montant de 300 €
- Amicale des bretons de Dunkerque - danses bretonnes - pour un montant de 300 €

Des contrats GUSO sont passés avec les artistes suivants :

- Myriam Allous – danse jazz
- Claire Malicet – danse classique
- Jérémy Tran – danse contemporaine

93. Contrat conclu avec l'association Just'1Kiff

L'association Just'1Kiff organise un atelier destiné aux formateurs en danse le 19 avril 2015 au LaboratoireDanse Méridien pour un montant de 960 € TTC.

94. Convention conclue avec l'agence de développement et de réservation touristique du Nord

Une convention est conclue avec l'agence de développement touristique du Nord dans le but d'organiser au LAAC des visites et animations pour des groupes d'adultes, des groupes scolaires ou groupes d'enfants pour une durée d'un an à compter du 13 avril 2015 et renouvelée d'année en année par tacite reconduction, dans la limite de trois années consécutives.

95. Convention conclue avec l'Office de tourisme et des Congrès - Dunes de Flandre

La convention a pour objet de définir, conjointement avec l'Office de tourisme, la programmation des stages mis en oeuvre par la ville de Dunkerque dans le cadre du développement des activités de loisirs sur les Dunes de Flandre pendant la saison balnéaire, notamment à l'occasion des vacances scolaires de printemps, d'été et d'automne pour l'année 2015.

96. Convention de partenariat conclue avec le collège Paul Machy

Une convention de partenariat est conclue avec le collège Paul Machy dans le cadre de l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts pour l'année scolaire 2014-2015. La ville s'engage à accueillir les élèves du collège au sein du LAAC et du MBA afin de leur présenter les expositions des musées. Le collège s'engage à verser la somme de 90 € ou de 120 € ou de 144 € par classe suivant le type de visite.

97. Convention de partenariat conclue avec le lycée du Noordover

La convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la ville, pour la direction des musées, et le lycée du Noordover pour la mise en oeuvre d'un partenariat de développement culturel et artistique à partir du 1er avril 2015 pour une durée d'un an. Le projet s'articule autour de 4 axes : faciliter l'accès des élèves aux musées, favoriser la dynamique de projets, permettre la rencontre avec les artistes et les professionnels, prêter des oeuvres du musée au lycée.

98. Convention de prêt d'oeuvres conclue avec le lycée du Noordover

La convention a pour objet de définir les modalités de prêt de huit oeuvres, à titre gratuit, dans l'enceinte du lycée du Noordover dans le cadre de la manifestation Noordov'art 2015 qui a lieu du 25 mars au 8 avril 2015.

99. Convention de mise à disposition conclue avec le lycée Angellier

Une convention est conclue avec le lycée Angellier pour la mise à disposition du forum et de la cafétéria du LAAC afin d'y organiser une soirée de restitution des travaux d'élèves dans le cadre du projet "Lycéens au musée" le 11 juin 2015. Les espaces mis à disposition le sont à titre gratuit.

100. Convention mise à disposition conclue avec l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille

Une convention est conclue avec l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille pour la mise à disposition, à titre gracieux, du forum et de la cafétéria du LAAC pour l'organisation d'une séance de travail le 14 avril 2015.

101. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Shut Up Danse

Une convention est conclue avec l'association Shut Up Danse pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Avant-scène le 2 mai 2015 afin d'accueillir un stage de danse modern'jazz.

102. Convention de mise à disposition conclue avec l'association Unis-Cité

Une convention est conclue avec l'association Unis-Cité pour la mise à disposition du forum et de la cafétéria du LAAC, à titre gracieux, afin d'y organiser une manifestation le 29 mai 2015.

103. Convention de mise à disposition de véhicules conclue avec l'USLD

Une convention est conclue avec l'USLD pour la mise à disposition deux véhicules, à titre gracieux, à l'occasion du voyage de presse organisé le 14 avril 2015 pour la nouvelle exposition du LAAC,.

104. Identification et sélection pour numérisation des plans de bateaux, fonds conservé aux Archives de la CCI de Marseille

M. Jean Pierre Mélis offre ses services à titre gracieux, pour exercer la mission suivante à Marseille dans les locaux de la CCI du 22 au 24 avril 2015 :

- Identification et sélection pour numérisation des plans de bateaux construits à Dunkerque par les ateliers Balsen au XIXe siècle ; fonds conservé aux Archives de la CCI de Marseille Provence.
- Travail d'analyse et de reconstitution en partenariat avec les Archives de Dunkerque.

La Ville s'engage à rembourser, sur présentation des justificatifs et accord préalable, les frais de restauration, de nuitée et de transport supportés par M. Jean Pierre Mélis.

105. Avenant à la convention de partenariat tri-annuelle 2013-2015 conclue avec le FRAC Nord Pas de Calais

L'avenant définit les modalités de collaboration entre le FRAC et la Ville de Dunkerque pour l'exposition "Se fier aux apparences, Françoise Pétrovitch et les collections du LAAC et du FRAC Nord - Pas de Calais" du 27 mars au 20 septembre 2015 au LAAC. Le FRAC prête 15 oeuvres de sa collection. La Ville s'engage à couvrir l'assurance des oeuvres pour valeur totale de 1 755 800 €.

106. Avenant n°1 à la convention de co-organisation d'ex position Françoise Pétrovitch

L'avenant n°1 à la convention en date du 12 décembre 2014 de co-organisation d'exposition Françoise Pétrovitch vient compléter les dispositions des articles 4 et 6 notamment en ce qui concerne la prise en charge par la Ville - via son partenaire la S.A.S Dunkerque Loisirs Casino de Dunkerque – des frais techniques engagés par l'artiste Françoise Pétrovitch et le remboursement à l'artiste de la somme de 220,98 € par le Casino.

107. Avenant n°1 à la convention de partenariat conclue avec la fédération régionale des Amis des musées et l'Association d'Art Contemporain.

L'avenant n°1 a pour objet de prolonger le partenariat jusqu'au 31 décembre 2015 et d'ajouter la programmation de deux conférences au LAAC pour l'année 2015.

ANIMATION

108. Concert Super Trouper for Abba full band

La société FAM organise un concert "Super Trouper for Abba full band" le 22 août 2015, digue de Mer pour un montant de 5 705,75 €.

109. Concert "Show 80's Vidéo led U2 & DM"

La société "Dan Events Booking" organise un concert "Show 80's Vidéo led U2 & DM" le 21 août 2015 digue de Mer pour un montant de 4 500 €.

110. Festifort 2015 - Contrats avec des artistes ou intervenants

Des contrats sont conclus avec les artistes ou intervenants du spectacle suivants:

- la Compagnie POK - Spectacle pyrotechnique- pour un montant de 7 002 €
- la Compagnie POK - Animations circassiennes- pour un montant de 1 200 €
- ARTICHO - La soupe aux contes- pour un montant de 1 000 €.

111. Festifort 2015 - Contrats avec des sociétés de production

Des contrats sont conclus avec les sociétés de production suivantes:

- HEMPIRE SCENE LOGIC pour le concert du groupe Salt and Pepper pour un montant de 500 €
- ORION PRODUCTION pour le concert de Guitare Picking pour un montant de 250 €.

112. Festifort 2015 - Conventions avec les associations

Des conventions sont conclues avec les associations suivantes:

- CEREBRUM pour un montant de 350 €
- ARTLUDIUM pour un montant de 350 €

- ATELIERS DE LYMATRY pour un montant de 240 €
- AU TOUR DU TEMPS pour un montant de 500 €
- TY ELINE pour un montant de 200 €
- SMPS PECHE pour un montant de 250 €
- JAZZ BAND 008 pour un montant de 200 €
- CUSTOM 59 pour un montant de 350 €

ENVIRONNEMENT

113. Convention conclue avec l'association Nord Nature Chico Mendes

Dans le but d'évaluer les modes d'entretien des espaces verts appliqués dans le cadre d'une gestion différenciée, la Mission Gestion Différenciée Nord Pas de Calais portée par l'association Nord Nature Chico Mendes propose à la ville de Dunkerque de poursuivre le projet de suivi de la biodiversité ordinaire initié en 2011. La ville de Dunkerque s'engage sur une durée minimale de participation au projet d' 1 an à compter du 1er janvier 2015.

114. Lutte contre les nuisibles, risques infectieux et régulation d'oiseaux marins.

Un marché est conclu avec la société TNE pour des montants annuels minimum de 15 000 € HT et maximum de 60 000 € HT. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il se reconduira ensuite tacitement pour des périodes égales sans toutefois que la durée globale du marché n'excède 3 ans.

PROPRIETES COMMUNALES

115. Garage sis 123 rue Pasteur - Bail conclu avec Monsieur Didier Godefroy

Un bail est conclu avec Monsieur Didier Godefroy pour la location d'un garage sis 123 rue Pasteur pour la durée d'une année à compter du 3 juin 2015, moyennant un loyer trimestriel de 130 €.

116. Immeuble 7 rue Nationale - Bail de location conclu avec l'Etat

Un bail est conclu avec l'Etat pour l'installation des services de l'inspection de l'Education Nationale à compter du 1er octobre 2014 pour une durée de 3/6/9 années entières et consécutives, moyennant un loyer annuel de 25 000 €.

117. Convention d'occupation conclue avec l'association La Compagnie Banlieues Art

Une convention est conclue avec l'association La Compagnie Banlieues Arts pour l'occupation de la cave n°4 sise au sous sol de l'immeuble 72 rue Zamenhof, pour la durée d'une année à compter du 1er avril 2015, à titre gratuit.

118. Convention d'occupation conclue avec l'association La Compagnie Banlieues Art

Une convention est conclue avec l'association La Compagnie Banlieues Art pour l'occupation de la cave n°2 située au sous sol de l'immeuble 72 rue Zamenhof pour la durée d'une année à compter du 1er avril 2015, à titre gratuit.

119. Convention d'occupation conclue avec la Fondation de l'Armée du Salut

Une convention est conclue la Fondation de l'Armée du Salut pour l'occupation d'une partie de l'immeuble sis 39 rue de la Verrerie pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2015, à titre gratuit.

120. Convention pour l'occupation de locaux de l'ex auberge de Jeunesse

Pour les besoins du tournage de la série télévisée « le baron noir », la ville met à disposition des Films Kwai Productions, une partie des locaux de l'ex auberge de jeunesse soit 496 m² pour la période du 27 avril au 13 novembre 2015. En sus du loyer (1 €/mois), le preneur supportera pour la période de location un forfait de 1064,72 € au titre des charges locatives ainsi que le remboursement de la prime d'assurance du propriétaire soit 190 €.

121. Convention pour l'occupation de locaux Maison de l'Armateur

Pour les besoins du tournage de la série télévisée « le baron noir », la ville met à disposition des Films Kwai Productions une partie des locaux au 1er étage de la Maison de l'Armateur soit 147 m² pour la période du 11 mai 2015 au 3 juillet 2015. Cette location est conclue pour un loyer d'un euro mensuel.

122. Avenant n°2 à la convention d'occupation conclue avec l'association La Bulle

L'avenant n°2 a pour objet de renouveler la location de locaux situés 5 square Paul Doumer pour la durée d'une année à compter du 1er mai 2015, moyennant le paiement d'un forfait énergétique annuel de 555 €.

123. Avenant n°2 à la convention d'occupation conclue avec l'Etablissement Public Départemental de Soins et d'Adaptation et d'Education (E.P.D.S.A.E)

L'avenant n°2 a pour objet de prolonger la mise à disposition de la classe n°2 de l'école élémentaire de la Meunerie pour la durée d'une année à compter du 1er septembre 2014, à titre gratuit.

124. Analyse de légionella des productions d'eau chaude sanitaire de divers équipements municipaux

Un marché est conclu avec la société LDAR pour des montants annuels minimum de 5 000 € HT et maximum de 14 000 € HT. Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il sera renouvelable pour des périodes égales, sans toutefois que la durée globale du marché n'excède 4 ans.

125. Petits travaux et travaux urgents sur les propriétés communales - Lot n°9 Plomberie, chauffage, ventilation.

Un accord-cadre mono attributaire est conclu avec la société Flandres Plomberie pour des montants maximum annuels de 55 000 € HT. L'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an prenant effet à sa notification. Il se renouvellera par reconduction expresse pour des périodes de 12 mois sans toutefois que la durée globale n'excède 4 ans.

126. Réfection étanchéité toitures terrasses et pose de couvertines dans divers bâtiments municipaux

Un marché est conclu avec la Société COEXIA ENVELOPPE pour un montant de 65 222,21 € HT.

127. Remplacement de chéneaux zinc dans divers bâtiments municipaux

Un marché est conclu avec la société TOP TOITURES pour un montant forfaitaire de 84 475,40 € HT dont :
Tranche ferme : 58 979,40 € Tranche conditionnelle : 25 496,00 €

128. Remplacement de menuiseries bois dans divers bâtiments municipaux et remplacement des rives en bois de la salle de sports Jean Zay

Un marché est conclu avec la Société M.E.C pour les lots 1 et 2. Les montants sont fixés à :

- Lot 1: 15 684,21 € HT - Mairie de Dunkerque, école de la Meunerie

- Lot 2: 8 739,67 € HT - salle de sports Jean Zay

129. Remplacement de menuiseries bois , pose de menuiseries PVC, pose de portes aluminium ancien collège Samain bâtiment B

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Remplacement de menuiseries bois par des menuiseries PVC : Société Depitre Développement pour un montant forfaitaire de 44 542,95 € HT

- Lot 2 : Pose de portes aluminium : Groupement Kap Verre Dunkerque/ DOOR TEAM pour un montant forfaitaire de 7 657,81 € HT.

130. Remplacement du câblage et chemins de câbles en toiture au Kursaal

Un marché est conclu avec la société SET TERTIAIRE pour un montant forfaitaire de 59 695,90 € HT.

131. Remplacement de la masse filtrante et prestations associées à la Piscine Paul Asseman

Un marché est conclu avec la société NTEC (Nord Traitement d'Eau Concept) pour un montant de 17 010,50 € HT.

132. Travaux d'isolation à l'école maternelle des Glacis

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Isolation - faux plafond - peinture - gros oeuvre : société ECOPLAF pour un montant forfaitaire de 58 187,70 € HT

- Lot 2 : Electricité : société VELEC pour un montant forfaitaire de 13 157,50 € HT
- Lot 3 : Chauffage - Plomberie : société EIFFAGE ENERGIE THERMIE NORD pour un montant forfaitaire de 59 500 € HT.

133. Remplacement des pavés de verre du préau de l'école de la mer

Un marché est conclu avec la société LECOMTE pour un montant de 17 760 € HT.

134. Entretien des systèmes de vidéosurveillance du LAAC/Musée des Beaux Arts

Un marché est conclu avec la Société Assistance Service Sécurité Informatique (ASSI) pour des montants annuels de 2 000 € HT minimum et 15 000 € HT maximum. La durée initiale du marché est fixée à 1 an, renouvelable tacitement pour des périodes égales sans toutefois excéder la durée globale de 4 ans.

135. Restauration de la statue de Jean Bart place Jean Bart

Un marché est conclu avec la société SERVICES LOCATIONS "SERVILOC" pour un montant forfaitaire de 26 209 € HT.

136. Maintenance des installations frigorifiques de la patinoire Michel Raffoux - Avenant n°1 conclu avec la société MCI région nord

L'avenant n°1 a pour objet d'introduire au bordereau des prix unitaires un prix nouveau concernant le fluide R 507, au prix unitaire de 51,87 € HT le kilo. Cet ajout n'a aucune incidence financière sur les montants annuels de 6 700 € HT minimum et de 36 000 € HT maximum.

137. Maintenances préventives et correctives des barrières et des bornes automatiques - Avenant n°1 conclu avec la société SMF SERVICES

L'avenant n°1 a pour objet de réajuster le nombre de matériel à entretenir suite à la suppression d'une barrière Digue de Mer (6 au lieu de 7) et à l'ajout d'une barrière au parc à matériaux rue de cahors. S'agissant d'un marché à bons de commandes, les montants minimum et maximum du marché restent inchangés (minimum 5 000 € HT et maximum 30 000 € HT).

138. Entretien des équipements de climatisation - avenant n°2 au marché conclu avec la société BOUYGUES Energies et Services

Les services municipaux n'occupent plus les locaux de la mairie annexe de Dunkerque sud au 1 rue du Jeu de Mail, ils sont implantés à la Maison des Services Publics au 50 rue du Jeu de Mail. De ce fait, il y a lieu de supprimer au marché les prestations de maintenance des deux unités de climatisation de la mairie annexe et d'intégrer l'unité de climatisation du local serveur de la maison des services publics, ce qui se traduit par une moins value de - 58,06€

Le montant annuel de la maintenance préventive est ramené de 14 288,12 € HT à 14 230,06 € HT.

139. Maintenances préventive et corrective des portes automatiques des bâtiments municipaux-avenant n°4 au marché conclu avec la société RECORD PORTES AUTOMATIQUES

L'avenant n°4 a pour objet d'augmenter le montant de la maintenance préventive compte tenu de l'ajout d'une porte automatique à la mairie de quartier de Petite-Synthe, à la maison de quartier du Grand Large, à la Maison de la Vie Associative, à la bibliothèque « Le trimaran » et de la suppression de deux portes automatiques à mairie de quartier de Petite-Synthe. Le montant de la maintenance préventive est porté de 1 483,87 € HT à 1 693,87 € HT.

S'agissant d'un marché à bons de commandes, les montants minimum et maximum du marché restent inchangés: 3 000 € HT minimum et 12 000 € HT maximum.

140. Ecole élémentaire Paul Meurisse - Mission de maîtrise d'oeuvre - Résiliation du marché

Le marché conclu avec le groupement Ruyant/Agathe mandataire Thaddée Ruyant dans le cadre des travaux à réaliser à l'école élémentaire Paul Meurisse a été notifié le 7 mai 2014. Aucune opération n'ayant été effectuée, il convient de résilier le marché.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES**141. Acquisition de consommables informatiques, connectique micro-informatique et accessoires - lots 1 et 3**

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- lot 1 : consommables informatiques et accessoires : société ACIPA pour des montants annuels maximum de 25 000 € HT
- lot 3 : connectique et accessoires micro-informatiques : société CALESGTOR PERIWAY pour Des montants annuels maximum de 25 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période prenant effet à la notification du marché jusqu'au 15 juillet 2016. Il peut être reconduit tacitement pour une période de 1 an, sans que ce délai ne puisse excéder le 15 juillet 2017.

142. Acquisition d'outillage et de consommables pour le fonctionnement des régies municipales - Lots 1 et 2

Un marché est conclu, pour une durée d'un an à compter de sa notification, avec les sociétés suivantes:

- pour le lot 1 "petit outillage" : Société Legallais pour un montant maximum de 60 000 € HT.
- pour le lot 2 "gros outillage" : Société Trenois Decamps pour un montant maximum de 60 000 € HT.

143. Acquisition d'outillage et de consommables pour le fonctionnement des régies municipales - Lot 3 et 4

Un marché est conclu, pour une durée d'un an, avec la société Guilbert :

- pour le lot 3 "outillage et consommables pour les espaces verts et la propreté urbaine" pour un montant maximum de 50 000 € HT
- pour le lot 4 "outillage automobile" pour un montant maximum de 6 000 € HT.

144. Acquisition de gros matériel d'entretien, d'accessoires et de consommables et de prestations accessoires

Un marché est conclu avec les sociétés suivantes :

- DIMEX FRANCE
- KARCHER
- SARL REMNI
- SOCOLDIS
- BOMA SAS

Le marché est conclu pour un montant total de commandes pour la durée du marché comme suit :

- seuil minimum : 45 000 € HT
- seuil maximum : 170 000 € HT

Ces montants s'entendent pour l'ensemble des titulaires et pour l'ensemble des commandes susceptibles d'être passées et non pas par titulaire.

145. Maintenance et approvisionnement des fontaines à eau

Les marchés sont conclus avec la société PROCOTAL DENOYELLE COTE D'OPALE:

- lot 1 : montant annuel maximum de 3 600 € HT
- lot 2 : montant annuel maximum de 3 800 € HT

Ils sont passés pour une période initiale d'un an reconductible tacitement pour un an.

146. Exploitation de distributeurs automatiques dans les équipements municipaux

Un contrat est conclu avec les sociétés DALTYS (DDA) et TOPSEC EQUIPEMENT pour installer les distributeurs dans les équipements municipaux à compter du 1er juin 2015 pour une durée de 3 ans. La Ville percevra en contrepartie de cette occupation une redevance de 20 % des recettes totales TTC.

147. Acquisition de carburant - Avenants de transfert des marchés

Des marchés ont été conclus le 29 janvier 2014 avec la société Total Marketing Service pour le lot 1 : cartes accréditatives longs parcours France et Europe Fourniture de carburants et prestations, le lot 2 : cartes accréditatives parcours de proximité sur Dunkerque fourniture de carburant : essence, gasoil et GPL et lot 3 : cartes accréditatives parcours de proximité - nettoyage & entretien de la plage.

Un avenant est conclu suite au transfert du dossier de la société Total Marketing Service à la société Total Marketing France.

148. Acquisition et mise en service de terminaux numériques de radiocommunication Tetra et prestations associées - Avenant n°1 conclu avec la société TELAM

Le marché conclu avec la société TELAM comprend une tranche ferme conclue à compter de sa notification pour une durée de 36 mois pour des montants minimum de 30 000 € HT et maximum de 120.000 € HT. La tranche conditionnelle a été affermie le 1er avril 2015 pour une durée d'un an pour des montants de 10 000 € HT minimum et de 30 000 € HT maximum.

Suite à des contraintes techniques, il convient de se doter d'un serveur d'application supplémentaire. Par ailleurs, la police municipal utilisatrice du système souhaite acquérir en 2016, un logiciel de gestion dispatcheur.

L'avenant n°1 a pour objet d'intégrer au bordereau de prix unitaires de la tranche conditionnelle ces nouvelles prestations.

Le coût de ces prestations supplémentaires s'élève à :

- serveur d'application TETRA : 8 500 €HT
- logiciel de gestion dispatcheur : 3 500 €HT

Ces ajouts n'ont aucune incidence sur les montants minimum et maximum de la tranche conditionnelle.

149. Mise en place d'un groupement ferme d'utilisateurs (GFU) sur la boucle locale Télécom : Avenant n°1 aux marchés conclus avec la société DGL NETWORKS

L'avenant n°1 a pour objet de modifier le débit afin qu'il passe de 20 à 40 mégas octets sur les sites de la DSI se situant respectivement ruelle aux pommes et place Charles Valentin . De ce fait, le montant de la redevance mensuelle est portée de 480 € HT par site à 560 € HT par site.

150. Migration et acquisition du progiciel planitech multiservices, prestations associées et maintenance - Reconduction de la tranche conditionnelle du marché conclu avec la société Logitud Solutions

La tranche conditionnelle est reconduite pour une nouvelle période d'un an à compter du 23 septembre 2015. Elle est conclue pour un montant annuel minimum de 3 000 € HT et maximum de 15 000 € HT.

151. Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un transfert de réseau câble vers une réseau FTTH pour Mardyck - Déclaration sans suite

La ville a lancé en avril 2015 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un transfert de réseau câblé vers le réseau FTTH pour la commune associée de Mardyck. Il n'est pas donné suite à cette consultation. En effet, Orange dispose d'un droit exclusivité sur le réseau des communes de Dunkerque et de Mardyck, depuis le partage de territoire effectué lors de la mise en oeuvre d'un Schéma Directeur Régional d'Aménagement Numérique (SDAN) par les Départements du Nord, du Pas de Calais et la Région du Nord en 2013.

152. Location et maintenance de machines de mise sous enveloppe - Lot 1 : mise sous pli Dunkerque – Déclaration sans suite

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 12 mai 2015, la consultation relative à la location et la maintenance de machines de mise sous enveloppe - Lot 1 : mise sous pli Dunkerque est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

FINANCES**153. Réalisation d'une ligne de trésorerie de 10 000 000 € auprès de la Société Générale**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Dunkerque contracte auprès de la Société Générale une ouverture de crédit d'un montant maximum de 10 000 000 € dans les conditions suivantes :

Montant : 10 000 000 €

Durée : 12 mois

Index des tirages : EURIBOR MOYEN MENSUEL 1 MOIS « EUF1M » majoré d'une marge de 0.70 %

154. Modifications et compléments à la grille des tarifs d'occupation du domaine public 2015

Les tarifs d'occupation du domaine public repris sur la grille des tarifs ci-jointe sont applicables pour l'année 2015 au territoire de l'ancienne commune de Dunkerque. Cette grille se substitue à celle qui était jointe à la décision n° 2014/607 du 30 décembre 2014.

155. Modification des tarifs applicables dans le parc de stationnement Jean Bart et dans les parcs en enclos

A compter du 1er juillet 2015, les tarifs dans le parc de stationnement Jean Bart et dans les 4 parcs en enclos (quai Hollandais, Marine 1, Marine 2, Sous-préfecture) sont modifiés pour permettre aux usagers de payer leur stationnement au quart d'heure pour toute durée de stationnement inférieure à 12 heures (Loi Hamon du 17 mars 2014) (voir document joint).

156. Tarifs du parking Kursaal- Plage - Rassemblement de Ford T 18ème édition

L'association Dunkerque en Torpédo bénéficie gracieusement de 90 abonnements week-end pour le stationnement de Ford T lors du rassemblement international prévu sur la plage de Dunkerque du 26 au 28 juin 2015.

157. Régie d'avances temporaire Parking Kursaal

Suite à un changement de tarifs, il convient de rembourser les abonnés du parking ayant déjà effectué leur versement à l'année. Il est créé une régie d'avances temporaire afin de permettre le paiement du trop perçu dû au changement de tarification. Le remboursement s'effectuera en espèces contre émargement des bénéficiaires.

158. Régie de recettes des Bibliothèques

Le lieu d'encaissement, concernant la période estivale, situé à la Bibliothèque des Sables est supprimé afin de l'instaurer de manière temporaire.

159. Régie de recettes de la Bibliothèque des sables

La régie de recette est autorisée à s'installer à la Bibliothèque des sables pour la période du 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015.

160. Modification du lieu d'encaissement de la régie de recettes des musées pour les 19 et 22 mai 2015.

Dans le cadre de la mise en place d'une vente du livre « 1940-1945 L'Esprit de Dunkerque Dunkirk Spirit », le régisseur est autorisé à encaisser les produits de vente à l'Hôtel de Ville les 19 et 22 mai 2015.

161. Régie de recettes des inscriptions aux Ateliers de danse - modification des lieux d'encaissement

Le régisseur est autorisé à encaisser les inscriptions de la régie :

- du 7 au 10 juillet 2015 : au Carré Plage – Place du Centenaire
- du 25 au 28 août 2015 : au stade de la Licorne à Malo-les-Bains

162. Fin de régie Bus'Anim

L'opération Bus'Anim n'existe plus depuis le 1er janvier 2015 par conséquent il est mis fin à la régie de recettes pour l'encaissement de la participation des jeunes à l'opération Bus'Anim.

163. Vente d'un ordinateur portable

L'ancien directeur du Conservatoire de Musique, souhaite acheter le PC portable qu'il utilisait dans l'exercice des ses fonctions. L'ordinateur lui est vendu au prix de 100 €. Le matériel est retiré de l'inventaire.

164. Cahier des charges pour l'exploitation du Casino - Avenant n°7

L'avenant n° 7 au cahier des charges du 20 Octobre 2005 a pour objet de préciser le prélèvement à employer pour la saison 2013/2014. Il a été utilisé pour la pose d'une borne de jeu interactive, le changement de style de comptoir du restaurant "la Cascade", des tables et des fauteuils supplémentaires pour le bar "Kipling"s", le mur d'eau, plus végétaux dans le hall d'entrée du Casino et la palissade sur la terrasse au 1er étage du Casino.

ADMINISTRATION GENERALE**165. Contentieux commune de Dunkerque contre URSSAF Nord Pas de Calais - Désignation de la SCP Seban et associés**

La commune de Dunkerque a contesté le redressement de l'URSSAF Nord Pas de Calais pour la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2010. Les deux parties sont convoquées devant le tribunal des affaires de sécurité

sociale qui doit statuer sur le recours de la commune de Dunkerque. Pour assurer la défense de ses intérêts devant cette juridiction, la commune de Dunkerque fait appel à la SCP Seban et Associés.

166. Contentieux "M. Bertrand LABORDE c/ Ville de Dunkerque" - Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune

M. Bertrand LABORDE a introduit auprès du tribunal administratif de Lille une requête tendant à obtenir l'annulation de la décision de licenciement prise à son encontre et condamner la commune au versement de la somme de 4 000 €. La SCP SAIDJI & MOREAU est désignée pour défendre les intérêts de la Ville de Dunkerque dans cette affaire.

167. Référé précontractuel - Marché Petits travaux et travaux urgents sur les propriétés communales - Lot 9 Plomberie - Désignation d'un avocat

La société « Etablissements RENAUDEAU » a introduit auprès du tribunal administratif de Lille un référé précontractuel tendant d'une part, à obtenir l'annulation de la décision de rejet de son offre et de la décision de la commune d'attribuer le lot 9 « Plomberie » à la société FLANDRES PLOMBERIE et d'autre part, d'enjoindre la commune à reprendre l'examen des offres. La SCP GROS - HICTER & Associés est mandatée afin de défendre les intérêts de la Ville de Dunkerque dans cette affaire.

M. le Maire :

*Y a-t-il des commentaires ? Des demandes de précisions qui se feront par écrit comme en veut la règle.
Monsieur EYMERY.*

M. EYMERY :

Oui c'est une question que j'ai posée en commission des finances et dont la réponse m'a laissé pantois. À la décision 49, la convention de mise à disposition conclue avec l'association « Stage en Nord Séb Bosquet » un de vos supporteurs en mars 2014, si ma mémoire est bonne, une convention est conclue avec l'association « Stage en Nord Séb Bosquet » pour la mise à disposition de la salle du Grand large à titre gracieux, oui à titre gracieux, les 27, 28, 29 et 30 avril, les 1^{er} et 2 mai, c'est-à-dire pendant une semaine. Alors c'est un peu surprenant donc l'adjoint en charge nous a répondu qu'il y avait un bug dans le contrat, une sorte de copier coller dans le traitement de texte et puis qu'on lui a fait signer un contrat comme quoi c'était à titre gracieux alors que normalement c'était à titre onéreux. Étant donné vos relations avec ce monsieur est ce qu'il n'y a pas une négociation qui peut être menée ? Puisqu'il savait forcément de bonne foi qu'on n'a pas la salle du Grand large qui n'est quand même pas une petite salle, à disposition pendant une semaine pour zéro euro. Donc il y a peut-être, je pense là, une négociation à entamer avec monsieur Bosquet pour obtenir la juste rémunération de la mise à disposition qui ne saurait être à titre gracieux au risque, vous savez ce qu'est la rumeur, de dire les "copains d'abord »

M. le Maire :

Alors j'aime beaucoup la rumeur à chaque fois surtout quand je viens de dire justement qu'il fallait s'en méfier. C'est simplement une coquille des services, c'est ça que vous a dit l'adjoint et qu'elle a été corrigée, ce n'est effectivement pas à titre gracieux. Voilà tout simplement ! Mais en tout cas c'est une coquille donc ce sera corrigé, elle est corrigée. Voilà. Mais de toutes façons vous aurez une réponse par écrit comme le prévoient les délégations de pouvoir du maire.

Alors j'ai reçu trois questions orales et cinq projets de motion ou de voeux. Je commencerai donc par les questions orales.

Monsieur EYMERY vous avez trois questions orales, vous avez la parole pour votre première question sur la ZSP.

M. NAVE :

Oui la première question orale ZSP : Zone de Sécurité Prioritaire.

Monsieur le maire, mes chers collègues, vous avez refusé, lors de la séance du 25 juin 2015, que nous exposions et débattions de la motion relative à la sécurité. Par cette motion nous demandions que le conseil :

- affirme que la sécurité est la première des libertés,*
- assure de son soutien le personnel municipal agressé au Jeu de Mail,*
- mandate le maire pour demander le classement du Dunkerquois en Zone de Sécurité Prioritaire,*
- décide de se porter partie civile pour tous les actes de délinquance qui portent atteinte aux services entrant dans le cadre des compétences de la ville.*

Notre question est : avez-vous demandé le classement de Dunkerque en Zone de Sécurité Prioritaire et avez-vous décidé que la ville se porte partie civile pour tous les actes de délinquance qui portent atteinte aux services entrant dans le cadre des compétences de la ville ? Étant donné en plus que vous rencontrez monsieur

Cazeneuve mercredi, peut-être lui poser la question et lui demander de vive voix le classement de Dunkerque en Zone de Sécurité Prioritaire. Merci.

M. le Maire :

Alors évidemment nous ne vous avons pas attendu pour défendre les agents municipaux dans le cadre de leurs fonctions, ça va de soi. Quant à la ZSP c'est un outil totalement inadapté à la situation de notre ville d'ailleurs même le maire d'Hénin Beaumont n'en veut pas.

Vous passez à la question suivante ?

M. EYMERY :

C'est drôle ces références incessantes à Hénin Beaumont vous pourriez aller aussi à Villers-Cotterêts, à Fréjus, au Pontet enfin la liste est longue. Bon, notre groupe, monsieur le maire, mes chers collègues, a demandé lors de la séance du conseil municipal du 23 juin 2014 puis lors de la séance du conseil municipal du 25 juin 2015 que la commune se porte partie civile concernant les collaborateurs cachés de l'ancienne mandature. Qu'avez-vous fait ?

M. le Maire :

Ecoutez monsieur EYMERY moi je ne gaspille pas l'argent et l'énergie du territoire dans des procédures juridiques inutiles comme vous, d'ailleurs vous êtes devenu un spécialiste des échecs en justice avec un temps et un argent bien gachés. Moi je préfère agir au quotidien pour l'emploi et justement pour le quotidien des dunkerquois donc à chacun ses priorités. J'ai bien compris que vous adoriez la justice mais moi je préfère les dunkerquois.

Votre troisième question !

Mme VERBECKE :

Monsieur le maire, mes chers collègues, notre question porte sur l'égalité des enfants devant le service public.

Nos communes n'ont pas géré de la même façon la répartition des heures d'activités périscolaires. Il apparaît donc que les enfants de Dunkerque ont un après-midi qui leur est consacré quand les enfants de Fort-Mardyck les reçoivent un peu chaque jour après la classe.

Ainsi, malgré la demande des parents, il n'est plus possible de proposer d'études du soir dirigées et encadrées par des instituteurs formés dans nos écoles publiques alors qu'à Malo par exemple à l'école de la mer, les élèves et leurs parents font le choix entre du périscolaire encadré par du personnel municipal ou de l'étude encadrée par des enseignants jusqu'à 2 heures par jour soit 8 heures par semaine.

L'organisation des TAP étant du ressort des mairies, nous vous demandons de garantir l'égalité de traitement entre les usagers de la commune.

La « petite école du savoir » avec pour priorité l'entraînement à la lecture, l'écriture et le calcul, encadrée par des volontaires disponibles et guidés par les leçons données par les enseignants est une piste pour que les élèves rentrent chez eux leurs leçons faites sous surveillance bienveillante.

Le dispositif suivi pédagogique des leçons prendrait sa place sur tout le territoire dunkerquois et permettrait de mettre tous nos enfants sur un pied d'égalité pour leur entrée au collège.

M. le Maire :

On vous a déjà répondu à plusieurs reprises, vous ressortez cette proposition à chaque conseil municipal donc je ne vais pas vous redire tout ce qu'on vous dit déjà, je vous invite à revoir les comptes-rendus. Sachez que sur les communes associées elles sont parfaitement respectées dans leurs délégations et donc les maires délégués bien entendu ont le choix en la matière. Le choix du maire délégué de Fort-Mardyck a été parfaitement respecté en la matière.

J'ai ensuite reçu cinq projets de motion ou de vœux. Le premier émane de la liste Rassemblement Républicain pour Dunkerque en Mouvement et j'en ai évoqué le contenu en introduction de ce conseil. Il s'agit d'une motion qui rappelle le contexte spécifique de notre ville sur la question des réfugiés et qui est destinée au premier ministre pour appeler une plus forte mobilisation de l'État. Je ne reviens donc pas sur le fond. Je ne vais pas vous demander effectivement de la présenter puisque je l'ai déjà fait en introduction. Par contre je fais la proposition aux autres membres du conseil, notamment à ceux qui ont déposé un texte sur le même sujet, en leur nom propre, de se rallier à ce texte là, car ce sera bien entendu la seule position du groupe majoritaire.

Je mets donc ce projet de motion aux voix.

Qui est contre ?

Le groupe défi dunkerquois lève la main.

(Monsieur EYMERY souhaite savoir s'il y a un débat ?)

Non il n'y a pas de débat, c'est le règlement, vous avez du mal avec le règlement !

Vous votez contre ?

Abstentions ?

(Monsieur EYMERY souhaite donner une explication de vote.)

Je vous donne la parole, explication de vote. Courte !

M. EYMERY :

Mais il y en a à qui il faut expliquer longtemps pour qu'ils comprennent !

Le dépôt de ces motions est révélateur des centres d'intérêt de certains élus. Depuis le début du mandat, pas de motion sur les sujets locaux et le 24 septembre trois motions sur les migrants clandestins, un problème national à retombées locales.

Nous avons souvenir de votre refus d'examiner nos motions sur le travail détaché au motif que c'était ...

M. le Maire :

Elles ont été examinées.

M. EYMERY :

... un problème national à retombées locales, même motif mais décision différente. Je suis Charlie mais pas pour tous !...

M. le Maire :

Très bien, merci pour votre position de vote, vous en avez terminé, vous venez de justifier votre position de vote.

M. EYMERY :

... question de la submersion migratoire qui met en danger notre pays et bouleverse tous ses équilibres. Pour vous rappeler...

M. le Maire :

C'est une position de vote monsieur EYMERY, c'est une position de vote ! Vous expliquez votre position de vote, vous n'avez pas déposé de motion.

M. EYMERY :

Nous votons contre parce que l'urgence que vous pointez n'est certainement pas là, elle est aussi à défendre, à faire cesser la violence inouïe qui atteint nos compatriotes dans leur vie quotidienne ou professionnelle. Je pense aux salariés de l'hôpital de Calais, aux fonctionnaires de police qui arrêtent des passeurs négriers que la justice relâche, aux pompiers, aux habitants qui jouxtent les camps et n'en peuvent plus, aux transporteurs routiers agressés, à cette femme qui a lancé un cri de détresse sur YouTube, agressée, barricadée dans sa maison sous calmants aujourd'hui. Il y a certainement d'autres urgences que votre motion, il y a urgence de défendre nos compatriotes.

M. le Maire :

Je vous remercie. On était au vote.

(Madame DUCCELLIER souhaite avoir la parole)

Qu'est-ce que vous voulez faire madame DUCCELLIER vous voulez aussi expliquer votre vote ? Est-ce que vous voulez faire une explication de vote ?

Donc vous votez contre, monsieur EYMERY, monsieur NAVE, madame VERBECKE.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Madame CROCKEY vous avez déposé un projet de motion sur le même sujet est-ce que vous le gardez, vous le présentez, vous le soumettez au vote ?

Mme CROCKEY :

Monsieur le maire, j'aimerais bien quand même lire le texte que j'avais prévu pour autant je ne vous demanderai pas de le soumettre au vote du conseil municipal puisque je viens de voter pour celle qui a été présentée par votre groupe.

M. le Maire :

Je vous remercie. Tout le monde est d'accord pour la présentation de madame CROCKEY ?

Je vous en remercie. Allez-y madame CROCKEY.

Mme CROCKEY :

Je vous fais simplement lecture du document qui a du être déposé sur vos tables. Document que j'ai rédigé il y a quelques jours donc qui aurait mérité d'être remis au goût du jour puisqu'il y a des évolutions rapides dans ce genre d'affaires. C'est une affaire de principe.

Un drame humain est vécu depuis plusieurs semaines aux portes de l'Europe notamment par les Syriens. Il n'y a aucun doute sur le fait que la recrudescence de ces réfugiés est bien liée à la guerre qui sévit dans leur pays. Un pays en guerre depuis 2011 et en ruines ! Plus de la moitié de sa population s'est déplacée pour fuir l'horreur.

Les exactions de Daech et l'extrême violence provoquée par la riposte d'Assad au soulèvement de 2011 sont bien responsables des morts civils dans le pays et de la fuite des Syriens qui ont perdu l'espoir d'une sortie de guerre.

Ces réfugiés ont besoin de réponses individualisées, adaptées à leur situation et adaptées aux territoires qui les accueillent.

Une ville ou un regroupement de communes ne peut seule, régler le problème et l'État devra apporter son soutien aux collectivités qui s'engagent dans une démarche de solidarité.

Ce que j'avais proposé en préambule, au départ au conseil municipal c'était :

Que ce conseil réaffirme ses valeurs de cœur et de solidarité mais vous l'avez rappelé dans votre motion.

S'engage à se mobiliser en lien avec les autres collectivités, institutions et associations pour accueillir ces réfugiés ou leur faciliter le passage chez nous en attendant de rejoindre d'autres pays d'Europe, vous l'avez également évoqué dans votre motion, solliciter des moyens humains et financiers auprès de l'État pour soutenir cette démarche, c'est fait ! Et je rajouterai que je proposais de condamner les propos extrémistes comme « dehors, retournez dans vos pays » tenus tout récemment par Marine Le Pen.

M. le Maire :

Nous les condamnons avec vous !

Merci madame CROCKEY.

Monsieur RAGAZZO vous avez déposé un projet de motion également sur le même sujet, souhaitez-vous faire comme madame CROCKEY et le présenter sans vote ?

M. RAGAZZO :

Ce n'est pas une motion, monsieur le maire, c'est une simple intervention, je voulais exprimer ici la sensibilité que je représente.

M. le Maire :

Très bien. Allez-y.

Tout le monde est d'accord ?

Je vous en remercie.

M. RAGAZZO :

Le problème des migrants et des réfugiés de guerre ne saurait nous laisser indifférents. C'est une question éminemment politique qui met notre société démocratique à l'épreuve de ses valeurs.

Nous sommes confrontés à une crise de grande ampleur qui ne peut pas être traitée par des postures extrêmes par définition irréalistes. Certes comme le disait en son temps, Michel Rocard, la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais elle doit y prendre sa part.

Il appartient à la communauté internationale d'œuvrer pour que les pays en guerre retrouvent la paix afin de permettre à leurs ressortissants de vivre et de travailler au pays. Ces mêmes ressortissants qui n'ont aujourd'hui le choix qu'entre des despotes tyranniques ou des fanatiques religieux. Il faut les protéger y compris en leur facilitant la vie dans des lieux sûrs près de chez eux.

En attendant, il faut faire face à l'urgence et contribuer au sauvetage d'êtres humains en danger. Que ferions-nous si nous étions à la place de ces malheureux ? Certes, je n'ignore pas les problèmes que cet accueil peut poser, mais cela reste surmontable pour un pays comme le nôtre. Plus insurmontable serait pour notre conscience collective l'abandon à leur sort de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants.

Si comme certains le préconisent nous devrions fermer complètement nos frontières avec des barbelés cela nous renverrait à un passé douloureux qu'on ne veut plus revivre. Céder à la haine, à l'égoïsme et au rejet de l'autre précipiterait notre pays, héritier du Siècle des Lumières et de la résistance dans un siècle de ténèbres. Alors la France ne serait plus la France !

Heureusement, des communes, des associations, des particuliers comme les maires et les habitants de cette communauté urbaine s'activent au nom des valeurs humanistes qui doivent tous nous habiter. Dans ces temps difficiles il nous faut agir avec lucidité et humanité en conformité avec les valeurs démocratiques qui ont forgé l'identité de notre pays à travers son histoire.

M. le Maire :

Merci.

Madame DUCELLIER vous avez déposé un projet de vœu sur le même thème, est-ce que vous le gardez, est-ce que vous le soumettez au vote.

Vous le lisez, pas de vote.

Mme DUCELLIER :

Monsieur le maire, j'approuverai avec vous votre vœu. Mais je voulais quand même rappeler de par ma sensibilité Europe écologie nos termes à nous. Je pense que c'est important qu'on remette le curseur de ce côté-là.

Ces derniers mois, l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés poussés par les crises politiques, militaires, économiques et climatiques. Il est du devoir de tout être de porter assistance à ses semblables dans la mesure de ses moyens.

Dans notre ville marquée par la guerre, l'exode des populations mais aussi par une tradition forte d'accueil et de solidarité, une mobilisation s'est levée pour que Dunkerque prenne toute sa place dans ce mouvement citoyen.

Aussi, l'objet de ce voeu vise à déclarer notre commune solidaire et par là même à identifier les capacités d'accueil de notre territoire et prendre rapidement toutes les dispositions permettant d'accueillir dignement ces personnes.

C'est pourquoi :

- considérant l'afflux, aux portes de l'Europe de réfugiés de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, d'Érythrée, fuyant leur pays en guerre depuis de nombreuses années ;

- considérant le préambule de la constitution de la République Française qui rappelle que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » ;

- considérant que l'union européenne s'est engagée à mettre en place progressivement un espace de liberté, de sécurité et de justice ouvert à ceux qui poussés par les circonstances, recherchent légitimement une protection dans l'union ;

- considérant qu'il est du devoir de notre collectivité de s'inscrire dans un mouvement de solidarité avec les réfugiés ;

Europe écologie les verts souhaite que le conseil municipal de Dunkerque réuni en séance de ce jour déclare que la ville rejoint le réseau des villes solidaires.

À cette fin le conseil municipal mandate monsieur le maire pour mobiliser les moyens dont dispose la ville afin d'accueillir de façon temporaire ou pérenne des réfugiés.

Europe écologie les verts souhaite aussi que le conseil municipal mandate également monsieur le maire pour coordonner ses actions avec les associations nationales et locales afin de mettre en place des conditions dignes de soutien, d'aide et d'accompagnement de ces populations dans les domaines du droit, du logement de la santé et de l'éducation. Assuré de la chaleur et de la fraternité des dunkerquoises et des dunkerquois, le conseil municipal appelle enfin la population de Dunkerque à se mobiliser et s'engage à faire connaître toutes les initiatives de solidarité citoyenne sur ses supports d'information.

Je vous remercie monsieur le maire de m'avoir autorisé.

Juste rappeler que, monsieur EYMERY a la mémoire courte, dans le sens où on a voté ensemble une motion à portées locales qui s'appelle la motion TAFTA et qui a une incidence aussi sur nos collectivités relativement importante et que celle-ci a été adoptée.

M. le Maire :

Madame DUCELLIER merci pour cette expression.

Les projets de motion sur ce thème sont terminés, je tiens vraiment à remercier chaleureusement l'ensemble des sensibilités républicaines d'avoir apporté leur soutien à la motion que je défendrai vis-à-vis du gouvernement à la fois dans la rencontre que j'aurai avec le ministre de l'intérieur mais également dès demain à travers un courrier qui portera votre soutien au premier ministre parce que je pense qu'effectivement la situation du dunkerquois mérite un regard plus important de l'État et du gouvernement sur notre territoire de la Côte d'Opale mais aussi pas simplement Calais mais aussi le Dunkerquois.

Merci.

Il reste un projet de motion qui n'est pas sur ce sujet. Monsieur EYMERY vous avez déposé un projet de motion sur la fête de la mer.

M. EYMERY :

Oui, je vais l'exposer.

M. le Maire :

Allez y présenter le.

M. EYMERY :

Oui, ça aurait été difficile de nous le refuser après avoir accordé le droit de s'exprimer à ceux qui ne veulent même pas faire voter leur motion.

M. le Maire :

Présentez-le !

M. EYMERY :

Oui c'est donc une motion déposée par le groupe Défi Dunkerquois.

Une fête de la mer au service de l'attractivité du territoire.

En 2013, la manifestation « l'escale » a attiré plusieurs centaines de milliers de personnes et a contribué à l'animation et au rayonnement de la ville.

En 2015, la commémoration de l'opération Dynamo et du 70e anniversaire de la libération de Dunkerque avec les little chips a également attiré des dizaines de milliers de personnes.

Le conseil municipal constate l'intérêt des habitants du littoral et même bien au-delà pour ces manifestations liées à la mer et au passé maritime de Dunkerque.

Le conseil municipal réuni en séance ce 24 septembre 2015 décide :

- de programmer tous les trois ans une fête de la mer,

- de programmer la première fête de la mer en 2018 dans la mesure où la commémoration de l'opération Dynamo s'est déroulée avec le succès que l'on connaît en 2015.

M. le Maire :

Très bien.

Je voulais juste vous signaler monsieur EYMERY que l'opération Dynamo ne s'est pas faite avec des paquets de « chips » mais avec des bateaux. Donc je sais que vous avez eu quelques problèmes avec les chiffres aujourd'hui mais je vois que vous avez également des problèmes avec l'anglais. Je pense que les apprentissages fondamentaux offerts dans les écoles vous seront d'une utilité précieuse.

Je vais donc passer au vote votre projet de motion.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Très bien, tous les autres sont contre.

Ce projet de motion est donc rejeté.

Sur ce et avant de lever la séance je voulais simplement vous signaler qu'avec Martine ARLABOSSE comme suppléante j'ai été élu au conseil national de la mer. Ce qui permettra effectivement aussi de défendre les intérêts du port de Dunkerque et aussi du projet d'éoliennes offshore au large de notre littoral.

Sur cette information je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée à **20 heures 45.***

TABLE DES MATIERES

	PAGES
I	
Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/06/15	5.../6
II	
DELIBERATIONS	
COMMUNE déléguée SAINT-POL-SUR-MER	
1. Délibération du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 18 septembre 2015	6.../9
FINANCES	
2. Décision modificative n°2	9.../16
3. Etat complémentaire des subventions	9.../16
4. Ajustement Opérations pluriannuelles d'Investissement - Autorisations de programmes	10.../16
5. Admissions en non-valeur	11.../16
ACTION FONCIÈRE	
6. Dunkerque - Echange sans soulte entre la ville et la communauté urbaine de Dunkerque de l'emprise du nouveau crématorium en contrepartie de l'ancien crématorium	16.../18
7. Dunkerque - 8-10 rue Jean Bart - désaffectation, déclassement du domaine public et cession de deux lots de copropriété	17.../18
8. Dunkerque - Petite-Synthe - Foyer Louis Mathys- Servitude de passage de réseau ERDF	18.../18
ACTION PETITE ENFANCE	
9. Augmentation du coût horaire des 5 places réservées au sein de la crèche Collective de l'Hôpital Maritime de Zuydcoote	18.../22
10. Suppression de la réservation de places pour l'EPSM dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse	21.../22
ACTION SOCIALE	
11. Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)	22.../24
ACTION SPORTIVE	
12. Convention de partenariat entre Dunkerque et Cappelle la Grande	24.../25
PERSONNEL	
13. Attribution d'une aide sociale spécifique à Mme Marie-Christine MAERTENS, agent municipal placé en invalidité totale et définitive	25.../30
14. Mutualisation de la fonction Ressources humaines entre la ville de Dunkerque et le CCAS	26.../30
15. Tarif de prestations des pigistes à la direction de la Communication - Revalorisation	27.../30
16. Rémunération des intervenants dans le cadre des ateliers éducatifs	27.../30
17. Tableau des effectifs - Ajustement	28.../30
APPEL D'OFFRES	
Action culturelle	
18. Réalisation d'une bibliothèque dans le musée des Beaux Arts situé Place du Général de Gaulle - Désignation des membres du jury	30.../47
Action sportive	
19. Passation d'un marché d'assurance dommages ouvrage concernant la construction de la piscine intercommunale Dunkerque /Saint Pol sur Mer	32.../47
Aménagement urbain	
20. Aménagement d'espaces de proximité – mobiliers urbains et jeux	32.../47
Propriétés communales	

21.	Contrôle des accès aux équipements de la ville	33.../47
	Fonctionnement des services	
22.	Acquisition de boissons	33.../47
23.	Prestations d'impressions :	
	a) lot 1 : impression des magazines municipaux – avenant	
	b) lots 2 et 3 : impression et façonnage - attribution	34.../47
24.	Renouvellement de véhicules techniques - 2ème phase	35.../47
	Personnel	
25.	Formation	36.../47
26.	Fourniture de titres restaurants - groupement de commandes	37.../47
	DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
27.	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire des installations de la Ville de Dunkerque, du CCAS et de l'ADUGES - avenant n°4 au lot 6 Aduges	38.../47
28.	Exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude sanitaire à la piscine Paul Asseman - avenant n°2 au marché conclu avec la société DALKIA	39.../47
29.	Acquisition de matériaux de construction - avenant n°1 au lot 3 bois et contreplaqués	39.../47
30.	Délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire pour les avenants aux marchés	40.../47
31.	Délégation de service public - Rapports des délégataires	40.../47
32.	Dénomination de voiries	47.../50
III	DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	51.../73